

Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres

Rapport d'enquête

Édition 2021



Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2021
ISBN 978-2-550-89399-8 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2021

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Juin 2021

Publication réalisée à l'Institut de la statistique
du Québec par :

Collaboration :

Sophie Brehain, chargée de projet

Marilène Courteau, statisticienne
Direction de la méthodologie

Joëlle Poulin, coordonnatrice
Camille Thériault-Marois, chargée d'enquête
Amélie Savoie et David Bélanger, techniciens
Michelle Cloutier, soutien administratif
Intervieweurs

Direction de la gestion de la collecte

Micheline Lampron, réviseuse linguistique (pigiste)

Marie-Eve Cantin, graphiste
Direction de la diffusion et des communications

Virginie Lachance, technicienne
Direction des statistiques sectorielles
et du développement durable

Direction des statistiques sectorielles
et du développement durable :

Sylvain Carpentier, directeur

Direction générale des statistiques
et de l'analyse économiques :

Éric Deschênes, directeur général adjoint

Photos en couverture (de haut en bas) :

Natee Meepian et namtipStudio (Shutterstock.com);
Storyblocks.com

Pour tout renseignement concernant
le contenu de cette publication :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2414
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2021). *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres – Rapport d'enquête. Édition 2021*, [En ligne], Québec, L'Institut, 108 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/rapport-enquete-developpement-durable-pratiques-ecoresponsables-technologies-propres-2021.pdf].

Abréviations

BDRE Banque de données du registre
des entreprises

CV Coefficient de variation

F Trop peu fiable pour être publié

IC Intervalle de confiance

PME Petite et moyenne entreprise

SCIAN Système de classification des industries
d'Amérique du Nord

TP Technologie propre

Table des matières

Introduction	11
Faits saillants	13
1 Objectifs de l'enquête	19
2 Questionnaire	21
3 Mesure des cibles	23
3.1 Cible concernant le développement durable	23
3.2 Cible concernant les pratiques d'affaires écoresponsables et les technologies propres	26
3.3 Cible concernant l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables	27
4 Méthodologie	29
4.1 Population visée	29
4.2 Base de sondage	30
4.3 Plan de sondage	30
5 Collecte des données	33
5.1 Caractère obligatoire de l'enquête	33
5.2 Mode de collecte	33
5.3 Prétest	33
5.4 Période de collecte	34
5.5 Déroulement de la collecte et stratégies retenues	34
5.6 Ajustements en cours de collecte	35
5.7 Participation à l'enquête	36
5.8 Statistiques sur les efforts de collecte	39

6	Traitement des données	41
6.1	Validation	41
6.2	Pondération	41
6.3	Non-réponse partielle	42
6.4	Précision des estimations	43
6.5	Tests statistiques	45
6.6	Traitement de la confidentialité	45
7	Résultats de l'enquête	47
7.1	Suivi des cibles	48
7.1.1	Cible 1 : Proportion d'entreprises qui sont engagées dans une démarche de développement durable	48
7.1.2	Cible 2 : Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de technologies propres	54
7.1.3	Cible 3 : Proportion d'entreprises mentionnant le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables	58
7.2	Démarche de développement durable	58
7.3	Mise en œuvre de pratiques d'affaires écoresponsables	64
7.4	Utilisation des technologies propres	75
7.5	Accompagnement gouvernemental pour aider les entreprises dans leur transition verte	84
7.6	Répercussions de la crise de la COVID-19	85
8	Commentaires, constats et recommandations	87
8.1	À propos du questionnaire	87
8.2	À propos de la façon de recueillir l'information	88
	Conclusion	89
	Annexe 1 Tableaux de résultats	91
	Annexe 2 Classification des commentaires écrits des répondants	93
	Annexe 3 Questionnaire	95

Liste des tableaux et des figures

Liste des tableaux

Tableau 1 Caractéristiques d'une démarche de développement durable et d'une pratique d'affaires écoresponsable	22
Tableau 2 Regroupement des pratiques d'affaires écoresponsables par enjeux écoresponsables selon le BNQ 21000	25
Tableau 3 Répartition des entreprises dans la population, dans l'échantillon, et nombre d'entreprises répondantes admissibles attendu par strate	31
Tableau 4 Entreprises selon leur participation à l'enquête	36
Tableau 5 Taux d'admissibilité, taux de réponse et nombre d'entreprises répondantes par strate	38
Tableau 6 Statistiques administratives par dossier	39
Tableau 7 Proportion d'entreprises qui sont engagées dans une démarche de développement durable selon différents scénarios et selon la taille de l'entreprise, Québec, 2020	53
Tableau 8 Thèmes et regroupement de thèmes liés aux technologies propres	79

Liste des figures

Figure 1 Proportion d'entreprises qui sont engagées dans une démarche valide de développement durable, selon le scénario de base et la taille de l'entreprise, Québec, 2020	49
Figure 2 Proportion d'entreprises qui sont engagées dans une démarche valide de développement durable, selon le scénario de base et le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2020	49
Figure 3 Proportion d'entreprises qui sont engagées dans une démarche valide de développement durable, selon le scénario et la taille de l'entreprise, Québec, 2020	50
Figure 4 Proportion d'entreprises de 5 employés et plus qui sont engagées dans une démarche valide de développement durable, selon le scénario et le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2020	51
Figure 5 Proportion d'entreprises qui sont engagées dans une démarche de développement durable, selon différents critères et la taille de l'entreprise, Québec, 2020	51

Figure 6 Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de technologies propres, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2019	54	Figure 13 Proportion d'entreprises mentionnant qu'elles sont engagées dans une démarche formelle de développement durable, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2020	59
Figure 7 Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de technologies propres, selon le chiffre d'affaires, Québec, 2019	55	Figure 14 Proportion d'entreprises mentionnant qu'elles sont engagées dans une démarche formelle de développement durable, selon le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2020	59
Figure 8 Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de technologies propres, selon le secteur d'activité, Québec, 2019	55	Figure 15 Proportion d'entreprises selon le processus d'élaboration de leur démarche de développement durable, Québec, 2020	60
Figure 9 Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales, y compris l'adoption de technologies propres, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2019	56	Figure 16 Proportion d'entreprises selon le document qui formalise leur démarche de développement durable et selon la taille de l'entreprise, Québec, 2020	61
Figure 10 Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales, y compris l'adoption de technologies propres, selon le chiffre d'affaires, Québec, 2019	57	Figure 17 Proportion d'entreprises selon les bénéfices perçus en lien avec la démarche de développement durable et selon la taille de l'entreprise, Québec, 2020	62
Figure 11 Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales, y compris l'adoption de technologie propre, selon le secteur d'activité, Québec, 2019	57	Figure 18 Proportion d'entreprises selon les raisons pour lesquelles elles n'ont pas entamé de démarche de développement durable et selon la taille de l'entreprise, Québec, 2020	63
Figure 12 Proportion d'entreprises mentionnant le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2019	58	Figure 19 Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2019	64
		Figure 20 Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2019	65

Figure 21 Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le secteur d'activité des entreprises de 5 employés et plus, Québec, 2019	65	Figure 28 Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales, selon le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2019	71
Figure 22 Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le nombre de pratiques d'affaires écoresponsables et la taille de l'entreprise, Québec, 2019	66	Figure 29 Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales, selon le secteur d'activité des entreprises de 5 employés et plus, Québec, 2019	71
Figure 23 Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la pratique d'affaires écoresponsable et la taille de l'entreprise, Québec, 2019	67	Figure 30 Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables pour lutter contre les changements climatiques, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2019	72
Figure 24 Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le groupe de pratiques d'affaires écoresponsables et la taille de l'entreprise, Québec, 2019	68	Figure 31 Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables pour lutter contre les changements climatiques, selon le chiffre d'affaires, Québec, 2019	73
Figure 25 Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le groupe de pratiques d'affaires écoresponsables et le chiffre d'affaires, Québec, 2019	69	Figure 32 Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables pour lutter contre les changements climatiques, selon le secteur d'activité, Québec, 2019	73
Figure 26 Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le groupe de pratiques d'affaires écoresponsables et le secteur d'activité, Québec, 2019	70	Figure 33 Proportion d'entreprises selon les raisons pour lesquelles elles n'ont pas mis en place de pratiques d'affaires écoresponsables, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2019	74
Figure 27 Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2019	70	Figure 34 Proportion d'entreprises qui utilisent des technologies propres, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2019	75

Figure 35 Proportion d'entreprises de 5 employés et plus qui utilisent des technologies propres, selon le secteur d'activité des entreprises de 5 employés et plus, Québec, 2019	76	Figure 43 Proportion d'entreprises qui utilisent des technologies propres visant la lutte contre les changements climatiques, selon le secteur d'activité des entreprises de 5 employés et plus, Québec, 2019	84
Figure 36 Proportion d'entreprises qui utilisent des technologies propres, selon le thème et la taille de l'entreprise, Québec, 2019	77	Figure 44 Proportion d'entreprises connaissant l'existence du Fonds Écoleader selon la taille de l'entreprise, Québec, 2020	84
Figure 37 Proportion d'entreprises qui utilisent des technologies propres, excluant les technologies pour la gestion des matières résiduelles, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2019	78	Figure 45 Répartition des entreprises selon que leur démarche de développement durable leur a permis de mieux s'adapter aux répercussions de la COVID-19 que les autres entreprises de leur secteur, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2020	85
Figure 38 Proportion d'entreprises qui utilisent des technologies propres, selon le regroupement de thèmes et la taille de l'entreprise, Québec, 2019	80	Figure 46 Répartition des entreprises selon que la crise de la COVID-19 a donné à l'entreprise l'occasion d'adopter de nouvelles pratiques écoresponsables ou un modèle d'affaires plus axé sur le développement durable, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2020	86
Figure 39 Proportion d'entreprises qui utilisent des technologies propres, selon le regroupement de thèmes et le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2019	81	Figure 47 Répartition des entreprises selon que la crise de la COVID-19 a retardé les investissements en développement durable, y compris l'acquisition de technologies propres, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2020	8
Figure 40 Proportion d'entreprises qui utilisent des technologies propres, selon le regroupement de thèmes et le secteur d'activité des entreprises de 5 employés et plus, Québec, 2019	81		
Figure 41 Proportion d'entreprises qui utilisent des technologies propres visant la lutte contre les changements climatiques, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2019	82		
Figure 42 Proportion d'entreprises qui utilisent des technologies propres visant la lutte contre les changements climatiques, selon le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2019	83		

Introduction

L'Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres a été menée par l'Institut de la statistique du Québec, à la demande du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

Elle a été réalisée en 2020, une année de forte perturbation pour les entreprises. Le prétest s'est déroulé avant le début de la pandémie de COVID-19. L'enquête proprement dite a eu

lieu de la fin d'août au mois de novembre 2020. Malgré la fermeture de plusieurs secteurs en fin de période de collecte, elle a pu être menée à bon terme.

Le présent rapport fait état du déroulement de l'enquête ainsi que des résultats obtenus pour les années de référence 2020 (section sur le développement durable) et 2019 (sections sur les pratiques d'affaires écoresponsables et les technologies propres).

Faits saillants

Population à l'étude

Entreprises comptant un employé ou plus et œuvrant au Québec dans l'un des secteurs d'activité visés par l'enquête (SCIAN 11, 21, 23, 31-33, 41, 44-45, 48-49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 71, 72, 811)

Échantillon

4 302 entreprises

Taux de réponse obtenu (pondéré)

- 74,0 % chez les entreprises de 1 employé et plus
- 70,4 % chez les entreprises de 1 à 4 employés
- 77,7 % chez les entreprises de 5 employés et plus

Résultats

Résultats principaux

Proportion d'entreprises engagées dans une démarche formelle de développement durable en 2020 :

- 3,5 % chez les entreprises de 1 employé et plus
- L'information est trop peu précise pour être publiée dans le cas des entreprises de 1 à 4 employés
- 4,8 % chez les entreprises de 5 employés et plus

Proportion d'entreprises qui ont soit mis en œuvre une ou des pratiques d'affaires écoresponsables ou qui ont adopté au moins une technologie propre :

- 87,3 % chez les entreprises de 1 employé et plus
- 82,5 % chez les entreprises de 1 à 4 employés
- 92,6 % chez les entreprises de 5 employés et plus

Lorsqu'on exclut les pratiques d'affaires écoresponsables liées à un enjeu social, ces proportions deviennent :

- 80,1 % chez les entreprises de 1 employé et plus
- 75,3 % chez les entreprises de 1 à 4 employés
- 85,3 % chez les entreprises de 5 employés et plus

Proportion d'entreprises mentionnant le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables :

- 16,4 % chez les entreprises de 1 employé et plus
- L'information est trop peu précise pour être publiée dans le cas des entreprises de 1 à 4 employés
- 27,3 % chez les entreprises de 5 employés et plus

Résultats détaillés

► Développement durable en 2020

17,4 % des entreprises comptant au moins **1 employé** déclarent être engagées formellement dans une démarche de développement durable (engagement formalisé par la présence d'un document valide).

- Cette proportion diminue à **10,7 %** si on prend en compte les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.
- Cette proportion diminue à **3,5 %** si on combine la reddition de comptes avec la prise en considération des trois dimensions du développement durable.

22,5 % des entreprises comptant au moins **5 employés** déclarent être engagées formellement dans une démarche de développement durable (engagement formalisé par la présence d'un document valide).

- Cette proportion diminue à 14,2 % si on prend en compte les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.
- Cette proportion diminue à **4,8 %** si on combine la reddition de comptes avec la prise en considération des trois dimensions du développement durable.

61,6 % des entreprises toutes tailles confondues ayant déclaré être engagées formellement dans une démarche de développement durable se sont fixé des objectifs d'amélioration de leur performance au regard du développement durable.

Le bénéfice le plus souvent cité en lien avec la démarche de développement durable est le « reflet d'une image plus positive de l'organisation » :

- 62,7 % chez les entreprises de 1 employé et plus
- 58,9 % chez les entreprises de 1 à 4 employés
- 65,0 % chez les entreprises de 5 employés et plus

La démarche de développement durable a permis aux entreprises de mieux s'adapter aux répercussions de la COVID-19 que les autres entreprises de leur secteur pour :

- 27,3 % des entreprises de 1 employé et plus
- 24,5 %* des entreprises de 1 à 4 employés
- 29,1% des entreprises de 5 employés et plus

* L'estimation doit être interprétée avec prudence.

► **Pratiques d'affaires écoresponsables en place en 2019**

Plus des trois quarts des entreprises déclarent utiliser au moins une pratique d'affaires écoresponsable :

- 81,6 % chez les entreprises de 1 employé et plus
- 76,3 % chez les entreprises de 1 à 4 employés
- 87,4 % chez les entreprises de 5 employés et plus

Le secteur d'activité n'influence pas la proportion des entreprises déclarant utiliser au moins une pratique d'affaires écoresponsable.

Généralement, plus la taille de l'entreprise est importante ou plus le chiffre d'affaires est élevé, plus la proportion d'entreprises ayant déployé des pratiques d'affaires écoresponsables est élevée.

La proportion d'entreprises ayant recours à des pratiques d'affaires écoresponsables sociales est plus élevée que celle des entreprises utilisant des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales :

- 68,3 % contre 54,6 % et 54,9 % respectivement chez les entreprises de 1 employé et plus
- 58,8 % contre 50,9 % et 50,1 % respectivement chez les entreprises de 1 à 4 employés
- 78,7 % contre 58,7 % et 60,1 % respectivement chez les entreprises de 5 employés et plus

Les pratiques d'affaires écoresponsables les plus répandues, peu importe la taille de l'entreprise, sont :

- la gestion des matières résiduelles ;
- l'amélioration de la participation des employés et des relations de travail ;
- la favorisation de la bonne santé des employés ;
- l'approvisionnement écoresponsable ;
- la favorisation du bien-être et du développement des employés.

► **Technologies propres utilisées en 2019**

Plus de six entreprises sur dix utilisent des technologies propres :

- 65,4 % chez les entreprises de 1 employé et plus
- 60,2 % chez les entreprises de 1 à 4 employés
- 71,0 % chez les entreprises de 5 employés et plus

Les technologies propres liées à la gestion des matières résiduelles sont les plus couramment utilisées, soit par :

- 54,8 % des entreprises de 1 employé et plus
- 49,5 % des entreprises de 1 à 4 employés
- 60,7 % des entreprises de 5 employés et plus

Au-delà de 5 employés, la taille, le chiffre d'affaires et le secteur d'activité n'ont généralement pas d'influence sur la proportion d'entreprises qui utilisent des technologies propres.

► **Lutte contre les changements climatiques**

En 2019, plus du quart des entreprises utilisaient des pratiques d'affaires écoresponsables visant la lutte contre les changements climatiques :

- 29,7 % chez les entreprises de 1 employé et plus
- 27,7 % chez les entreprises de 1 à 4 employés
- 32,0 % chez les entreprises de 5 employés et plus

En 2019, plus d'une entreprise sur cinq utilisait des technologies propres liées à la lutte contre les changements climatiques :

- 26,1 % chez les entreprises de 1 employé et plus
- 22,9 % chez les entreprises de 1 à 4 employés
- 29,5 % chez les entreprises de 5 employés et plus

► **Fonds Écoleader**

La proportion d'entreprises, toutes tailles confondues, connaissant l'existence du Fonds Écoleader à l'automne 2020 est d'environ 5 %.

► **Répercussions de la COVID-19**

La COVID-19 a donné l'occasion aux entreprises d'adopter de nouvelles pratiques écoresponsables ou un modèle d'affaires plus axé sur le développement durable. C'est le cas de :

- 15,5 % des entreprises de 1 employé et plus
- 12,0 % des entreprises de 1 à 4 employés
- 19,3 % des entreprises de 5 employés et plus

La situation entourant la crise de la COVID-19 retardera les investissements en développement durable, y compris l'acquisition de technologies propres pour :

- 18,5 % des entreprises de 1 employé et plus
- 16,3 % des entreprises de 1 à 4 employés
- 20,9 % des entreprises de 5 employés et plus

1 Objectifs de l'enquête

Le but poursuivi par l'*Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres* est multiple. D'une part, le MELCC souhaitait établir un nouveau portrait de l'adoption de démarches de développement durable en entreprise et, d'autre part, le MEI désirait vérifier la mise en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables et l'utilisation des technologies propres (TP).

Développement durable

Les résultats de l'enquête doivent aider le MELCC à vérifier l'atteinte de l'objectif 2.1 de sa Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020¹, qui s'intitule « Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables ».

La cible de l'activité incontournable 4 est : « Accroître à 30 %, d'ici 2020, la proportion des entreprises québécoises qui ont amorcé une démarche de développement durable, y compris celles qui sont présentes à l'étranger ».

Pratiques d'affaires écoresponsables et technologies propres

L'enquête doit également aider à mesurer l'atteinte des objectifs du Plan d'action pour la croissance et les technologies propres (PACTP)² du MEI, qui s'appuie sur :

- l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et de TP par les entreprises de tous les secteurs d'activité ;
- la croissance de l'industrie des TP par l'innovation et la commercialisation ;
- la mise en place d'un environnement d'affaires favorable à la croissance et aux TP.

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2015), *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*, [En ligne], 131 p. [www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/developpement-durable/strategie-gouvernementale]. (Consulté le 25 janvier 2021).

2. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2018), *Plan d'action 2018-2023 pour la croissance et les technologies propres. Vers une économie plus verte et prospère*, [En ligne], 51 p. [www.quebec.ca/gouv/ministere/economie/publications/plan-daction-pour-la-croissance-et-les-technologies-propres-2018-2023] (Consulté le 25 janvier 2021).

Plus particulièrement, l'enquête doit fournir l'information requise pour mesurer l'objectif stratégique « Augmenter la proportion d'entreprises québécoises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de TP », dont la cible est une augmentation de 20 % d'ici 2023. Une analyse complémentaire a été effectuée afin de distinguer les entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables de nature économique ou environnementale.

L'enquête doit aussi évaluer la proportion d'entreprises qui mentionnent le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables, afin d'aider le MEI à évaluer l'atteinte de la cible de réduction de 10 points de pourcentage entre 2017 et 2023 (évalué à 38 % en 2017, d'après un sondage réalisé par le ministère), mentionnée dans le PACTP.

2

Questionnaire

Le questionnaire a été conçu en collaboration avec le MEI et le MELCC. Il s'inspire de plusieurs enquêtes portant sur le développement durable en entreprise et dans l'administration publique (organismes municipaux, organismes scolaires, établissements du réseau de la santé et des services sociaux).

Le questionnaire s'inspire également de la Norme BNQ 21000, du Bureau de normalisation du Québec, en ce qui a trait aux pratiques d'affaires écoresponsables. Cette norme fait partie de l'Approche BNQ 21000, qui a pour but notamment de guider et d'outiller les organisations dans l'adoption progressive des pratiques de gestion durable¹. Elle a été utilisée entre autres pour définir les pratiques écoresponsables et leurs niveaux de maturité.

Enfin, le questionnaire s'appuie sur les définitions et la taxonomie des technologies propres élaborées par Statistique Canada et Ressources naturelles Canada, en collaboration avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Affaires mondiales Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Pêche et Océans Canada ainsi qu'Environnement et Changement climatique Canada².

Plusieurs sections composent le questionnaire, qui compte 18 questions. À part la section générale sur les caractéristiques de l'entreprise, elles sont organisées de façon à passer du plus général au plus détaillé. Ainsi, le questionnaire se divise en six sections.

1. Caractéristiques de l'entreprise (3 questions)
2. Démarche de développement durable (8 questions)
3. Pratiques écoresponsables (2 questions)
4. Technologies propres (1 question)
5. Accompagnement gouvernemental pour aider les entreprises dans leur transition verte (1 question)
6. Répercussions de la crise de la COVID-19 (3 questions)

La section 6 a été ajoutée à la suite du prétest et de l'apparition de la COVID-19, afin de mesurer l'impact de la pandémie sur l'adoption d'une démarche de développement durable ou de pratiques d'affaires écoresponsables, et sur l'acquisition de technologies propres. Une question vérifie également si le fait d'être engagé dans une démarche de développement durable aide les entreprises à mieux s'adapter aux répercussions de la COVID-19.

1. www.bnq21000.qc.ca (Consulté le 25 janvier 2021).

2. STATISTIQUE CANADA (2019), *Les technologies propres et l'enquête sur les biens et services environnementaux : un guide de référence technique, 2012 et 2017*, [En ligne], 19 p. [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/16-511-X].

Les définitions de « développement durable », « pratique écoresponsable » et « technologie propre » ont été réinsérées dans les sections respectives du questionnaire. Cette aide est précieuse pour le répondant, qui doit distinguer les trois concepts tout au long du questionnaire.

Les technologies propres ont une portée plus concrète car il s'agit d'équipement, de produit, de service ou de procédé servant à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement. Elles peuvent également servir à économiser les ressources naturelles ou à porter moins atteinte à l'environnement que leur contrepartie sur le marché. Les TP constituent souvent un moyen de mettre en oeuvre les pratiques écoresponsables.

Les concepts de « développement durable » et de « pratique d'affaires écoresponsable » ont les caractéristiques suivantes.

Tableau 1

Caractéristiques d'une démarche de développement durable et d'une pratique d'affaires écoresponsable

	Démarche de développement durable	Pratique d'affaires écoresponsable
Quoi	Démarche structurante, philosophie de gestion	Projet à portée limitée
Objectif	Intégrer l'amélioration de l'impact social ET la réduction des répercussions sur l'environnement dans les décisions d'affaires de l'entreprise	Améliorer l'impact social ET/OU réduire les répercussions sur l'environnement de l'entreprise
Engagement	Par la haute direction	Peu importe par qui est porté le projet
	Concerne l'ensemble de l'entreprise	Concerne l'ensemble de l'entreprise OU un de ses départements
	Formalisée dans un document officiel de l'entreprise	N'a pas besoin d'être formalisée
Suivi des résultats	Obligatoire	Pas obligatoire
Amélioration continue	Oui	Pas nécessaire

Source : Institut de la statistique du Québec.

Le questionnaire a été traduit en anglais et expédié aux participants anglophones qui en avaient fait la demande en cours de collecte.

3

Mesure des cibles

3.1 Cible concernant le développement durable

La cible à mesurer s'intitule « Accroître à 30 %, d'ici 2020, la proportion des entreprises québécoises qui ont amorcé une démarche de développement durable, y compris celles qui sont présentes à l'étranger » (Stratégie de développement durable 2015-2020 – objectif 2.1). Pour ce faire, l'enquête indique la proportion de celles qui sont engagées dans une telle démarche en 2020. Seules les entreprises situées au Québec sont considérées.

Les entreprises doivent respecter trois critères pour que leur démarche de développement durable soit jugée valide. Le choix de ces critères repose sur la définition d'une démarche de développement durable proposée par le Comité interministériel de développement durable (CIDD). La traduction des critères en question s'est inspirée de sondages effectués par d'autres organisations publiques, afin d'assurer une uniformité des résultats^{1,2}.

Selon le CIDD : « Une organisation ayant adopté une démarche de développement durable :

- s'est engagée formellement à contribuer à un développement durable tel que défini par la Loi sur le développement durable à travers ses dimensions et ses principes ;
- mène sa démarche dans un contexte d'amélioration continue qui se reflète dans un processus public de reddition de comptes ».

► Critère 1 : Engagement formel dans une démarche de développement durable

L'engagement doit être formalisé dans un document de l'entreprise, qu'il soit dédié ou non au développement durable.

Les questions 4 et 5 du questionnaire permettent de vérifier si l'engagement est formel. Seules les entreprises ayant identifié un document valable à la question 5 se qualifient pour ce critère. Les « autres » documents proposés par les entreprises ont été analysés au cas par cas afin de décider s'ils étaient valables ou non.

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2019), *Portrait national des démarches de développement durable des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux*, [En ligne], 23 p. [publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002441/?&date=DESC&annee=2019&critere=annee]. (Consulté le 27 janvier 2021).

2. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2019), *Sondage sur les démarches de développement durable des organismes municipaux – Rapport du sondage de 2018* (2019), [En ligne], 59 p. [www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/developpement-durable]. (Consulté le 27 janvier 2021).

Question 4

Votre entreprise s'est-elle engagée formellement dans une démarche de développement durable par l'inclusion d'une section sur le développement durable dans un document d'affaire de l'entreprise (politique, stratégie ou modèle d'affaires, vision, mission, site Web, etc.)

et/ou

par la production d'un document spécifique au développement durable (politique en développement durable, stratégie de développement durable, plan d'action de développement durable, charte ou déclaration de principes de développement durable, cadre de gestion du développement durable, etc.) ?

Question 5

[si oui], Pouvez-vous spécifier le type de document ?

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- *Politique de l'entreprise*
- *Stratégie de l'entreprise*
- *Modèle d'affaires de l'entreprise*
- *Vision de l'entreprise*
- *Mission de l'entreprise*
- *Site Web de l'entreprise*
- *Politique en développement durable*
- *Stratégie de développement durable*
- *Plan d'action de développement durable*
- *Charte ou déclaration de principes de développement durable*
- *Cadre de gestion du développement durable*
- *Autre, précisez _____*

► Critère 2 : Reddition de comptes

La démarche de développement durable doit être menée dans un contexte d'amélioration continue et faire l'objet d'une reddition de comptes. La question 7 qui suit permet de vérifier si ce critère est respecté.

Question 7

Est-ce que la démarche de développement durable de votre entreprise fait l'objet d'un suivi sous la forme d'un bilan, d'un tableau de bord, d'un chiffrier Excel, d'un rapport de développement durable ou d'un autre document de suivi ou de reddition de comptes ?

► **Critère 3 : Prise en compte des trois dimensions du développement durable : économique, sociale, environnementale**

Les pratiques d'affaires écoresponsables ont été classées selon les trois dimensions du développement durable, en suivant la norme BNQ 21000. Pour que ce critère soit considéré comme respecté, l'entreprise doit indiquer au moins une pratique dans chaque dimension.

Tableau 2

Regroupement des pratiques d'affaires écoresponsables par enjeux écoresponsables selon le BNQ 21000

Enjeu écoresponsable	Pratique d'affaires écoresponsable
Économique	Intégrer des critères sociaux ou environnementaux dans ses décisions d'investissement (investissement responsable)
	Intégrer des critères sociaux ou environnementaux dans ses décisions d'achat ou pour la sélection de ses fournisseurs (approvisionnement écoresponsable)
	Promouvoir ses préoccupations environnementales ou sociales à travers ses activités de marketing
	Diminuer l'impact environnemental ou social de ses produits et services
Sociale	Intégrer au système comptable traditionnel les coûts et les risques environnementaux ou sociaux encourus par l'entreprise (ex. écomptabilité, bilan carbone)
	Contribuer au développement et à la qualité de vie de la communauté
	Améliorer la participation des employés et les relations de travail
	Favoriser l'égalité entre les employés et la diversité de la main-d'œuvre
	Favoriser la bonne santé des employés
Environnementale	Favoriser le bien-être et le développement des employés
	Promouvoir la culture
	Améliorer la gestion des matières résiduelles
	Améliorer la gestion de l'énergie
	Améliorer la gestion de l'eau
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à ses activités (atténuation) et lutter contre les changements climatiques
	S'adapter aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique)
Gérer les émissions atmosphériques	
Prévenir la contamination ou la dégradation des sols	
Préserver la biodiversité et les ressources naturelles	

Source : Institut de la statistique du Québec.

Les pratiques d'affaires écoresponsables visées sont celles qui dénotent un effort supplémentaire de la part de l'entreprise en ce qui concerne le développement durable. Par conséquent, la simple conformité aux lois et règlements en vigueur n'est pas suffisante pour se qualifier. Une directive en informait les répondants.

Les exemples de pratiques d'affaires écoresponsables sont inspirés des niveaux de maturité du BNQ³. Seules les pratiques d'affaires écoresponsables mises en oeuvre au Québec sont considérées. Les pratiques, actions ou projets mis en oeuvre dans le passé et qui étaient toujours d'actualité en 2019 comptent également.

3.2 Cible concernant les pratiques d'affaires écoresponsables et les technologies propres

La cible du Plan d'action 2018-2023 pour la croissance et les technologies propres vise une augmentation de 20 %, entre 2019 et 2023, de la proportion d'entreprises qui mettent en oeuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de technologies propres.

Les questions 12 et 14 servent au calcul de la proportion d'entreprises qui se qualifient pour cet indicateur. Les entreprises doivent avoir coché au moins une pratique d'affaires écoresponsable valable (question 12) OU une technologie propre valable (question 14). Les réponses « autre » sont analysées au cas par cas et au besoin reclassées. Il est à noter que les technologies propres permettent souvent la mise en oeuvre de pratiques d'affaires écoresponsables.

Question 12⁴

En 2019, votre entreprise a-t-elle réalisé des initiatives, actions ou projets visant à ...

Liste des pratiques d'affaires écoresponsables

Question 14⁵

En 2019, votre entreprise utilisait-elle au Québec une technologie (procédé, équipement, produit, service) visant à réduire ses impacts environnementaux ?

Liste des thèmes pour lesquels l'entreprise utilise une technologie propre.

3. Bureau de normalisation du Québec, *BNQ 21000 Guide de la grille d'autoévaluation*, [En ligne], 5 p. [www.bnq21000.qc.ca/outils-de-referance/methode-bnq-21000/methode-bnq-21000/volet-2-outils-de-gestion-strategique-en-7-etapes/etape-1-partager-votre-vision/2-realiser-votre-autoevaluation/].(Consulté le 27 janvier 2021).

4. Voir la question complète à l'annexe 3.

5. *Idem.*

3.3 **Cible concernant l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables**

La cible du Plan d'action 2018-2023 pour la croissance et les technologies propres vise une réduction de 10 points de pourcentage, entre 2017 et 2023, de la proportion des entreprises qui mentionnent le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques écoresponsables.

La question 13 permet de calculer le pourcentage des entreprises qui ont coché « Le manque de ressources compétentes » parmi celles ayant répondu « Aucune pratique d'affaires écoresponsable » à la question 12.

Question 13

Pour quelle(s) raison(s) votre entreprise n'a-t-elle pas mis en oeuvre des pratiques écoresponsables ? Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- *Le manque d'intérêt ou la résistance des clients ou donneurs d'ordres*
- *La résistance à l'interne (dirigeants, personnel, CA, etc.)*
- *Le manque de moyens financiers*
- *Le manque d'information pour démarrer le processus*
- *Le manque de ressources compétentes*
- *Le manque de convictions en ce qui a trait aux répercussions positives (« Ça ne sert à rien »)*
- *L'absence de pression pour démarrer le processus*
- *L'adoption de pratiques écoresponsables relève d'un autre centre décisionnel*
- *Pour une autre raison*

4

Méthodologie

4.1 Population visée

La population visée par l'enquête est constituée de l'ensemble des entreprises ayant au moins un employé au Québec en 2019, n'étant pas fermées de façon définitive¹ et œuvrant dans l'un des secteurs d'activité suivants :

- Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN² 11)
- Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21)
- Construction (SCIAN 23)
- Fabrication (SCIAN 31-33)
- Commerce de gros (SCIAN 41)
- Commerce de détail (SCIAN 44-45)
- Transport et entreposage (SCIAN 48-49)
- Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51)
- Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52 et 55)
- Services immobiliers et services de location et de location à bail (SCIAN 53)
- Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54)
- Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56)
- Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71)
- Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)
- Services de réparation et d'entretien (SCIAN 811)

Les secteurs suivants sont exclus de l'enquête : 22 Services publics, 61 Services d'enseignement, 62 Soins de santé et assistance sociale, 91 Administrations publiques.

1. Les entreprises qui ont fermé de façon temporaire (par ex. : période creuse, activité saisonnière ou fermeture temporaire liée aux mesures sanitaires relatives à la COVID-19) sont admissibles à l'enquête.

2. Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

4.2 Base de sondage

La base de sondage a été constituée à partir de la Banque de données du registre des entreprises (BDRE) de Statistique Canada, version de décembre 2019.

La BDRE présente de nombreux avantages par rapport à d'autres sources d'informations sur les entreprises. Les plus importants sont sans doute sa mise à jour régulière³ et le fait qu'elle est conçue spécialement pour la réalisation d'enquêtes. Ses autres avantages sont la désagrégation de la structure des entreprises jusqu'à l'emplacement, de même que la présence d'une classification industrielle à jour et assez précise, le SCIAN. La BDRE utilise aussi une variable catégorielle estimant le nombre d'employés au niveau de l'entreprise, des établissements et des emplacements, ce qui peut s'avérer précieux pour l'élaboration du plan de sondage. La banque contient également les coordonnées des entreprises.

4.3 Plan de sondage

Le MELCC et le MEI désiraient obtenir des renseignements fiables pour deux classes de taille d'entreprises (moins de 5 employés et 5 employés et plus) et pour 14 regroupements de secteurs d'activité dans le cas des entreprises de 5 employés et plus. La stratification a donc été faite selon ces variables. L'objectif était d'assurer une meilleure représentativité de celles-ci dans les estimations ainsi que d'obtenir une certaine précision par classe.

Afin de déterminer le nombre nécessaire de répondants admissibles, un coefficient de variation (CV) de 15 % ou moins était initialement visé pour des proportions estimées à 20 % ou plus, par regroupement de secteurs d'activité pour les entreprises comptant 5 employés et plus, et pour des proportions estimées à 10 % ou plus pour l'ensemble des entreprises de moins de 5 employés. Le nombre total d'entreprises répondantes nécessaire à l'atteinte des objectifs de l'enquête a ainsi été fixé à 2 794. Ensuite, la taille d'échantillon a été augmentée afin de tenir compte du taux de réponse et du taux d'admissibilité.

Des hypothèses initiales de taux de réponse de 80 % et d'admissibilité de 82 % ont été établies en vue de déterminer la taille de l'échantillon, selon les équations (1) et (2). Ces hypothèses ont été déterminées sur base d'autres enquêtes réalisées par l'ISQ auprès d'entreprises.

Le taux d'admissibilité (T_A) a été calculé ainsi :

$$T_A = \frac{\text{Nombre de répondants admissibles} + \text{Nombre de non-répondants}}{(\text{Nombre de répondants admissibles} + \text{Nombre de non-répondants} + \text{Nombre d'inadmissibles})} \quad (1)$$

et le taux de réponse (T_R) a été calculé ainsi :

$$T_R = \frac{\text{Nombre de répondants admissibles}}{(\text{Nombre de répondants admissibles} + \text{Nombre de non-répondants})} \quad (2)$$

Ainsi, au total, 4 302 entreprises sélectionnées aléatoirement ont constitué l'échantillon probabiliste de l'enquête. Le tableau 3 présente le nombre d'entreprises recensées dans la population (selon la BDRE), échantillonnées et répondantes admissibles attendu par strate.

3. Notons que les coordonnées des entreprises peuvent parfois être obsolètes, notamment dans le cas des petites entreprises.

Il est à noter que 51 % de l'échantillon était composé d'entreprises de moins de 10 employés (2 195 entreprises).

Tableau 3

Répartition des entreprises dans la population, dans l'échantillon, et nombre d'entreprises répondantes admissibles attendu par strate

Nombre d'employés	Secteurs d'activité	Taille de la population	Taille de l'échantillon	Nombre d'entreprises répondantes admissibles attendu
				n
1 à 4	Tous les secteurs admissibles	100 869	608	399
	Agriculture et mines (SCIAN 11-21)	3 899	264	171
	Construction (SCIAN 23)	11 964	271	176
	Fabrication (SCIAN 31-32-33)	8 715	270	175
	Commerce de gros (SCIAN 41)	6 005	268	174
	Commerce de détail (SCIAN 44-45)	13 947	273	177
	Transport et entreposage (SCIAN 48-49)	4 126	264	171
	Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51)	1 429	245	159
	Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52-55)	2 072	255	165
5 et plus	Services immobiliers et services de location et de location à bail (SCIAN 53)	2 847	259	168
	Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54)	7 573	270	175
	Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56)	5 047	267	173
	Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71)	2 397	256	166
	Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)	13 635	271	176
	Services de réparation et d'entretien (SCIAN 811)	3 107	261	169
	Tous les secteurs admissibles	86 763	3 694	2 395
Total		187 632	4 302	2 794

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

5

Collecte des données

5.1 Caractère obligatoire de l'enquête

Les dispositions prévues à l'article 11 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec confèrent au directeur général le droit de déterminer qu'une demande de renseignements a un caractère obligatoire s'il est d'avis que cela est nécessaire pour assurer la fiabilité des statistiques produites. Il a été statué par le directeur général que cette enquête devait avoir ce caractère obligatoire. Cette décision est justifiée par les faits suivants :

- Les proportions à estimer étant faibles, il est nécessaire d'atteindre un taux de réponse élevé afin de permettre la diffusion des résultats.
- La forte désagrégation des résultats par strate exige un taux de réponse élevé afin d'éviter un masquage trop important lors de la diffusion des résultats.

5.2 Mode de collecte

Le mode de collecte prévu était multimode. Les répondants pouvaient utiliser le questionnaire en ligne (CAWI) ou répondre par téléphone (CATI).

5.3 Prétest

Un prétest a été réalisé sur un échantillon de 250 entreprises, dont 113 ont moins de 10 employés et 20 en ont plus de 250. Il s'est déroulé du 21 janvier au 28 février 2020, avant le début de la pandémie. Lors du prétest, 170 entreprises ont rempli le questionnaire, soit un taux de réponse de 72,6 %.

Aucun problème majeur n'est ressorti à cette étape. Cependant, plusieurs améliorations ont été apportées au questionnaire.

Le titre de l'enquête « *Enquête sur le développement durable en entreprise au Québec* » a été changé pour « *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres* ». En effet, les pratiques d'affaires écoresponsables et les technologies propres sont plus fréquemment utilisées par les entreprises que les démarches de développement durable.

La question portant sur l'inscription en bourse a été retirée, ce phénomène étant trop rare.

Une question portant sur l'identification du ou des document(s) d'affaires par le(s)quel(s) l'entreprise formalise sa démarche de développement durable a été ajoutée, afin de valider la réponse de celle-ci à la question « **Votre entreprise s'est-elle engagée formellement dans une démarche de développement durable?** ».

Trois questions portant sur les répercussions de la COVID-19 sur la démarche de développement durable et l'adoption de nouvelles pratiques d'affaires écoresponsables ou de technologies propres ont également été ajoutées.

Il est à noter que le prétest a été effectué avant le début de la déclaration d'urgence sanitaire liée à la COVID-19. Ainsi, les questions sur les répercussions de la crise de la COVID-19 n'ont pas fait l'objet d'un test.

Aucune modification importante n'a été apportée aux stratégies de collecte prévues initialement.

5.4 Période de collecte

La collecte des données devait avoir lieu de mars à mai 2020, mais elle a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19. Elle a finalement eu lieu du 26 août 2020 au 16 novembre 2020.

5.5 Dérroulement de la collecte et stratégies retenues

Avant de procéder à l'expédition des questionnaires et à la collecte des données, un filtre téléphonique a été réalisé auprès de toutes les entreprises.

Les objectifs du filtre sont de :

- vérifier l'admissibilité de l'entreprise (secteur d'activité et nombre d'employés) ;
- valider ses coordonnées ;
- obtenir l'adresse postale et l'adresse courriel ;
- identifier la personne la plus apte à répondre au questionnaire (une personne haut placée était recherchée puisque la démarche de développement durable implique une vision globale de l'entreprise et un engagement de la haute direction) ;
- déterminer le mode de collecte préféré par le participant.

Le taux de réponse au filtre était de 67,5 % le 7 octobre 2020, date à laquelle une lettre d'invitation et un questionnaire ont été envoyés par la poste à tous ceux qui n'avaient pas été filtrés. La procédure de filtre téléphonique s'est poursuivie, et 87,8 % des entreprises ont finalement été jointes par téléphone.

À la suite de l'appel relatif au filtre, les participants ont reçu un courriel qui incluait des informations sur l'enquête, le lien et l'identifiant permettant d'accéder au questionnaire Web, une lettre explicative signée par le directeur général de Statistique Québec ainsi qu'un questionnaire en format PDF (la lettre et le questionnaire étaient sous forme de liens cliquables). On avisait les participants qu'il était fortement conseillé de

remplir préalablement le questionnaire PDF avant d'aller sur le Web. Si le participant n'avait pas d'adresse courriel ou préférait recevoir les documents par la poste, une communication postale lui était envoyée. Celle-ci comprenait les mêmes documents que ceux inclus dans le courriel.

Une fois le questionnaire expédié à l'entreprise, les participants disposaient d'un délai d'environ deux semaines pour répondre. Après ce délai, un courriel de rappel était envoyé à ceux pour qui une adresse courriel était disponible. Si le questionnaire n'était toujours pas rempli après environ une semaine ou si l'adresse courriel n'était pas au dossier, on contactait l'entreprise à nouveau afin de lui offrir la possibilité de répondre au questionnaire par téléphone.

5.6 Ajustements en cours de collecte

Plusieurs ajustements aux processus de travail habituels ont été effectués pour s'adapter aux conséquences de la pandémie.

1. Suivi serré : un suivi serré des opérations de collecte a été réalisé lors des premières semaines de travail sur le terrain. Celui-ci avait pour objectif de vérifier que les entreprises répondaient bien à l'enquête, que les refus ou fermetures d'entreprises ne seraient pas plus nombreux qu'à l'habitude. Aucun problème n'a été constaté à ce moment-là, ni par la suite.
2. Personnel en télétravail : il a été plus difficile qu'à l'habitude de joindre les entreprises lors du filtre téléphonique. En effet, chez certaines entreprises, aucun employé n'était présent et il était impossible de laisser un message dans une boîte vocale. On nous invitait à joindre les personnes concernées par courriel. Comme l'ISQ ne disposait pas des adresses courriels dans la base de sondage, des recherches sur les sites Internet des entreprises ou sur les réseaux sociaux (Facebook) ont dû être menées. Lorsqu'aucune adresse courriel n'était trouvée, un suivi spécial était nécessaire.

Soulignons par ailleurs qu'il est difficile pour l'ISQ de s'assurer que le courrier postal est bien relevé et acheminé à qui de droit lorsque tout le personnel d'une entreprise est en télétravail.

3. Zones rouges : en cours de collecte, soit à partir du 1^{er} octobre 2020, certains secteurs d'activité dans certains territoires ont été fermés par le gouvernement pour limiter la propagation du coronavirus. Les secteurs visés par cette enquête qui ont subi des fermetures complètes ou partielles font partie des secteurs suivants :

- 51 Industrie de l'information et industrie culturelle ;
- 71 Arts, spectacles et loisirs ;
- 72 Services d'hébergement et de restauration.

Heureusement, ces fermetures ne touchaient pas les secteurs au complet, ni l'ensemble de la province (du moins au début). De plus, parmi les entreprises visées, certaines avaient déjà répondu au questionnaire.

Les entreprises touchées par les fermetures qui n'avaient pas encore répondu au questionnaire ont été identifiées, laissées de côté puis recontactées à la fin du mois d'octobre.

Grâce aux nombreux efforts déployés, les résultats de l'enquête sont à la hauteur des attentes. Le taux de réponse final indique d'ailleurs que l'application de l'équipe d'intervieweurs a porté fruit.

5.7 Participation à l'enquête

Au terme de la collecte, le 16 novembre 2020, 3 132 questionnaires avaient été reçus, 889 questionnaires restaient sans réponse et 281 étaient jugés inadmissibles à l'enquête.

Le tableau suivant résume la participation des entreprises à l'enquête, en date du 16 novembre 2020.

Tableau 4

Entreprises selon leur participation à l'enquête

	Nombre
Population visée au départ	4 302
Questionnaires remplis	3 132
Par téléphone	176
Sur le Web	2 860
Par téléphone, à la suite d'un questionnaire Web incomplet	39
Par la poste / par télécopieur	57
Non-participants	889
Refus	123
Admissible mais incapacité à répondre	28
Absence prolongée du participant	14
Mauvais numéro de téléphone après recherche ou retour de poste	98
Dernier contact = message laissé dans la boîte vocale	233
Promesse de remplir le questionnaire sur le Web	99
Autres cas de non-réponse	294
Inadmissibles	281
Fermée définitivement	143
Doublon	3
Aucun employé au Québec	102
Secteur d'activité non visé par l'enquête	31
Changement de structure de l'entreprise	2

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Avec 3 132 entreprises ayant répondu à l'enquête, le taux de réponse pondéré¹ est de 74 %, soit un taux un peu inférieur à celui qui avait été prévu avant la pandémie.

L'échantillon a été subdivisé en 15 strates, en fonction du croisement de la taille de l'entreprise et de son secteur d'activité. Le taux de réponse pondéré varie selon la strate. En particulier, pour les entreprises de 5 employés et plus, le taux diffère selon le secteur d'activité (de 63,6 % pour le secteur « Services d'hébergement et de restauration » à 85,0 % et 85,3 % respectivement pour les secteurs « Services professionnels, scientifiques et techniques » et « Industrie de l'information et industrie culturelle ») (voir tableau 5).

1. Taux de réponse pondéré avec le poids initial ajusté pour l'admissibilité. Non pondéré, le taux de réponse est de 78 %.

L'objectif quant au nombre d'entreprises répondantes a été atteint pour 13 strates sur 15. Il n'a pas été atteint pour la strate constituée des entreprises de 1 à 4 employés, ni pour celle des entreprises de 5 employés et plus du secteur « Services d'hébergement et de restauration », un des secteurs affectés par les fermetures visant à freiner la propagation du coronavirus.

Les questionnaires remplis sur le Web uniquement représentent 91 % des questionnaires remplis.

Les refus touchent 15 % des entreprises non répondantes et les mauvais numéros de téléphone ou l'absence de numéro de téléphone comptent pour 11 % des entreprises non répondantes. Notons qu'une grande proportion des non-répondants sont des entreprises avec qui le dernier contact est un message laissé dans une boîte vocale (26 %).

Les refus s'expliquent par différentes raisons. Certains répondants n'étaient tout simplement pas col-laboratifs ; d'autres ont affirmé avoir déjà trop de travail ou manquer d'employés (c'était par exemple le temps de la pose des pneus d'hiver dans les garages et, pour les agriculteurs, la fin de la saison aux champs), ou encore ne pas se sentir concernés par le sujet (manque d'intérêt). Finalement, certains ré-pondants remettaient en question la pertinence de l'enquête en temps de pandémie (« le gouvernement devrait avoir d'autres priorités »), ou n'étaient pas en accord avec les mesures gouvernementales mises en place pour diminuer la propagation de la maladie ou pour aider les entreprises en temps de pandémie. Certains répondants ont mentionné avoir des difficultés financières importantes. Plus de 95 % des refus concernent des entreprises de moins de 50 employés, et un refus sur cinq émane d'une entreprise de moins de 5 employés.

Les raisons justifiant l'incapacité de certains répondants à remplir le questionnaire sont variées. Il peut s'agir de répondants allophones qui n'étaient pas en mesure de répondre ni en français ni en anglais, de répondants en congé de maladie, en arrêt de travail ou en deuil. Dans d'autres cas, les entreprises ne pouvaient répondre pour une raison en lien avec la COVID-19 (service essentiel, fermeture temporaire, etc.).

L'Institut a réalisé de la recherche de numéros de téléphone tout au long de la collecte. Toutefois, pour certaines entreprises, il a été impossible de trouver un bon numéro. Ces entreprises n'avaient pas de site Internet et n'étaient pas présentes sur les médias sociaux. Ces problèmes de coordonnées concernent des entreprises de moins de 10 employés dans 80 % des cas, et des entreprises de moins de 5 employés dans 37 % des cas.

Le taux d'admissibilité à l'enquête² (87 %) s'est avéré plus élevé que ce qui avait été évalué au départ (82 %). Les raisons de l'inadmissibilité sont les suivantes : entreprise ne comptant aucun employé au Québec, fermeture définitive ou secteur d'activité non visé par l'enquête. Il est à noter que le taux d'admissibilité à l'enquête varie selon la strate. En particulier, la strate constituée des entreprises de 1 à 4 employés a un taux d'admissibilité de 81,4 %, alors que les strates formées d'entreprises de 5 employés et plus ont un taux variant entre 87 % et 97 % selon le secteur d'activité (voir tableau 5).

Par ailleurs, les fermetures définitives touchent davantage les plus petites entreprises : 96 % des cas observés sont ceux d'entreprises de moins de 50 employés, et 62 % d'entreprises de moins de 10 employés. Le taux de fermeture de cette enquête est semblable aux taux observés dans des enquêtes comparables.

De plus, le fait d'être inadmissible en raison du nombre d'employés travaillant au Québec touche particulièrement les entreprises de moins de 10 employés (dans 75 % des cas).

2. Taux d'admissibilité pondéré. Il tient compte, entre autres facteurs, de la non-proportionnalité selon le secteur d'activité de l'échantillon de l'enquête.

Le détail des résultats de la collecte par strate est résumé dans le tableau suivant.

Tableau 5

Taux d'admissibilité, taux de réponse et nombre d'entreprises répondantes par strate

Nombre d'employés	Secteurs d'activité	Taux d'admissibilité pondéré	Taux de réponse pondéré	Proportion d'entreprises répondantes par rapport aux entreprises attendues
		%		
1 à 4	Tous les secteurs admissibles	81,4	70,4	91
	Agriculture et mines (SCIAN 11-21)	96,6	77,1	116
	Construction (SCIAN 23)	96,2	76,5	114
	Fabrication (SCIAN 31-32-33)	95,6	83,9	125
	Commerce de gros (SCIAN 41)	94,7	83,6	123
	Commerce de détail (SCIAN 44-45)	93,2	79,6	116
	Transport et entreposage (SCIAN 48-49)	96,1	77,0	115
	Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51)	92,9	85,3	123
	Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52-55)	89,6	81,3	115
	5 et plus	Services immobiliers et services de location et de location à bail (SCIAN 53)	87,2	76,3
Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54)		95,2	85,0	126
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56)		90,2	79,1	112
Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71)		94,4	82,9	122
Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)		88,3	63,6	90
Services de réparation et d'entretien (SCIAN 811)		96,1	78,7	118
Tous les secteurs admissibles		93,5	77,7	116
Total	87,2	74,0	112	

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

5.8 Statistiques sur les efforts de collecte

Le tableau suivant présente les statistiques administratives sur le temps total moyen consacré à chaque dossier, la durée moyenne de l'intervention de la réalisation de l'entrevue et le nombre moyen d'interventions par dossier.

Tableau 6
Statistiques administratives par dossier

	Temps total moyen consacré au dossier	Durée moyenne de l'intervention de la réalisation de l'entrevue	Nombre d'interventions
Questionnaires remplis par téléphone	43 minutes 6 secondes	17 minutes 30 secondes	6,6
Questionnaires remplis sur le Web	33 minutes 18 secondes	10 minutes 28 secondes	5,6
Questionnaires remplis au téléphone à la suite d'un questionnaire incomplet sur le Web	51 minutes 58 secondes	s.o.	7,4
Questionnaires remplis par la poste/ par télécopieur	36 minutes 15 secondes	s.o.	8,3
Dossiers en non-réponse	35 minutes 22 secondes	s.o.	7,7
Dossiers non admissibles	21 minutes 28 secondes	s.o.	4,5
Moyenne	33 minutes 35 secondes	s.o.	6,1

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Le temps total moyen consacré au dossier comprend tout le temps passé au téléphone pour tenter de joindre l'entreprise, le filtre téléphonique, les relances téléphoniques et l'entrevue.

En moyenne, un intervieweur passe plus de 33 minutes sur un dossier. Le temps moyen attribué au dossier d'une entreprise comptant de 1 à 4 employés est relativement semblable à celui voué à une plus grande entreprise (données non présentées).

Ce tableau permet de constater que les questionnaires remplis sur le Web exigent moins de temps et moins d'interventions que ceux remplis par téléphone, ou en partie au téléphone et en partie sur le Web, et même moins de temps que les questionnaires envoyés par la poste ou par télécopieur.

Par ailleurs, les dossiers jugés non admissibles requièrent quand même de nombreux efforts de collecte.

6

Traitement des données

6.1 Validation

Le recours aux questionnaires informatisés (ITAO et AIAO) permet une saisie automatique des réponses fournies par les répondants. La très grande majorité des questions sont autocodées, c'est-à-dire que l'intervieweur ou le répondant n'a qu'à cocher le choix de réponse. La saisie s'en trouve donc réduite au minimum. De plus, les collectes téléphoniques et électroniques étant entièrement informatisées, plusieurs validations de base sont réalisées pendant l'entrevue, notamment la vérification du respect des choix de réponse pour les questions fermées, ou celle de l'adéquation des sauts de section, pour les blocs de questions ne s'adressant qu'à un sous-groupe de répondants.

Des vérifications a posteriori concernant le statut de réponse des entreprises (répondant, non-répondant ou inadmissible) ont aussi été effectuées. Cela a principalement permis de conserver comme répondants certaines entreprises qui n'avaient pas rempli le questionnaire en entier. Par ailleurs, aucun questionnaire n'a été rejeté en raison d'une importante proportion de questions laissées sans réponse.

De plus, des validations ont été faites concernant le fichier des données récoltées lors de l'enquête. La première avait pour but de s'assurer que pour chaque question, toutes les entreprises qui devaient répondre l'ont fait et que toutes celles qui ne devaient pas répondre ne l'ont pas fait.

Par la suite, l'analyse du choix « Autre, précisez » de la question 5 sur le document formalisant l'engagement dans une démarche de développement durable a permis de valider la réponse à la question portant sur ce sujet (question 4). En effet, pour les entreprises ayant répondu « Oui » à la question 4 : si aucun des choix préexistants n'était sélectionné à la question 5 et que la réponse au choix « Autre, précisez » n'indiquait pas un document valide, alors la réponse à la question 4 était remplacée par « Répond oui, mais document invalide ». Cette catégorie a ensuite été associée à la réponse « Non ».

Finalement, l'analyse des réponses ouvertes au choix « Autre, précisez » des questions sur les pratiques d'affaires écoresponsables et les technologies propres a permis de reclasse certaines de ces réponses dans les choix existants, et aussi de supprimer certaines réponses qui ne s'appliquaient pas à la question.

6.2 Pondération

La pondération a pour objectif fondamental de permettre l'inférence des résultats observés à la population étudiée, en respectant le plan de sondage qui a permis de recueillir les données. La stratégie de pondération qui a été utilisée par l'ISQ pour cette enquête comprend plusieurs étapes, afin de permettre aux entreprises répondantes (admissibles et inadmissibles) de bien représenter les entreprises non répondantes.

La première étape consiste à calculer le poids initial de chaque entreprise faisant partie de l'échantillon, ce qui correspond à l'inverse de sa probabilité de sélection par strate.

Ensuite, on doit ajuster ce poids pour tenir compte de l'inadmissibilité de certaines entreprises à l'enquête (aucun employé au Québec, entreprise fermée définitivement, secteur d'activité non visé). En effet, le statut d'admissibilité étant inconnu pour plusieurs entreprises non répondantes, il a fallu réduire leur poids pour prendre en considération le fait qu'une partie d'entre elles est probablement inadmissible. Pour ce faire, on multiplie le poids de ces entreprises par le taux d'admissibilité pondéré observé à l'enquête, qui correspond à la proportion pondérée (avec le poids initial) d'entreprises admissibles parmi celles pour lesquelles l'admissibilité a pu être déterminée lors de l'enquête. L'ajustement a été fait selon la strate, puisque la proportion d'entreprises inadmissibles varie beaucoup selon la strate.

L'étape suivante est l'ajustement pour la non-réponse totale. Pour ce faire, on effectue une analyse afin de définir les variables ou caractéristiques selon lesquelles la probabilité d'avoir un questionnaire « répondant » pourrait varier. On utilise la méthode du score¹ pour déterminer quels sont les groupes homogènes de pondération, c'est-à-dire des sous-groupes de l'échantillon à l'intérieur desquels la propension à répondre est assez uniforme². L'ajustement s'effectue ensuite dans chacun de ces groupes : le poids des entreprises pour lesquelles un questionnaire « répondant » est disponible est ajusté par l'inverse du taux de réponse (pondéré) dans le groupe homogène de pondération. Le taux de réponse par classe de pondération varie entre 64 % et 84 %.

6.3 Non-réponse partielle

La pondération tient compte de la non-réponse totale, mais n'a pas été ajustée pour la non-réponse partielle. Cette dernière se produit lorsqu'une variable (ou un indicateur créé à partir de plusieurs questions) comporte des données manquantes pour certains répondants à l'enquête. On sait qu'une non-réponse partielle importante peut entraîner certains biais dans les estimations, au même titre que la non-réponse totale, s'il s'avère que les entreprises non répondantes présentent des caractéristiques différentes de celles des entreprises répondantes et, de surcroît, si ces caractéristiques sont liées au thème abordé. Le taux de non-réponse partielle pondéré pour une variable donnée se définit comme le rapport entre le nombre pondéré d'entreprises qui n'ont pas répondu à la question et le nombre pondéré d'entreprises qui auraient dû y répondre. Plus ce taux est élevé, plus le risque de biais induits par la non-réponse partielle est grand. En général, lorsque l'on analyse des données d'enquête, il est raisonnable de faire l'hypothèse qu'un taux de non-réponse partielle inférieur à 5 % a un effet négligeable sur les estimations à l'échelle provinciale, sauf dans la situation où cette non-réponse est très caractérisée. Les variables pour lesquelles le taux de non-réponse partielle dépasse ce seuil de 5 % doivent en général être analysées plus en profondeur au regard des biais.

Pour cette enquête, le risque de biais est faible, étant donné que les taux de non-réponse partielle sont tous inférieurs à 1 %.

1. Pour plus de renseignements sur la méthode du score, voir HAZIZA, D., et J.-F. BEAUMONT (2007), *On the Construction of Imputation Classes in Surveys*, International Statistical Review, vol. 75, n° 1, avril, p. 25-43.
2. Les variables (issues de la base de sondage) retenues dans le modèle sont la taille (1 à 4 employés c. 5 employés et plus) et le secteur d'activité en 4 catégories (SCIAN 11, 21, 23, 48, 49, 53 ; SCIAN 31, 32, 33, 41, 51, 54, 71 ; SCIAN 44, 45, 52, 55, 56, 811 ; SCIAN 72).

6.4 Précision des estimations

Tout résultat tiré d'une enquête est susceptible d'être entaché d'erreurs. Celles-ci se répartissent en deux catégories. D'une part, il y a les erreurs dues à l'échantillonnage. Il s'agit de celles découlant du fait que seule une partie de la population visée est sondée par échantillon aléatoire. D'autre part, il y a les erreurs qui ne sont pas dues à l'échantillonnage. Celles-ci incluent les différents types de biais pouvant influencer sur les résultats : biais attribuables à la non-réponse, biais liés au mode de collecte, biais de réponse, sur-couverture ou sous-couverture de la population par la base de sondage, etc. Elles ne sont pas formellement quantifiables, contrairement aux erreurs qui sont dues à l'échantillonnage. Il est donc important de tenter de détecter le plus possible leur présence et d'évaluer, le cas échéant, leur ampleur et leur effet.

Une fois que les risques de biais et la non-réponse totale ou partielle sont traités, on peut statuer sur la qualité des estimations, notamment sur leur précision et leur fiabilité, en examinant certaines statistiques. Les taux de réponse, au total et par question, permettent en outre de porter un jugement éclairé sur la fiabilité des résultats obtenus. Par ailleurs, la marge d'erreur et le coefficient de variation d'une estimation permettent d'évaluer la précision de celle-ci. En fonction de ces observations, le lecteur peut juger de l'importance des erreurs de mesure, des risques de biais et de la portée possible de l'inférence statistique.

Mesures de précision

Les erreurs dues à l'échantillonnage sont liées au fait que seule une partie de la population visée est échantillonnée aléatoirement. Ces erreurs sont contrôlables a priori à l'étape de la définition du plan de sondage et de la détermination de la taille d'échantillon. De plus, elles sont quantifiables a posteriori et permettent la prise en considération de la variabilité des estimations produites lors de leur analyse.

Les intervalles de confiance et le coefficient de variation sont des mesures utilisées afin de juger de la précision d'une estimation.

Intervalle de confiance

L'étendue de l'intervalle de confiance (IC) est une mesure de la précision d'une estimation : plus l'intervalle est court, plus la valeur du paramètre est circonscrite. L'IC associé à une proportion représente la zone d'incertitude liée à l'estimation. Cette zone est étroitement associée au niveau de confiance choisi. Ainsi, un intervalle de confiance pour une proportion à un niveau de confiance de 95 % signifie que si on répétait l'enquête 100 fois et que chaque fois on estimait la proportion et calculait son intervalle de confiance, 95 des 100 intervalles ainsi créés contiendraient la vraie valeur de la proportion dans la population. Un intervalle de confiance peut être construit de plusieurs façons.

Dans cette enquête, les intervalles de confiance diffusés sont calculés selon la méthode *logit* (ou *logit-Wald*). L'intervalle est en effet calculé en ayant au préalable appliqué la transformation *logit* ($\text{logit}(p) = \log(p/(1-p))$).

Pour obtenir un intervalle de confiance pour la proportion elle-même (et non pour *logit*(p)), les bornes de cet intervalle sont retransformées en appliquant la transformation inverse, ce qui génère un intervalle asymétrique pour *p*. Les bornes de l'intervalle de confiance généré avec la méthode *logit* sont toujours comprises dans l'intervalle [0,1]. Par contre, elles ne peuvent être calculées si la proportion estimée est de 0 ou de 1. Cette approche a été retenue, car l'approximation normale n'est pas appropriée pour des

phénomènes rares ou très fréquents, puisque les estimations de proportions ont alors une distribution asymétrique (l'intervalle *logit* asymétrique est dans ce cas plus approprié). On suppose ainsi que le *logit*, quant à lui, suit une loi normale.

Coefficient de variation

Le coefficient de variation (CV) est une autre mesure qui permet de quantifier la précision relative d'une estimation, et il est également utilisé pour quantifier l'erreur d'échantillonnage. Il se définit comme suit :

$$CV = \frac{\sqrt{\text{variance de l'estimation}}}{\text{estimation}} \quad (3)$$

Cette mesure contribue à faciliter l'interprétation quant à la précision d'une estimation. Plus le CV est élevé, moins l'estimation est précise, et vice versa. Il faut notamment être très prudent lors de l'utilisation des estimations dont le CV est très élevé (supérieur à 25 %), puisque cela indique une très grande variabilité. Ces estimations ne devraient être utilisées qu'à titre indicatif. Le CV a également l'avantage de permettre la comparaison de la précision de différentes estimations.

Pour cette enquête, les estimations produites sont accompagnées d'une cote, plus simple à utiliser que le CV, soit :

- A pour un CV de 0 % à 5 %, excellente précision ;
- B pour un CV de 5 % à 10 %, très bonne précision ;
- C pour un CV de 10 % à 15 %, bonne précision ;
- D pour un CV de 15 % à 25 %, précision passable, les données seront accompagnées d'un *. L'utilisateur est invité à faire preuve de prudence.
- E pour un CV de plus de 25 %, faible précision, les données seront accompagnées de deux **. Les résultats sont fournis à titre indicatif seulement. Parfois même, ils ne sont pas fournis du tout, lorsque le CV est trop élevé.

Au niveau global et pour l'ensemble des entreprises de 5 employés et plus, la majorité des estimations produites ont une bonne précision (cotes A, B ou C). Par contre, les estimations produites pour les entreprises de moins de 5 employés et celles par regroupements de secteurs d'activité (entreprises de 5 employés et plus) comptent parmi elles un nombre important d'estimations de moins bonne précision (cotes D ou E).

Ces estimations de moins bonne précision sont particulièrement associées à des questions s'adressant uniquement à un sous-groupe d'entreprises (par exemple, celles qui ont répondu « Oui » à la question sur l'engagement dans une démarche de développement durable), ou à des proportions estimées inférieures à 10 % ou 20 %.

En effet, le plan d'échantillonnage était conçu de sorte à obtenir un CV de 15 % ou moins pour

- des proportions estimées à 20 % ou plus pour les regroupements de secteurs d'activité (entreprises comptant 5 employés et plus)
- des proportions estimées à 10 % ou plus pour l'ensemble des entreprises de moins de 5 employés.

Plusieurs indicateurs présentent cependant des proportions plus faibles, ainsi qu'il était prévu à la suite du prétest.

6.5 Tests statistiques

En présence d'un croisement entre deux variables, un test global du khi-deux a été effectué. Ce test permet la vérification de la présence d'une association entre la variable analysée et la variable de croisement. Les tests dont le seuil observé est inférieur au seuil de signification fixé, soit 5 %, montrent une association significative.

Des tests d'égalité de deux proportions données peuvent ensuite être réalisés pour mieux comprendre les associations révélées par les tests du khi-deux significatifs. Ces tests sont basés sur une statistique de Wald calculée à partir de la différence des transformations *logit*³ des proportions estimées. Notons qu'un écart important entre deux proportions n'est pas nécessairement statistiquement significatif. Tout dépend de la variabilité associée aux estimations.

6.6 Traitement de la confidentialité

L'Institut est tenu de protéger la confidentialité des renseignements fournis par les répondants. Les résultats produits sous forme de tableaux sont donc vérifiés. Lors de la vérification, il est possible de déceler deux types de divulgation, soit une cellule d'un tableau contenant peu de répondants, soit un petit nombre de répondants contribuant à un grand pourcentage d'une estimation présentée dans le tableau. Dans cette enquête, seul le premier type de divulgation est vérifié, puisque seules des proportions sont présentées.

L'examen des tableaux produits a permis de déterminer que le premier type de divulgation se produisait. Afin d'éliminer tout risque à cet égard, des cellules de tableaux ont été masquées.

3. La transformation $logit = \log(p/(1-p))$ est utilisée comme transformation normalisatrice dans la construction d'intervalles de confiance, afin que leurs taux de couverture soient améliorés, en particulier pour de petites proportions (Korn et Graubard, 1999).

7

Résultats de l'enquête

Bien que les graphiques qui sont présentés dans ce chapitre semblent montrer des différences entre les résultats, il arrive que celles-ci ne soient pas *statistiquement significatives*. La marge d'erreur qui affecte un **résultat** peut faire en sorte qu'on ne soit pas en mesure d'affirmer que celui-ci est différent, plus **élevé** ou plus bas qu'un autre résultat.

Pour conclure qu'il existe une différence entre des données, il faut procéder à des tests statistiques basés notamment sur le coefficient de variation présenté à la section précédente. Dans l'analyse qui suit, seuls les résultats significatifs au seuil de 5 % sont mentionnés.

Lorsque l'analyse présente les résultats selon les secteurs d'activité visés par l'enquête, le numéro de la catégorie SCIAN est utilisé. Il fait référence aux secteurs ci-dessous.

Le lecteur trouvera à l'annexe 1 des tableaux contenant toutes les estimations issues de l'enquête, accompagnées de leur cote de fiabilité, de l'intervalle de confiance et du coefficient de variation. L'analyse qui suit ne présente qu'une partie des résultats de l'enquête.

Secteurs SCIAN

11: Agriculture, foresterie, pêche et chasse	52 et 55: Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises
21: Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	53: Services immobiliers et services de location et de location à bail
23: Construction	54: Services professionnels, scientifiques et techniques
31 à 33: Fabrication	56: Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement
41: Commerce de gros	71: Arts, spectacles et loisirs
44-45: Commerce de détail	72: Services d'hébergement et de restauration
48-49: Transport et entreposage	811: Services de réparation et d'entretien
51: Industrie de l'information et industrie culturelle	

7.1 Suivi des cibles

7.1.1 Cible 1 : Proportion d'entreprises qui sont engagées dans une démarche de développement durable

Une démarche de développement durable se traduit par un engagement pris à un niveau hiérarchique élevé, qui vise une performance non seulement financière, mais aussi sociale et environnementale. Cette démarche repose sur l'amélioration continue et la communication. Elle s'applique à toutes les fonctions de l'entreprise.

Plusieurs scénarios ont été élaborés afin de mesurer la proportion d'entreprises qui sont engagées dans une telle démarche, selon l'utilisation plus ou moins sévère des critères mentionnés dans la section 3.

► **Scénario de base**

Le scénario qui respecte scrupuleusement les trois critères d'une démarche valide, soit la formalité de la démarche, l'existence d'un suivi de ses objectifs ainsi que la prise en compte des trois dimensions du développement durable, est appelé « scénario de base ».

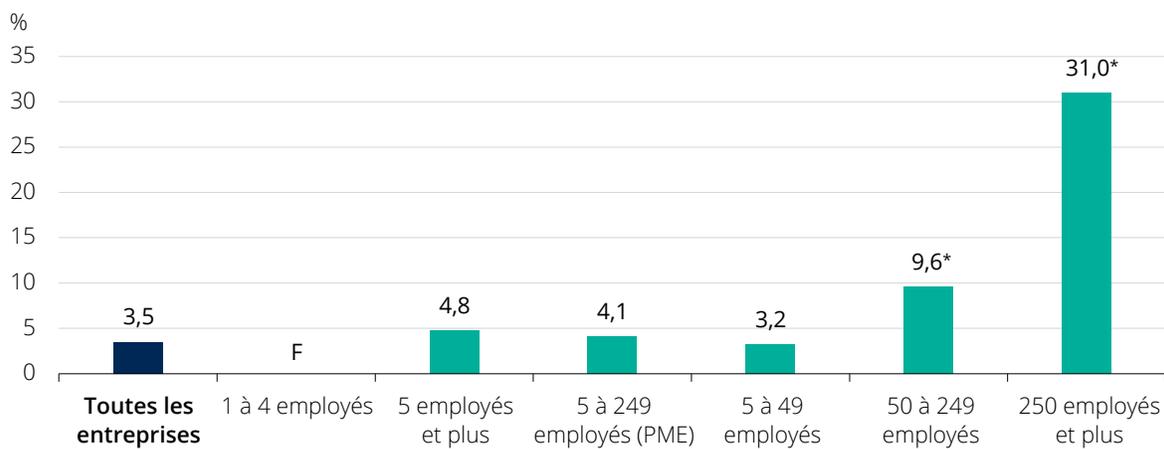
Selon ce scénario, 3,5 % des entreprises de 1 employé et plus sont engagées dans une démarche de développement durable. Cette proportion est de 4,8 % pour les entreprises de 5 employés et plus. Elle n'est toutefois pas assez précise pour être publiée pour les entreprises de moins de 5 employés.

En ce qui concerne les entreprises comptant 5 employés et plus, l'analyse démontre que la proportion augmente avec la taille de l'entreprise ainsi qu'avec son chiffre d'affaires.

Par exemple, la proportion d'entreprises qui ont adopté une démarche de développement durable est plus élevée chez celles de 250 employés et plus (31 %) et plus faible chez celles de 5 à 249 employés (4,1 %). Par contre, le secteur d'activité ne semble pas influencer la proportion (aucune différence statistique entre les résultats).

Figure 1

Proportion d'entreprises qui sont engagées dans une démarche valide de développement durable, selon le scénario de base et la taille de l'entreprise, Québec, 2020



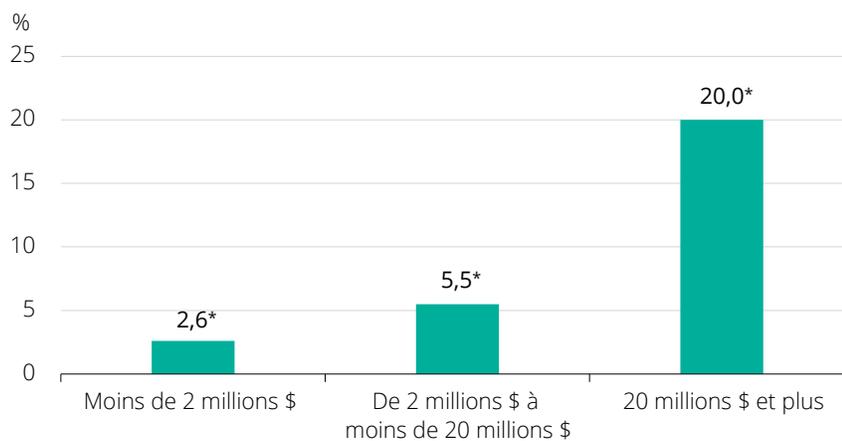
* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

F : Trop peu fiable pour être publié.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Figure 2

Proportion d'entreprises qui sont engagées dans une démarche valide de développement durable, selon le scénario de base et le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2020



* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

► Scénario de base allégé

Un scénario ne considérant pas la reddition de comptes a également été analysé. Il sera appelé « scénario de base allégé » dans ce rapport. Les deux critères retenus pour ce scénario sont la formalité de la démarche et la prise en compte des trois dimensions du développement durable à l'aide des pratiques d'affaires écoresponsables.

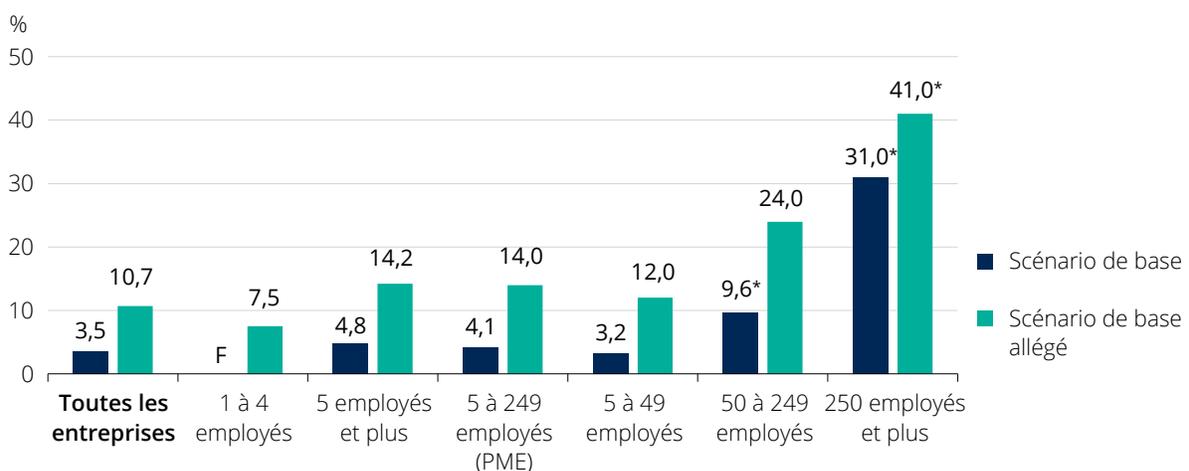
Ce scénario révèle que le critère du suivi influence le résultat puisque la proportion d'entreprises qui sont engagées dans une démarche de développement durable augmente à 10,7 % pour les entreprises de 1 employé et plus, et à 14,2 % pour celles de 5 employés et plus. De plus, la proportion pour les petites entreprises de 1 à 4 employés devient de qualité « passable » mais suffisante pour être publiée, soit 7,5 %.

Cette augmentation de la proportion est observée pour toutes les tailles d'entreprises, à l'exception des entreprises de 250 employés, pour lesquelles la variation n'est pas statistiquement significative entre les deux scénarios. La remarque vaut également pour les différentes classes de chiffres d'affaires : la hausse est significative, sauf dans la classe des 20 millions \$ et plus.

Tout comme pour le scénario de base, le secteur d'activité ne semble pas influencer la proportion d'entreprises ayant adopté une démarche de développement durable selon le scénario de base allégé.

Figure 3

Proportion d'entreprises qui sont engagées dans une démarche valide de développement durable, selon le scénario et la taille de l'entreprise, Québec, 2020



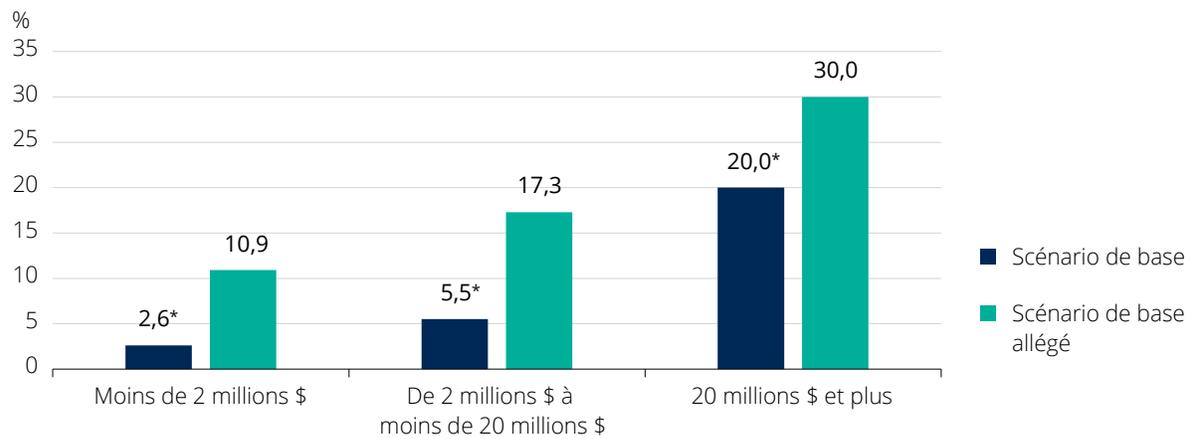
* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

F : Trop peu fiable pour être publié.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Figure 4

Proportion d'entreprises de 5 employés et plus qui sont engagées dans une démarche valide de développement durable, selon le scénario et le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2020



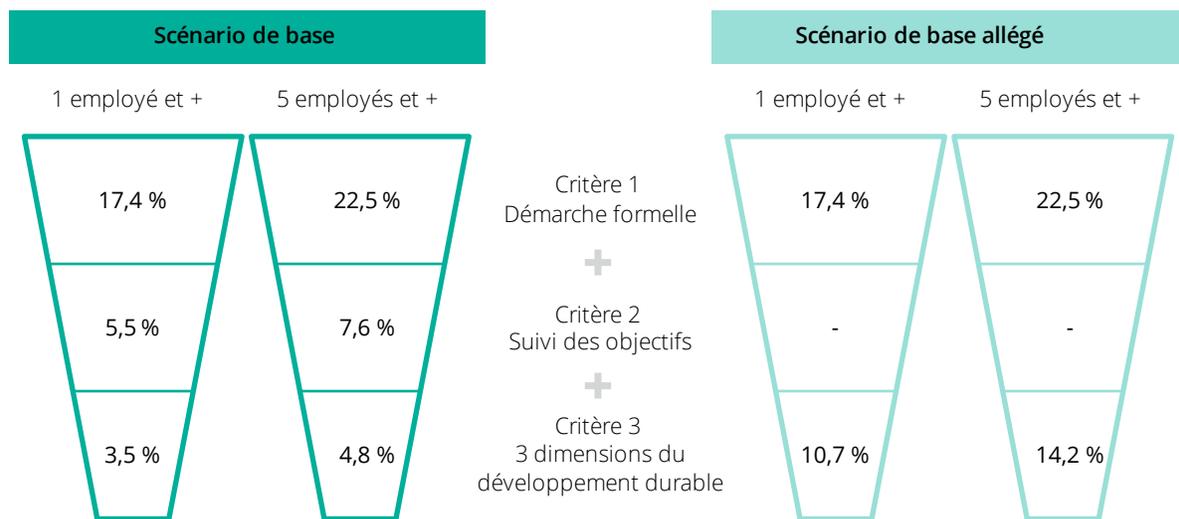
* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

En conclusion, à chaque ajout de critères, la proportion d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable s'amenuise. Ainsi, selon la taille de l'entreprise, on obtient le schéma suivant.

Figure 5

Proportion d'entreprises qui sont engagées dans une démarche de développement durable, selon différents critères et la taille de l'entreprise, Québec, 2020



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

D'autres scénarios, tantôt plus sévères, tantôt plus légers, ont été testés. Le tableau ci-dessous en présente les résultats. Par rapport au scénario de base, on constate que :

- comme il a été mentionné précédemment, le critère du suivi (reddition de comptes) influence fortement le résultat puisque la proportion d'entreprises qui ont amorcé une démarche de développement durable augmente lorsque ce critère est enlevé (scénario 2) ;
- lorsqu'on exclut le critère portant sur l'inclusion des trois dimensions du développement durable, la proportion d'entreprises ayant adopté une démarche de développement durable augmente légèrement. Cependant, le résultat est le même qu'on exige seulement « au moins une pratique » (scénario 3) ou qu'on n'en exige aucune (scénario 4) ;
- le fait d'ajouter un critère portant sur l'obligation d'inclure au moins une technologie propre (scénario 5) ne change pas le résultat, statistiquement parlant ;
- lorsqu'on ajoute d'autres critères, tels que la consultation des parties prenantes, la communication du suivi des objectifs et la fixation d'objectifs d'amélioration (scénario 6), la proportion d'entreprises ayant adopté une démarche de développement durable diminue de façon statistiquement significative.

Tableau 7

Proportion d'entreprises qui sont engagées dans une démarche de développement durable selon différents scénarios et selon la taille de l'entreprise, Québec, 2020

Scénario	Critère				Résultats Entreprises de		
	Démarche formelle	Suivi (reddition de comptes)	3 dimensions du développement durable (3 pratiques d'affaires écoresponsables)	Autre critère	1 employé et plus	1 à 4 employés	5 employés et plus
					%		
1. De base	✓	✓	✓		3,5	F	5,8
2. De base, allégé	✓		✓		10,7	7,5*	14,2
3. Allégé	✓	✓	Au moins 1 pratique d'affaires écoresponsable		5,5	F	7,5
4. Très allégé	✓	✓			5,5	F	7,6
5. De base + TP	✓	✓	✓	Au moins 1 technologie propre	3,1	F	4,3
6. Corsé	✓	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation des parties prenantes • Communication du suivi • Fixation d'objectifs d'amélioration 	1,8	F	3,0
7. Corsé allégé	✓	✓	Au moins 1 pratique d'affaires écoresponsable	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation des parties prenantes • Communication du suivi • Fixation d'objectifs d'amélioration 	2,6	F	4,1

* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

F : Trop peu fiable pour être publié.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

7.1.2 Cible 2: Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de technologies propres

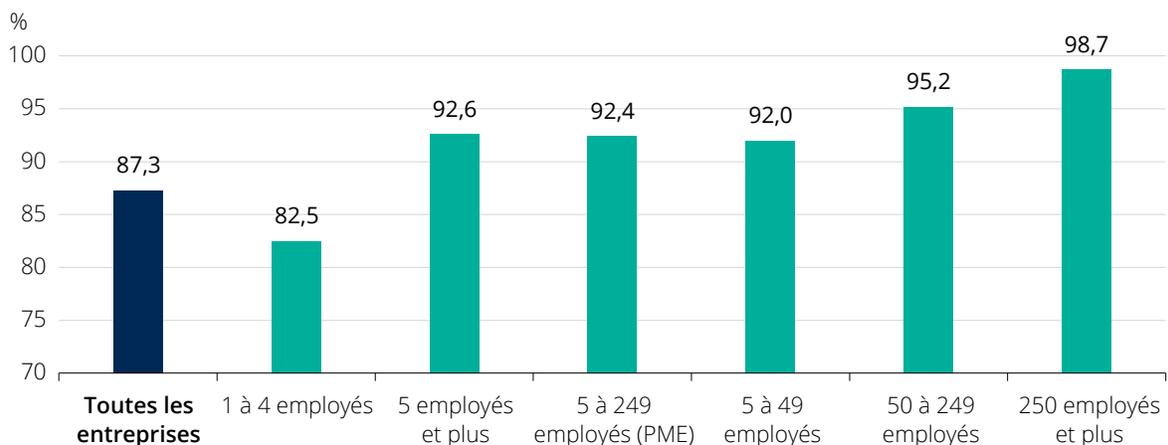
La proportion d'entreprises qui ont soit mis en œuvre une ou des pratiques d'affaires écoresponsables ou qui ont adopté au moins une technologie propre est de 87,3 % en 2019.

On remarque que cette proportion est plus faible (82,5 %) chez les entreprises de 1 à 4 employés que chez celles de plus grande taille (92,6 %). Par ailleurs, la proportion est plus faible chez les PME de 5 à 249 employés que chez les entreprises de 250 employés et plus.

Il est à noter que les technologies propres permettent souvent la mise en œuvre de pratiques d'affaires écoresponsables.

Figure 6

Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de technologies propres, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2019

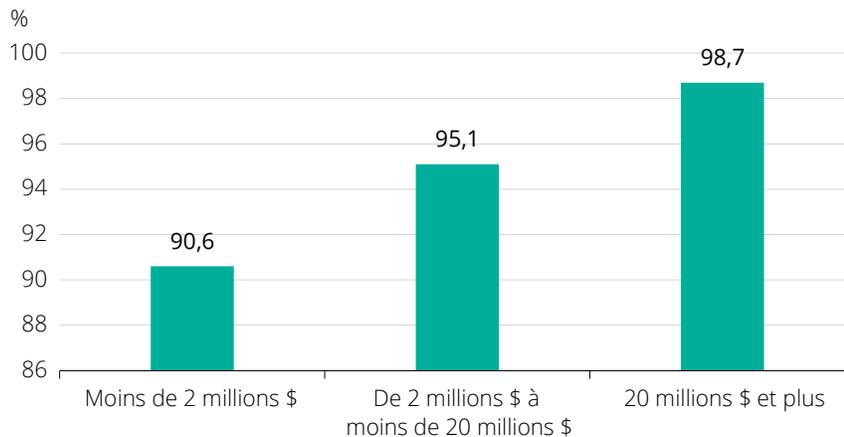


Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

La proportion d'entreprises qui ont soit mis en œuvre une ou des pratiques d'affaires écoresponsables ou qui ont adopté au moins une technologie propre augmente avec le chiffre d'affaires.

Figure 7

Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de technologies propres, selon le chiffre d'affaires, Québec, 2019

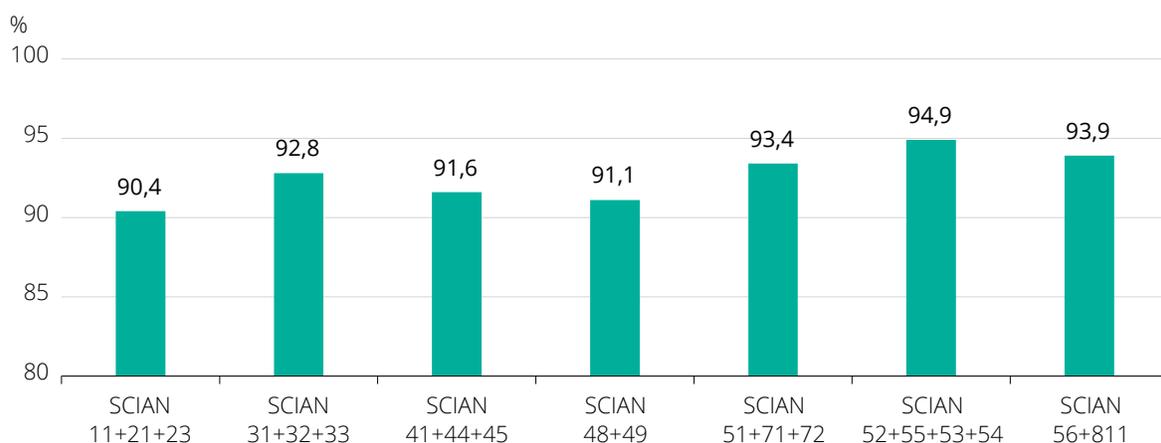


Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

La proportion d'entreprises qui ont soit mis en œuvre une ou des pratiques d'affaires écoresponsables ou qui ont adopté au moins une technologie propre ne varie pas selon le secteur d'activité de l'entreprise. Aucune différence entre secteurs n'est significative.

Figure 8

Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de technologies propres, selon le secteur d'activité, Québec, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

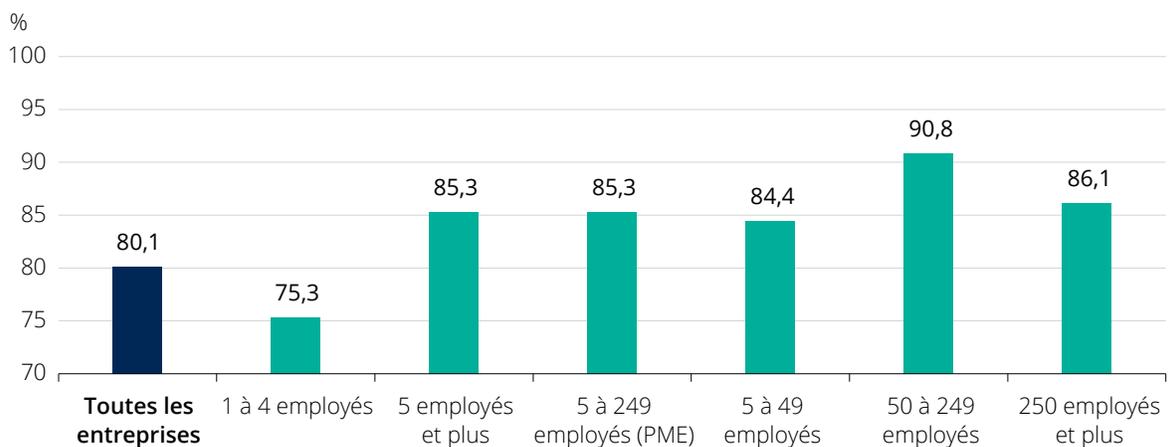
Lorsqu'on exclut les pratiques d'affaires écoresponsables de nature sociale, la proportion d'entreprises qui ont soit mis en œuvre une ou des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales ou qui ont adopté au moins une technologie propre est de 80,1 % en 2019.

On remarque que cette proportion est plus faible (75,3 %) chez les entreprises de 1 à 4 employés que chez celles de plus grande taille (85,3 %). Par contre, on ne peut pas affirmer qu'il y a une différence entre cette proportion chez les PME de 5 à 249 employés et celle des entreprises de 250 employés et plus.

Il est à noter que les technologies propres permettent souvent la mise en œuvre de pratiques d'affaires écoresponsables.

Figure 9

Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales, y compris l'adoption de technologies propres, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2019

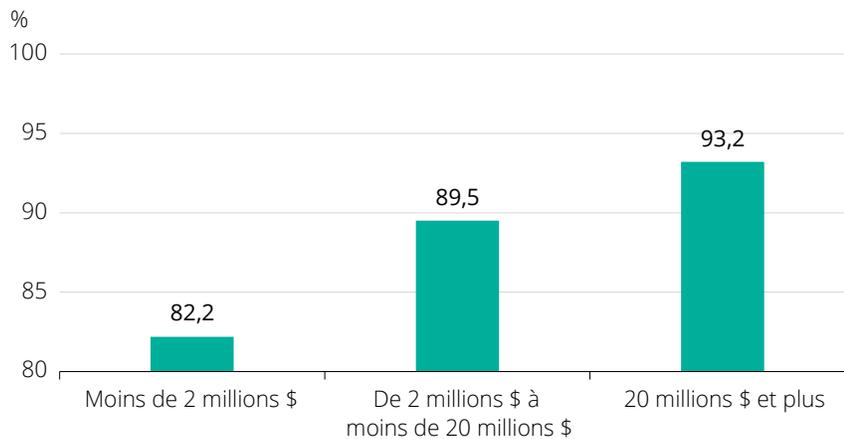


Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

La proportion d'entreprises qui ont soit mis en œuvre une ou des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales ou qui ont adopté au moins une technologie propre augmente lorsque le chiffre d'affaires passe de la catégorie des moins de 2 millions \$ à celle des 2 millions \$ et plus.

Figure 10

Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales, y compris l'adoption de technologies propres, selon le chiffre d'affaires, Québec, 2019

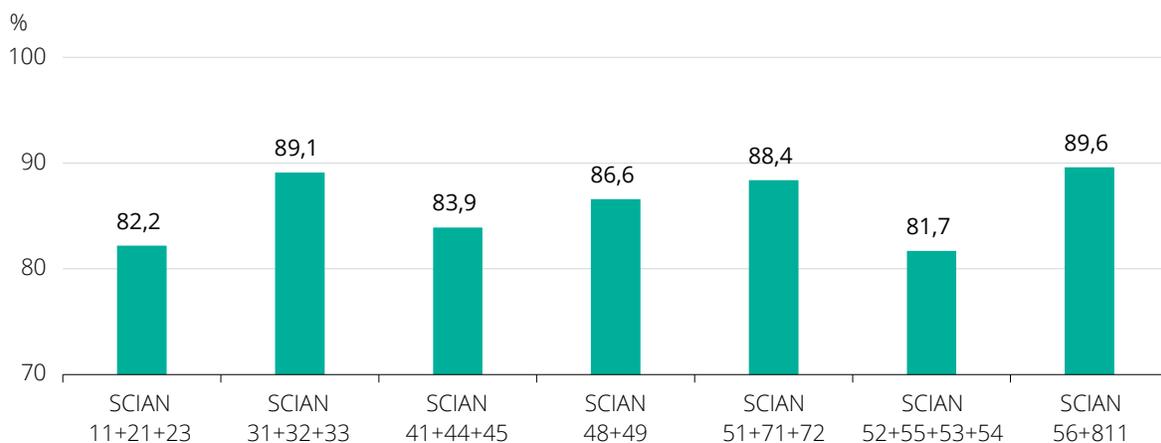


Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

La proportion d'entreprises qui ont soit mis en œuvre une ou des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales ou qui ont adopté au moins une technologie propre ne varie pas avec le secteur d'activité de l'entreprise. Aucune différence entre secteurs n'est significative.

Figure 11

Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales, y compris l'adoption de technologie propre, selon le secteur d'activité, Québec, 2019



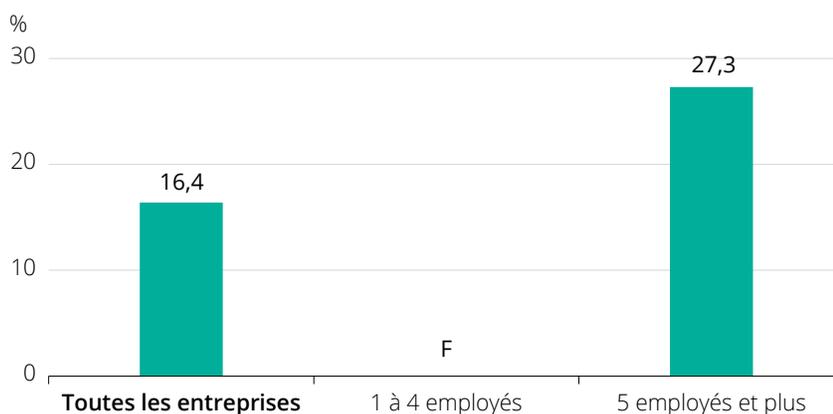
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

7.1.3 Cible 3: Proportion d'entreprises mentionnant le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables

En 2019, la proportion d'entreprises mentionnant le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables est de 16,4 % pour celles de 1 employé et plus et de 27,3 % pour celles de 5 employés et plus.

Figure 12

Proportion d'entreprises mentionnant le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2019



F: Trop peu fiable pour être publié.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

7.2 Démarche de développement durable

L'analyse qui suit repose principalement sur la question 4, qui demande aux entreprises si elles sont engagées formellement dans une démarche de développement durable. Les autres critères à satisfaire pour que la démarche soit valide ne sont pas pris en compte dans cette section du rapport. Il faut consulter la section 7.1 (Suivi des cibles) pour de telles analyses.

Afin de valider l'aspect formel de la démarche, une deuxième question (numéro 5) demandait aux répondants d'identifier par quel document l'entreprise s'était engagée. Les réponses des entreprises qui n'ont pas identifié de document à la question 5 ou qui ont inscrit un document non valide dans la case « Autre, précisez » (ex. : plan agroenvironnemental de fertilisation) ont été corrigées, et la réponse à la question 4 a été recodée en « non ».

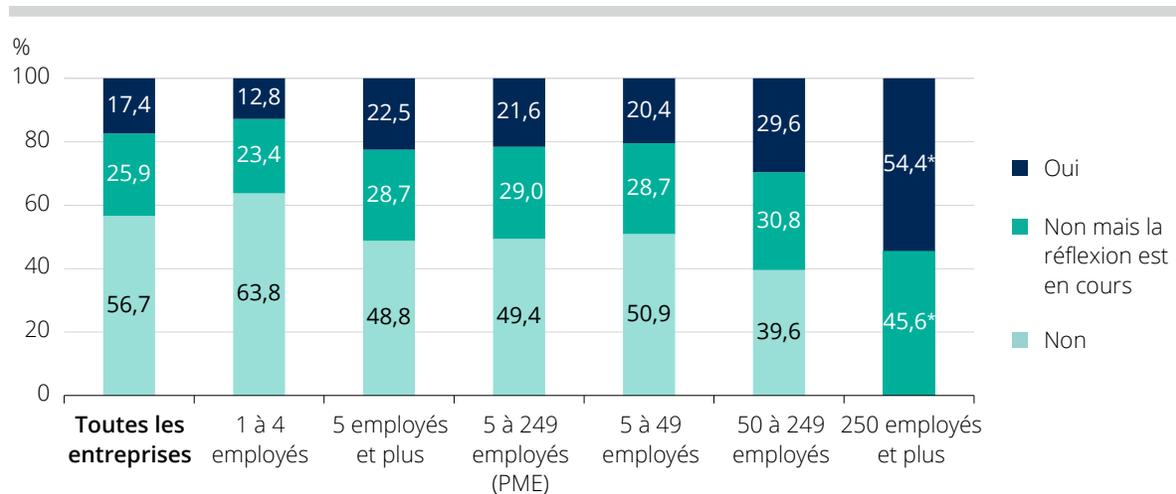
Environ 17,4 % des entreprises, toutes tailles confondues, affirment être engagées dans une démarche de développement durable. Cette proportion est plus élevée chez les entreprises de 5 employés et plus que chez celles de plus petite taille (22,5 % c. 12,8 %).

Plus la taille de l'entreprise est grande, plus la proportion d'entreprises qui affirment être engagées dans une démarche de développement durable est importante. Également, plus le chiffre d'affaires est élevé, plus cette proportion augmente.

Par contre, il n'existe pas de différence significative entre les divers secteurs d'activité (voir données à l'annexe 1).

Figure 13

Proportion d'entreprises mentionnant qu'elles sont engagées dans une démarche formelle de développement durable, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2020

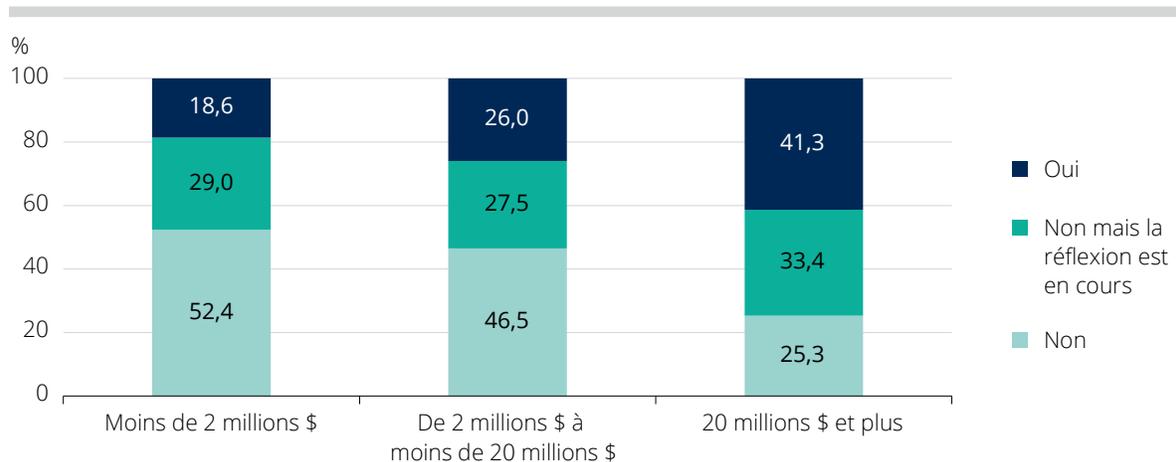


* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Figure 14

Proportion d'entreprises mentionnant qu'elles sont engagées dans une démarche formelle de développement durable, selon le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2020



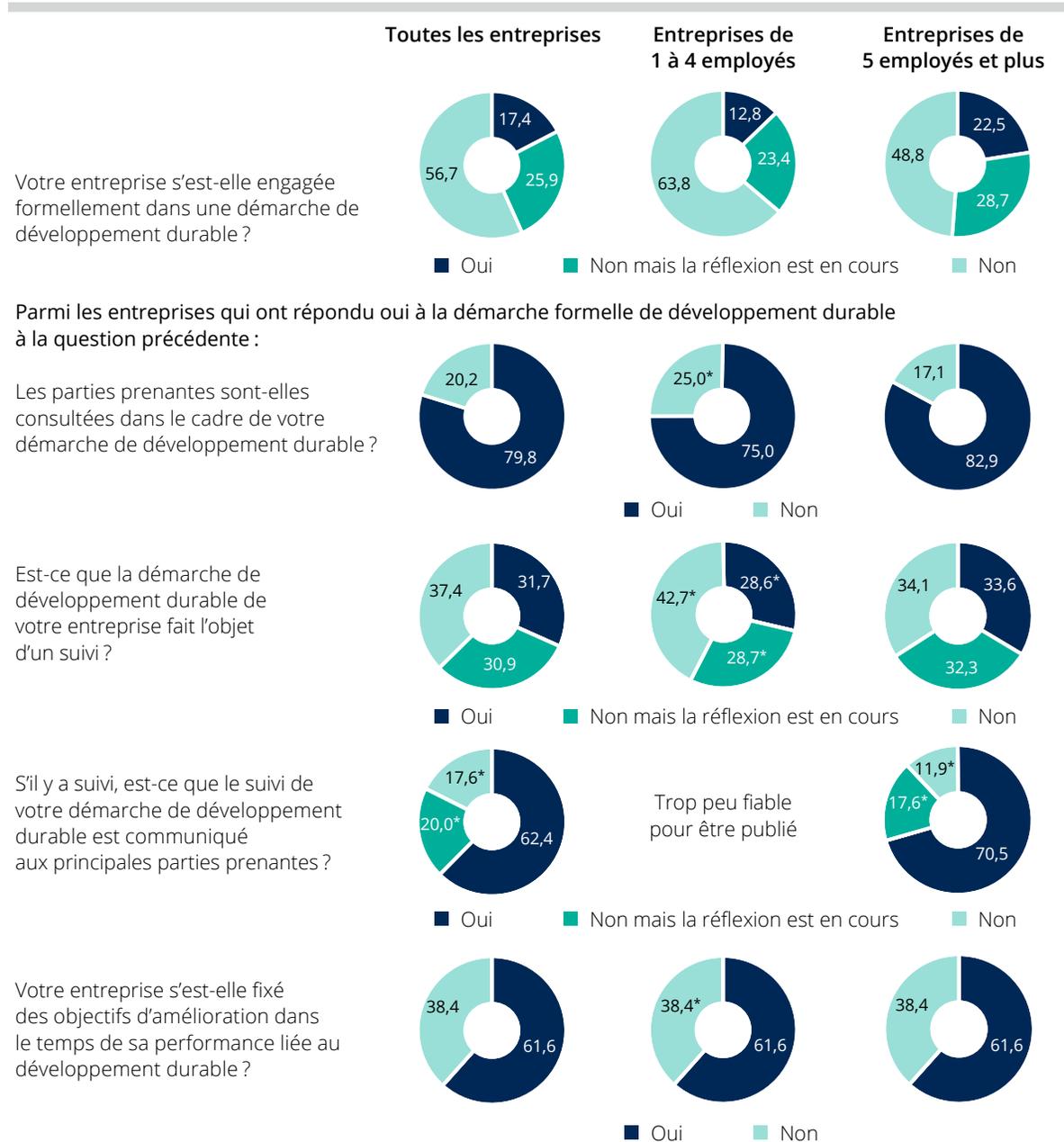
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

La figure suivante présente les résultats sur la consultation des parties prenantes, sur le suivi effectué, sur la communication du suivi aux parties prenantes et sur la fixation d'objectifs d'amélioration par rapport à la performance de la démarche de développement durable.

Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les entreprises de 1 à 4 employés et celles de plus grande taille (sauf pour la question sur la démarche formelle de développement durable, comme il est mentionné plus haut).

Figure 15

Proportion d'entreprises selon le processus d'élaboration de leur démarche de développement durable, Québec, 2020



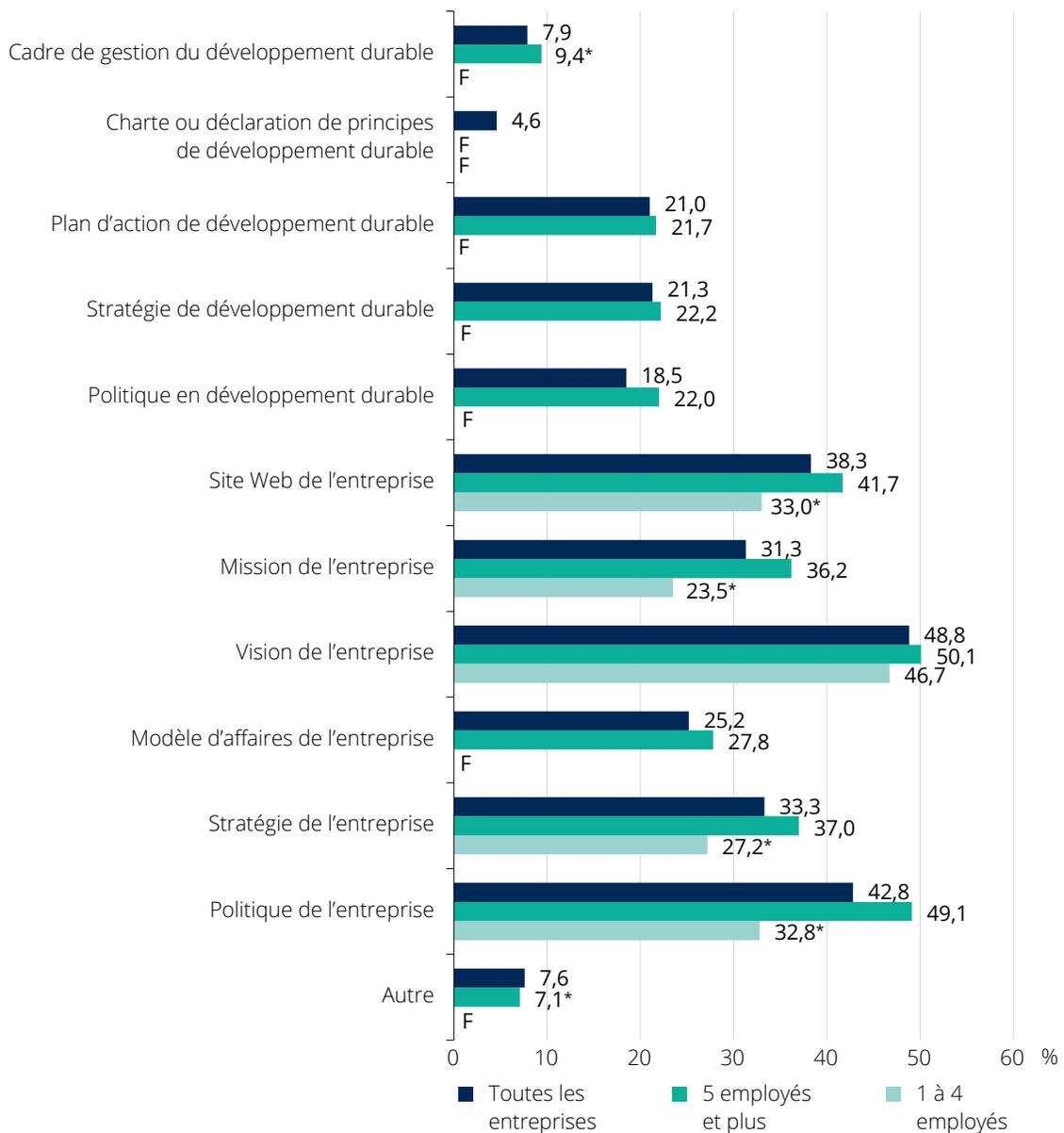
* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Chez les entreprises de 5 employés et plus ayant une démarche formelle de développement durable, les documents les plus fréquemment cités pour formaliser la démarche sont la politique, la vision et le site Web de l'entreprise (50,1 %, 49,1 % et 41,7 % respectivement), suivis par la stratégie et la mission de l'entreprise (37,0 % et 36,2 %). Les documents spécifiques au développement durable sont proportionnellement moins cités. La politique, la stratégie et le plan d'action spécifiques au développement durable sont utilisés dans les mêmes proportions, soit par environ 22 % des entreprises de 5 employés et plus ayant déclaré avoir une démarche formelle de développement durable.

Figure 16

Proportion d'entreprises selon le document qui formalise leur démarche de développement durable et selon la taille de l'entreprise, Québec, 2020



* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

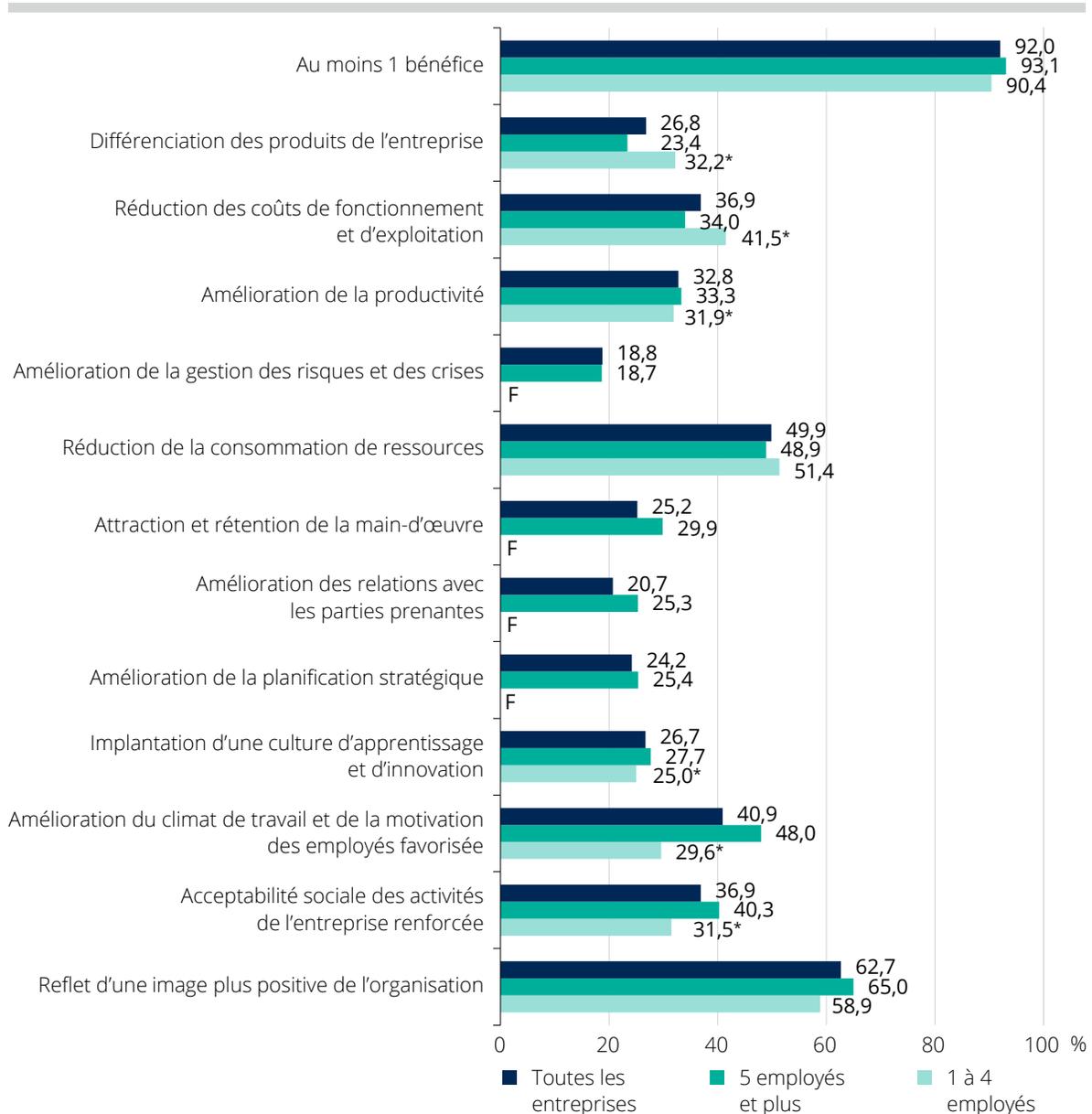
F : Trop peu fiable pour être publié.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Plus de neuf entreprises sur dix ont mentionné percevoir au moins un bénéfice en lien avec leur démarche de développement durable. Le bénéfice le plus fréquemment cité chez les entreprises de 5 employés et plus est le reflet d'une image plus positive de l'organisation (65 %). Viennent ensuite la réduction de la consommation de ressources (48,9 %), l'amélioration du climat de travail et de la motivation des employés (48,0 %) ainsi que l'acceptabilité sociale renforcée des activités de l'entreprise (40,3 %).

Figure 17

Proportion d'entreprises selon les bénéfices perçus en lien avec la démarche de développement durable et selon la taille de l'entreprise, Québec, 2020



* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

F : Trop peu fiable pour être publié.

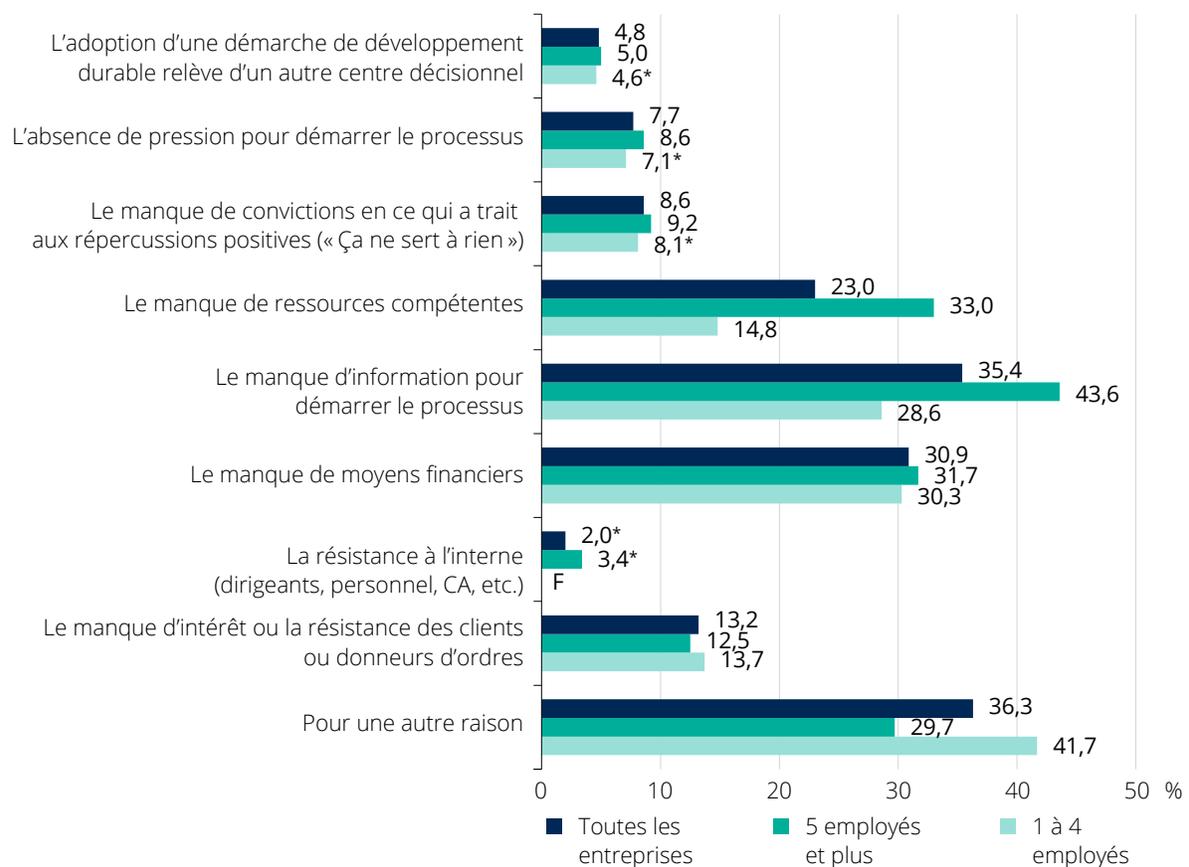
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Chez les entreprises de 5 employés et plus, le manque d'information pour démarrer le processus est la raison la plus fréquemment citée (43,6 %) pour expliquer qu'elles n'ont pas entamé de démarche de développement durable. Le manque de moyens financiers ou de ressources compétentes ainsi que des raisons d'un « autre » ordre sont ensuite invoqués (31,7 %, 33,0 % et 29,7 % respectivement).

Chez les entreprises de moins de 5 employés, c'est le « autre raison » qui domine avec 41,7 %, suivi par le manque de moyens financiers (30,3 %) et le manque d'information (28,6 %).

Figure 18

Proportion d'entreprises selon les raisons pour lesquelles elles n'ont pas entamé de démarche de développement durable et selon la taille de l'entreprise, Québec, 2020



* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

F : Trop peu fiable pour être publié.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

7.3 Mise en œuvre de pratiques d'affaires écoresponsables

Les pratiques d'affaires écoresponsables sont des initiatives, actions ou projets mis en place pour améliorer la performance sociale ou environnementale de l'entreprise. Elles poursuivent les mêmes objectifs qu'une démarche de développement durable, mais ne nécessitent pas un encadrement formel. Elles peuvent être de nature plus ponctuelle et ne viser qu'une partie de l'entreprise.

Les pratiques d'affaires écoresponsables visées par l'enquête sont celles qui ont lieu au Québec et qui dépassent la conformité obligatoire à des lois ou règlements.

Ces pratiques relèvent des trois dimensions du développement durable, soit économique, sociale et environnementale (voir section 3).

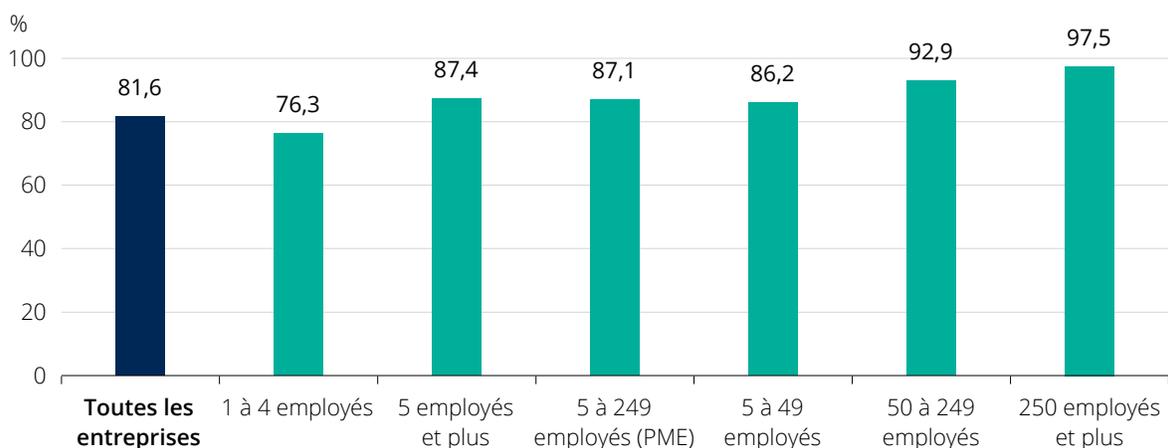
Elles peuvent avoir été mises en place dans le passé, mais doivent encore être employées en 2019 pour être rapportées.

Au Québec, 81,6 % des entreprises affirment qu'elles ont mis en œuvre au moins une pratique d'affaires écoresponsable en 2019. Cette proportion augmente avec la taille de l'entreprise.

Ainsi, elle est plus faible pour les entreprises comptant de 1 à 4 employés (76,3 %) que pour celles qui ont 5 employés et plus (87,4 %). Les PME de 5 à 249 employés rapportent également une proportion plus faible (87,1 %) que les entreprises de 250 employés et plus (97,5 %).

Figure 19

Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2019

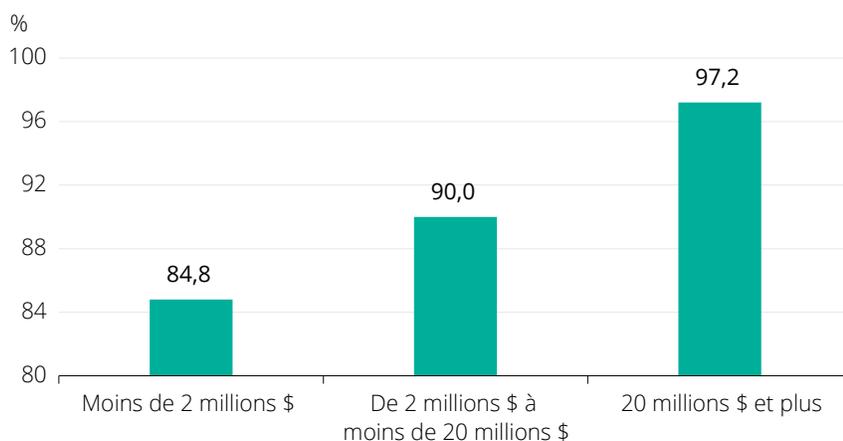


Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Les entreprises dont le chiffre d'affaires est de 20 millions \$ et plus se distinguent par une proportion plus élevée (97,2 %) d'entre elles qui ont des pratiques d'affaires écoresponsables.

Figure 20

Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2019

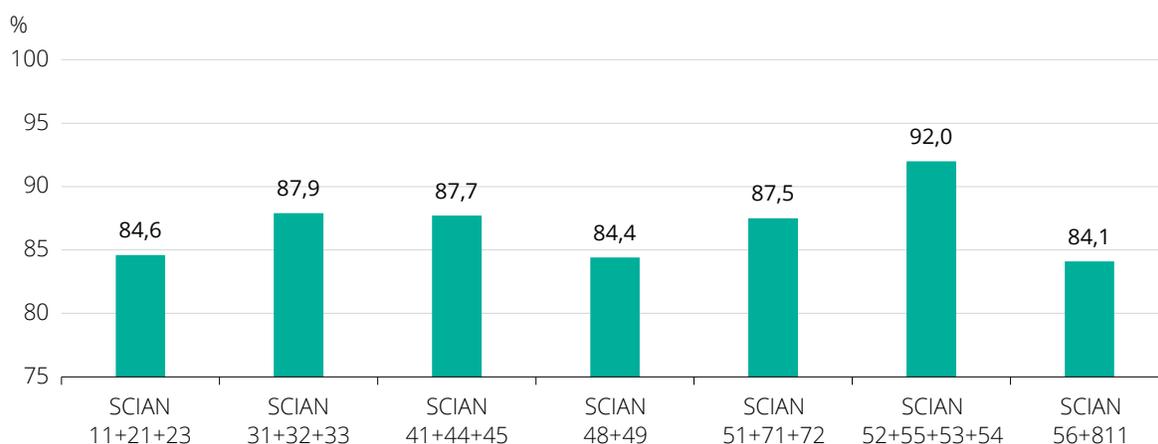


Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Parmi les entreprises de 5 employés et plus, la proportion de celles qui recourent à des pratiques d'affaires écoresponsables est relativement semblable dans tous les secteurs d'activité, car aucune différence n'est statistiquement significative.

Figure 21

Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le secteur d'activité des entreprises de 5 employés et plus, Québec, 2019

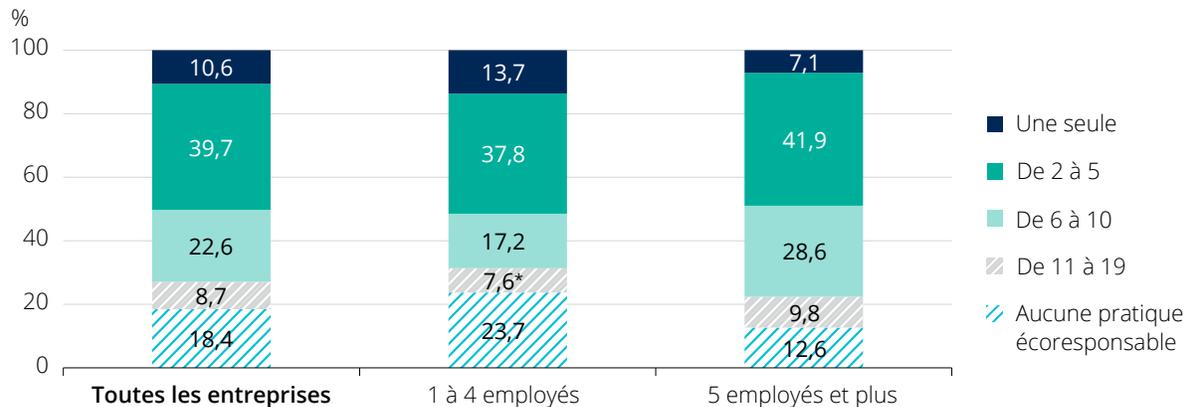


Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

La plupart des entreprises (39,7 %) emploient de 2 à 5 pratiques d'affaires écoresponsables, et 22,6 % en utilisent de 6 à 10. Environ 18,4 % des entreprises ne mettent pas en œuvre de pratiques d'affaires écoresponsables. Cette proportion est plus élevée chez celles de 1 à 4 employés (23,7 %) que chez celles de 5 employés et plus (12,6 %).

Figure 22

Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le nombre de pratiques d'affaires écoresponsables et la taille de l'entreprise, Québec, 2019



* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

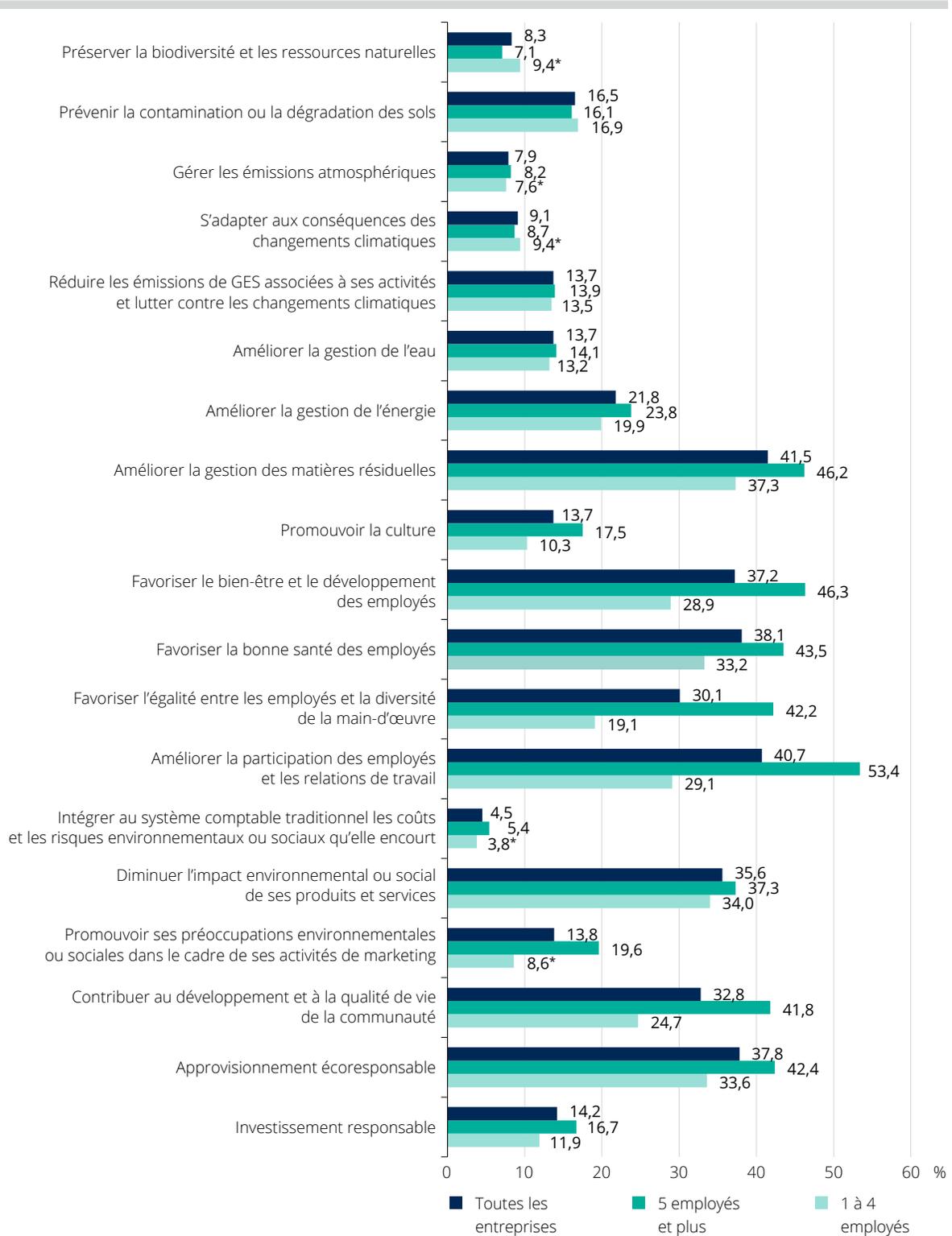
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Pour l'ensemble des entreprises, la gestion des matières résiduelles (41,5 %), l'amélioration de la participation des employés et des relations de travail (40,7 %), la favorisation de la bonne santé des employés (38,1 %), l'approvisionnement écoresponsable (37,8 %) et la favorisation du bien-être et du développement des employés (37,8 %) sont les pratiques d'affaires écoresponsables les plus répandues. Ce constat vaut peu importe la taille de l'entreprise.

Les entreprises de 5 employés et plus ont davantage recours à certaines pratiques d'affaires écoresponsables que celles de plus petite taille. Il s'agit de l'approvisionnement écoresponsable, de la contribution au développement et à la qualité de vie de la communauté, de la promotion de ses préoccupations environnementales ou sociales dans le cadre des activités de marketing, de l'amélioration de la participation des employés et des relations de travail, de la favorisation de l'égalité entre les employés et de la diversité de la main-d'œuvre, de la favorisation de la bonne santé des employés, de la favorisation du bien-être et du développement des employés, de la promotion de la culture et, finalement, de la gestion des matières résiduelles.

Figure 23

Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la pratique d'affaires écoresponsable et la taille de l'entreprise, Québec, 2019



* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres.*

Pour plusieurs pratiques d'affaires écoresponsables, l'analyse des données détaillées (voir tableau en annexe) selon différentes classes de tailles d'entreprises (de 5 à 249 employés c. 250 employés et plus) et selon leur chiffre d'affaires (de moins de 2 millions \$ c. 20 millions \$ et plus) laisse présager, de manière générale, que plus la taille de l'entreprise est importante ou plus le chiffre d'affaires est élevé, plus la proportion d'entreprises ayant déployé des pratiques d'affaires écoresponsables est grande.

► **Regroupement des pratiques d'affaires écoresponsables selon la dimension économique, sociale ou environnementale (voir section 3)**

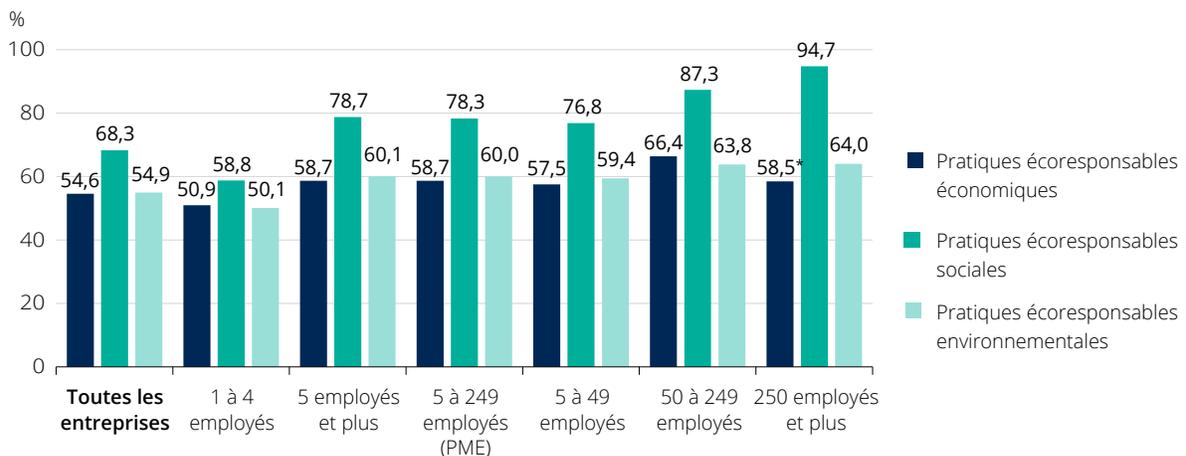
Peu importe la taille des entreprises, la proportion d'entre elles ayant recours à des pratiques d'affaires écoresponsables sociales est plus élevée que celle d'entreprises ayant recours à des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales.

Les entreprises comptant 5 employés et plus sont proportionnellement plus nombreuses que celles de plus petite taille à recourir à des pratiques d'affaires écoresponsables économiques. Ce constat est également vrai pour les pratiques sociales et environnementales.

Les pratiques d'affaires écoresponsables sociales sont utilisées par une proportion plus importante d'entreprises de 250 employés et plus (94,7 %) que d'entreprises de 5 à 249 employés (78,3 %).

Figure 24

Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le groupe de pratiques d'affaires écoresponsables et la taille de l'entreprise, Québec, 2019



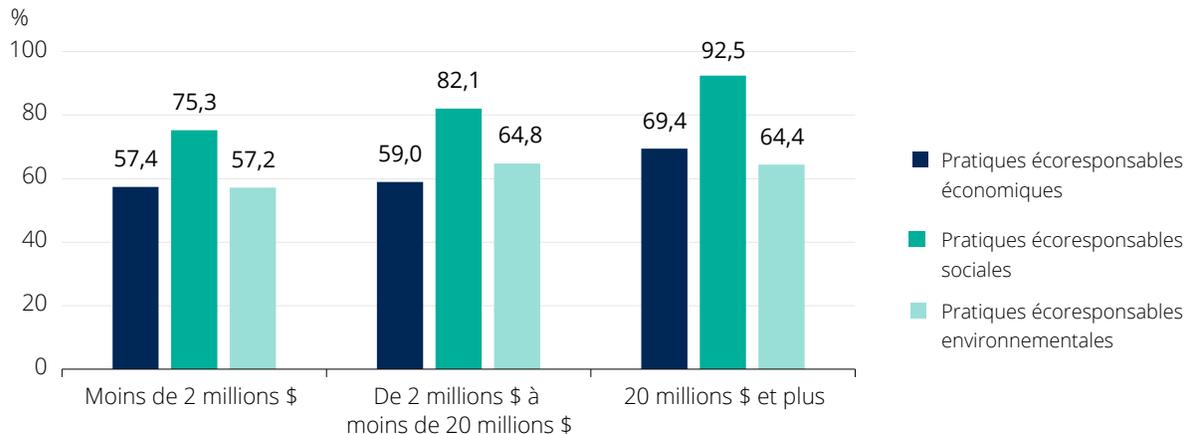
* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Plus le chiffre d'affaires augmente, plus la proportion d'entreprises utilisant des pratiques d'affaires écoresponsables sociales s'accroît. Ce constat ne s'applique pas aux autres pratiques d'affaires écoresponsables.

Figure 25

Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le groupe de pratiques d'affaires écoresponsables et le chiffre d'affaires, Québec, 2019



* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Dans tous les secteurs d'activité, la proportion d'entreprises qui utilisent des pratiques d'affaires écoresponsables sociales est plus élevée que celle d'entreprises qui utilisent des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales.

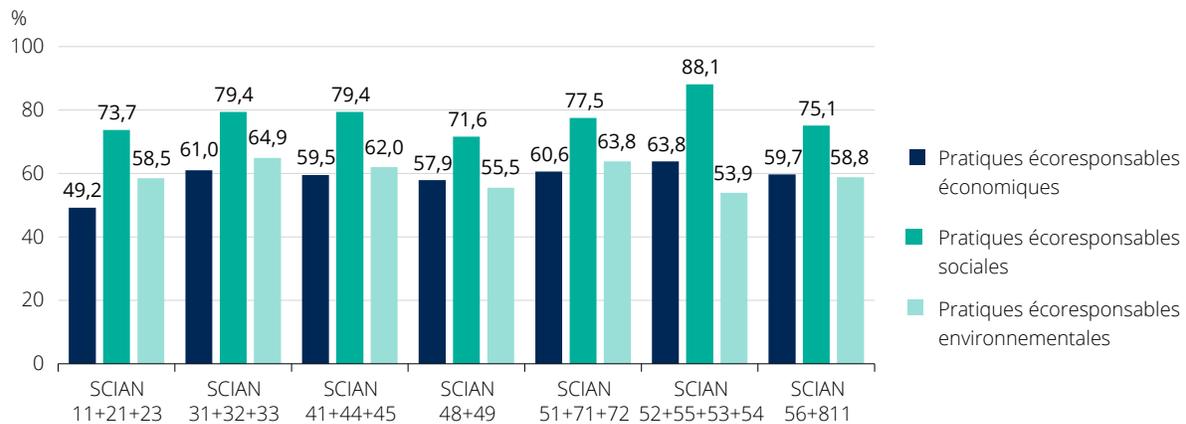
Avec 88,1%, le secteur des services de la finance et des assurances, de la gestion de sociétés et d'entreprises, des services immobiliers et services de location et de location à bail, des services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52+53+54+55) se distingue par une proportion plus élevée d'entreprises qui ont recours à des pratiques d'affaires écoresponsables sociales que les autres secteurs.

Les pratiques d'affaires écoresponsables environnementales sont utilisées dans une proportion relativement semblable par tous les secteurs d'activité (aucune différence n'est significative).

La proportion d'entreprises utilisant des pratiques d'affaires écoresponsables économiques est généralement plus faible dans les secteurs de l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse, l'extraction minière, l'exploitation en carrière, l'extraction de pétrole et de gaz et la construction (SCIAN 11+21+23) que dans les autres secteurs.

Figure 26

Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le groupe de pratiques d'affaires écoresponsables et le secteur d'activité, Québec, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

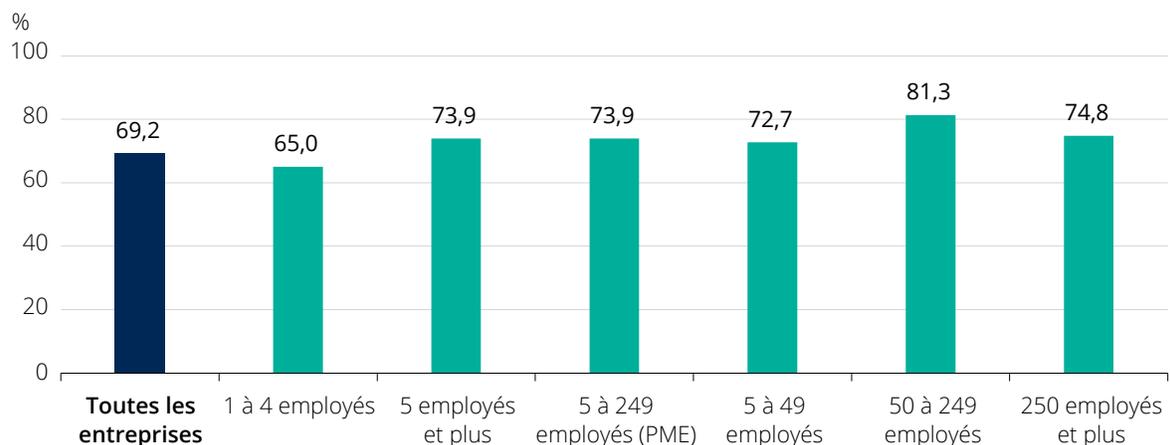
► Pratiques d'affaires écoresponsables économiques et environnementales

Au Québec, 69,2 % des entreprises affirment qu'elles ont mis en œuvre au moins une pratique d'affaires écoresponsable économique ou environnementale en 2019. Cette proportion augmente avec la taille de l'entreprise.

Ainsi, elle est plus faible pour les entreprises comptant de 1 à 4 employés (65,0 %) que pour celles qui ont 5 employés et plus (73,9 %). Les PME de 5 à 49 employés rapportent également une proportion plus faible (72,7 %) que les PME de 50 à 249 employés (81,3 %).

Figure 27

Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2019

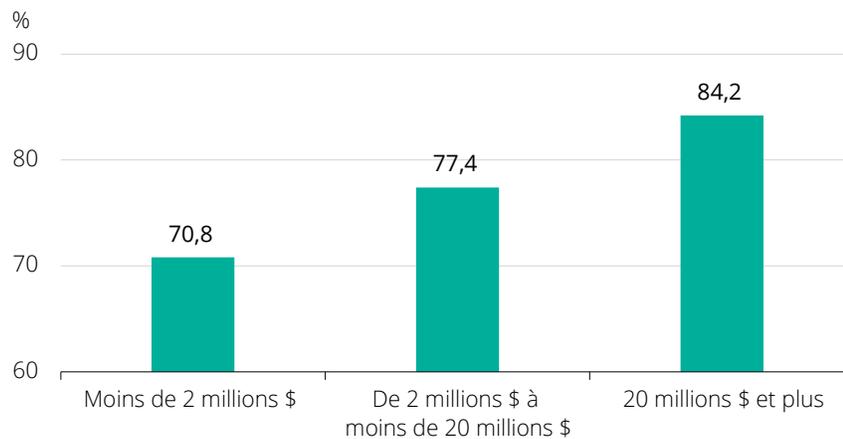


Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Les entreprises dont le chiffre d'affaires est de moins de 2 millions \$ utilisent proportionnellement moins de pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales (70,8 %) que celles dont le chiffre d'affaires est de 2 millions \$ et plus.

Figure 28

Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales, selon le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2019

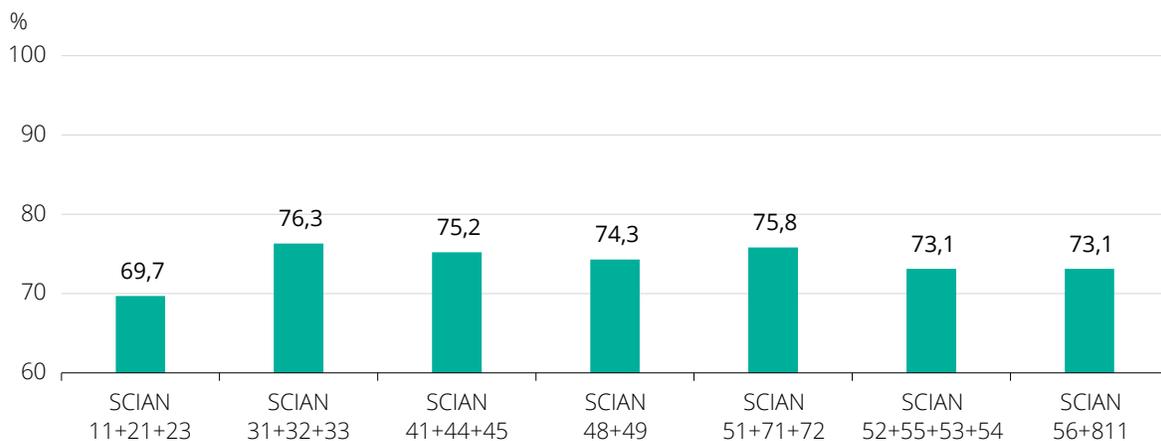


Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Parmi les entreprises de 5 employés et plus, la proportion de celles qui recourent à des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales est relativement semblable dans tous les secteurs, car aucune différence n'est statistiquement significative.

Figure 29

Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales, selon le secteur d'activité des entreprises de 5 employés et plus, Québec, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

► Lutte contre les changements climatiques

L'analyse qui suit présente les pratiques d'affaires écoresponsables liées à la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit des pratiques d'affaires suivantes :

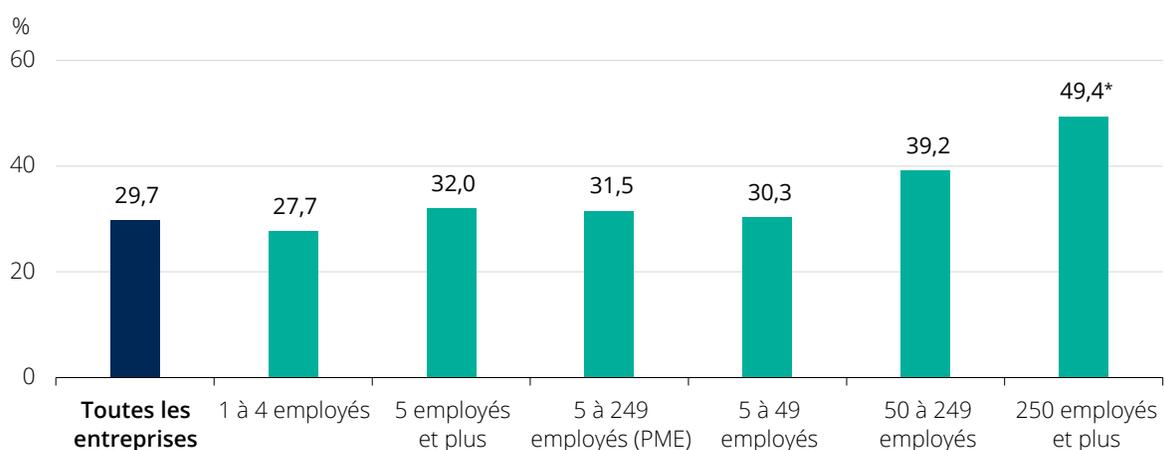
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à ses activités (atténuation) et lutter contre les changements climatiques
- S'adapter aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique)
- Améliorer la gestion de l'énergie

Un peu moins d'une entreprise sur trois met en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables liées à la lutte contre les changements climatiques.

Les entreprises comptant 50 employés et plus sont proportionnellement plus nombreuses que celles de plus petite taille à déployer des pratiques d'affaires écoresponsables liées à la lutte contre les changements climatiques.

Figure 30

Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables pour lutter contre les changements climatiques, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2019



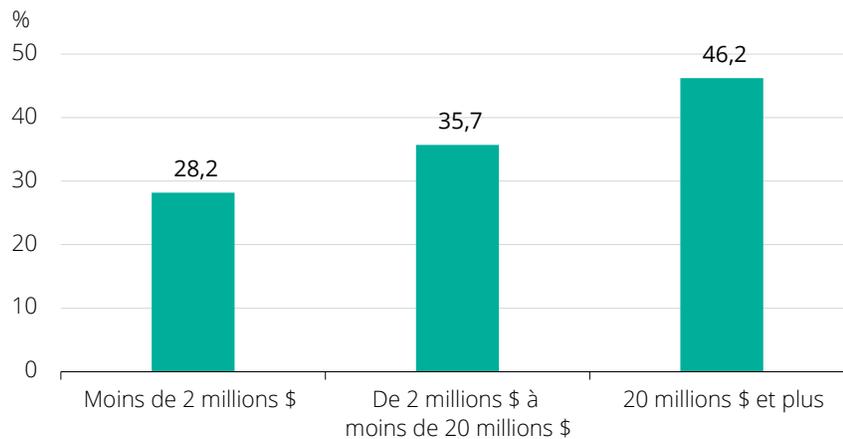
* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

De façon générale, plus le chiffre d'affaires augmente, plus la proportion d'entreprises ayant recours à des pratiques d'affaires écoresponsables pour lutter contre les changements climatiques est élevée.

Figure 31

Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables pour lutter contre les changements climatiques, selon le chiffre d'affaires, Québec, 2019

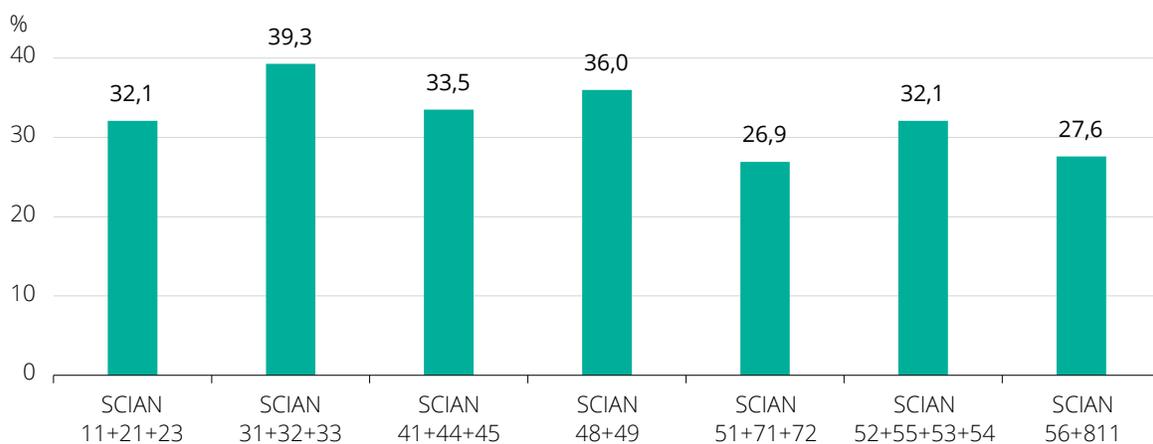


Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Les pratiques d'affaires écoresponsables visant à lutter contre les changements climatiques sont utilisées dans des proportions relativement semblables par tous les secteurs d'activité, aucune différence n'étant significative.

Figure 32

Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables pour lutter contre les changements climatiques, selon le secteur d'activité, Québec, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

► Raisons pour lesquelles les entreprises n'utilisent pas de pratiques d'affaires écoresponsables

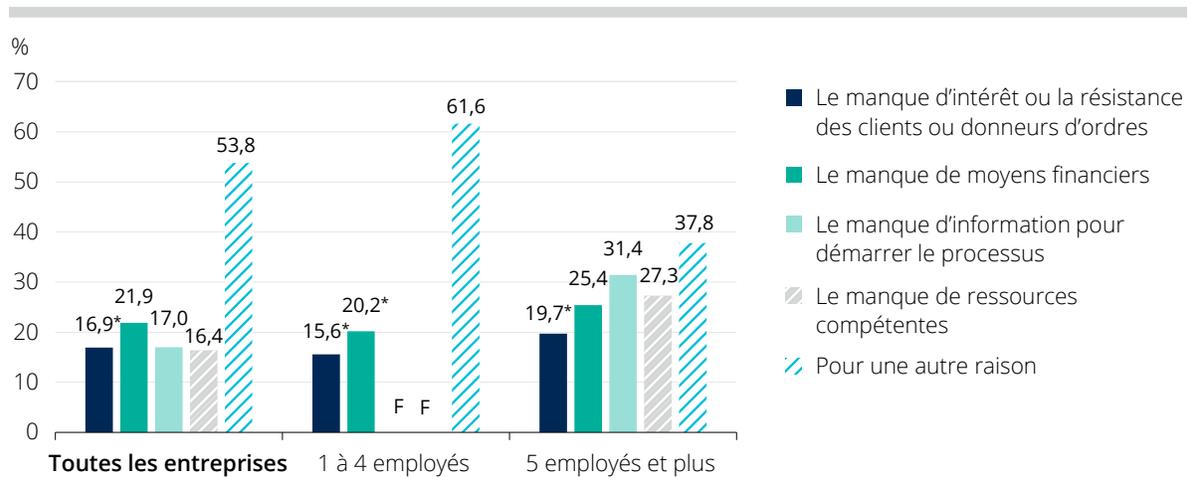
Ces raisons sont difficiles à cerner, principalement chez celles de 1 à 4 employés. Le questionnaire proposait en effet huit raisons possibles et une case « autre raison ». Cette dernière a été cochée par 61,6 % des entreprises de 1 à 4 employés et par 37,8 % des entreprises de plus grande taille.

Le manque de ressources compétentes est mentionné par 16,4 % des entreprises, toutes tailles confondues, et par 27,3 % de celles comptant 5 employés et plus. L'information n'est pas précise pour les entreprises de plus petite taille.

Le manque de moyens financiers touche plus d'une entreprise sur cinq, peu importe la taille.

Figure 33

Proportion d'entreprises selon les raisons pour lesquelles elles n'ont pas mis en place de pratiques d'affaires écoresponsables, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2019



* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

F : Trop peu fiable pour être publié.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

7.4 Utilisation des technologies propres

La section qui suit traite de l'utilisation par les entreprises de technologies propres, au Québec.

Une technologie propre (TP) est un équipement, un produit, un service ou un procédé servant à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement. Les technologies permettant d'économiser les ressources ou portant moins atteinte à l'environnement que leur contrepartie dans le marché, par exemple des véhicules électriques, sont également comprises.

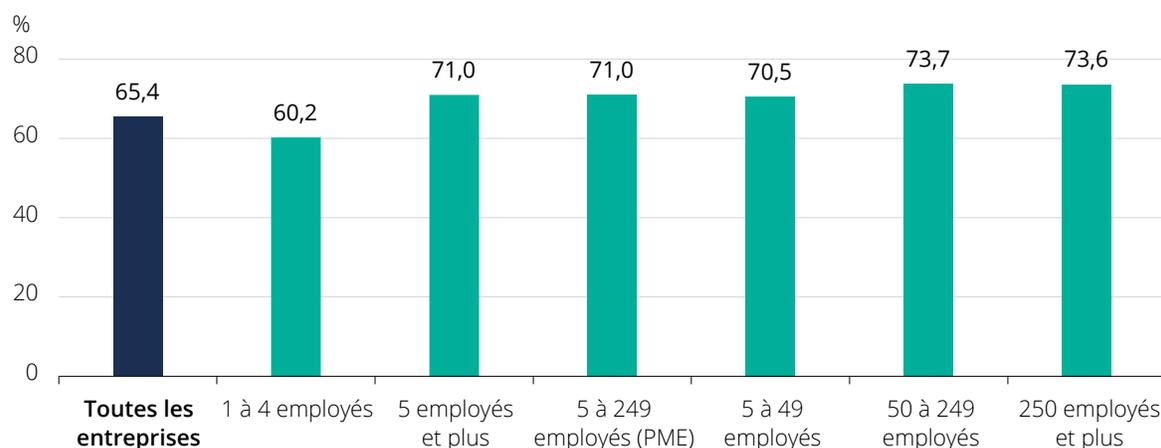
La taxonomie canadienne des technologies propres, publiée par Statistique Canada¹, présente une longue liste de produits considérés comme des technologies propres. C'est pourquoi le questionnaire de l'enquête préfère identifier à quelles fins ces technologies sont employées.

Environ 65,4 % des entreprises, toutes tailles confondues, utilisent des technologies propres au Québec. Cette proportion est plus importante chez les entreprises de 5 employés et plus (71,0 %) que chez celles comptant de 1 à 4 employés (60,2 %).

Parmi les différents regroupements de tailles d'entreprises de 5 employés et plus, aucune différence statistique n'est observée dans l'utilisation des technologies propres. Ainsi, la proportion de PME (5 à 249 employés) utilisant des technologies propres est relativement semblable à celle des entreprises de 250 employés et plus.

Figure 34

Proportion d'entreprises qui utilisent des technologies propres, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

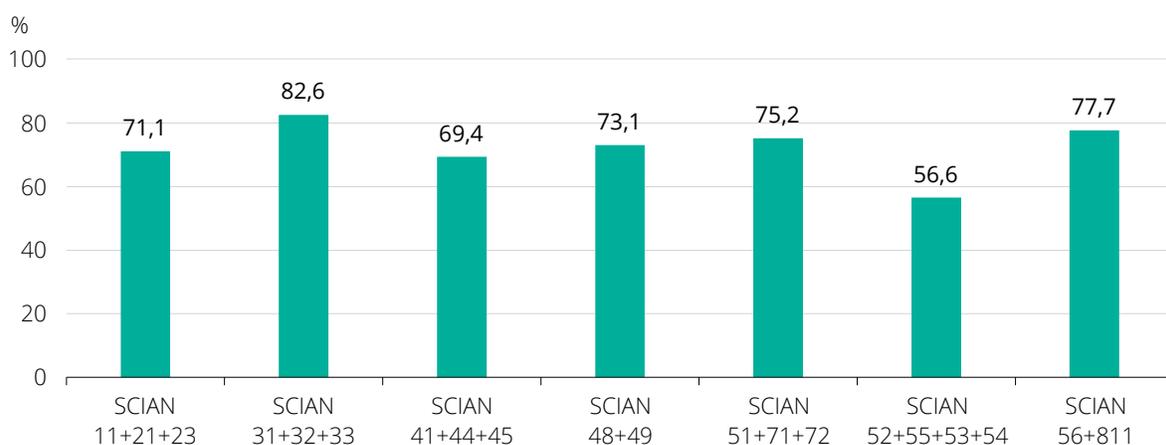
1. Statistique Canada (2019), *Les technologies propres et l'enquête sur les biens et services environnementaux : un guide de référence technique*, [En ligne], 20 p. [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/16-511-X].

Par ailleurs, l'analyse ne démontre aucune différence statistiquement significative entre les catégories de chiffres d'affaires au regard de l'utilisation des technologies propres.

Les technologies propres sont utilisées dans une proportion assez semblable, oscillant entre 69,4 % et 82,6 %, selon le secteur d'activité de l'entreprise. Une exception est cependant à noter pour les entreprises du regroupement SCIAN 52+53+54+55 (secteurs de la finance et des assurances, de la gestion de sociétés et d'entreprises, des services immobiliers et des services de location et de location à bail ainsi que secteurs des services professionnels, scientifiques et techniques), qui présentent une proportion plus faible (56,6 %).

Figure 35

Proportion d'entreprises de 5 employés et plus qui utilisent des technologies propres, selon le secteur d'activité des entreprises de 5 employés et plus, Québec, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

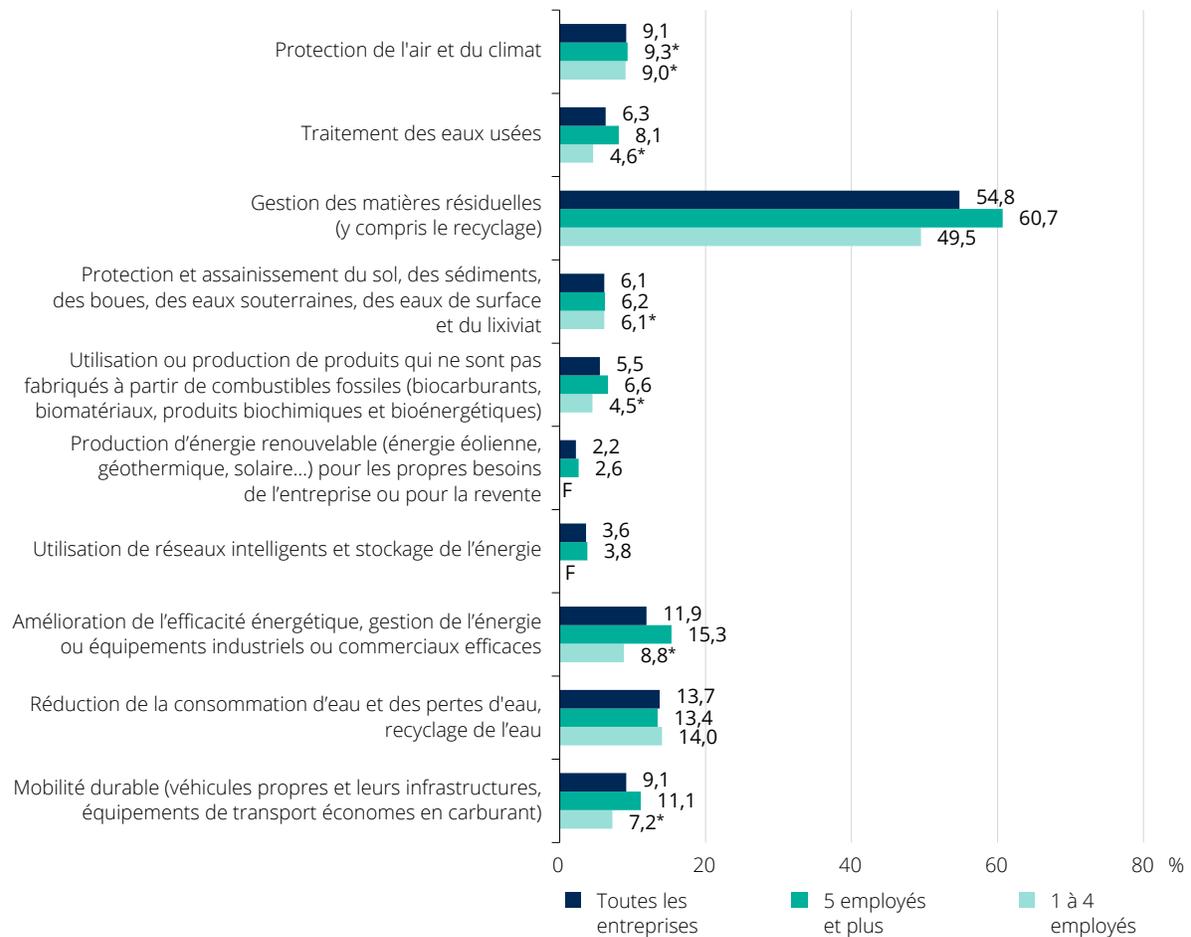
Afin d'éviter une trop longue énumération, les entreprises étaient invitées à choisir des thèmes liés aux technologies employées.

Les technologies propres associées à la gestion des matières résiduelles, y compris le recyclage, sont utilisées par 54,8 % des entreprises au Québec. C'est le thème le plus fréquemment cité par les entreprises. Les technologies propres qui visent une bonne gestion de la ressource « eau » (réduction de la consommation d'eau et des pertes d'eau, recyclage de l'eau) et celles qui visent l'amélioration de l'efficacité énergétique, la gestion de l'énergie ou les équipements industriels ou commerciaux efficaces suivent, avec des proportions respectives de 13,7 % et 11,9 %.

À l'exception de la gestion des matières résiduelles et de la gestion de l'énergie, on n'observe pas de différence statistiquement significative dans l'utilisation des technologies propres entre les entreprises employant de 1 à 4 employés et celles de 5 employés et plus.

Figure 36

Proportion d'entreprises qui utilisent des technologies propres, selon le thème et la taille de l'entreprise, Québec, 2019



* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

F : Trop peu fiable pour être publié.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

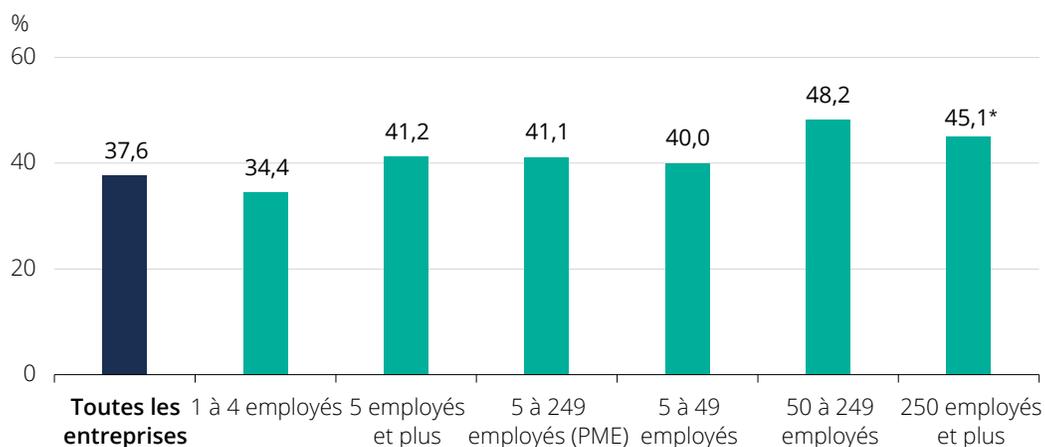
L'importance des technologies propres liées à la gestion des matières résiduelles

Les résultats de l'enquête montrent que les technologies propres liées à la gestion des matières résiduelles sont employées par une proportion importante d'entreprises, soit 54,8 %. Cette proportion est plus faible chez les entreprises comptant de 1 à 4 employés (49,5 %) que chez celles de 5 employés et plus (60,7 %). Au-delà de cette taille, on n'observe plus de différence significative. La proportion ne varie pas non plus selon le chiffre d'affaires, et change peu selon les secteurs étudiés, à l'exception du regroupement de secteurs des services suivants où elle semble légèrement plus faible : finance et assurances, gestion de sociétés et d'entreprises, services immobiliers et services de location et de location à bail, services professionnels, scientifiques et techniques, services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets, services d'assainissement et services de réparation et d'entretien (SCIAN 52+53+54+55+56+811).

Si on exclut les technologies propres liées à la gestion des matières résiduelles, la proportion d'entreprises qui utilisent des technologies propres diminuerait à 37,6 % (34,4 % pour les entreprises comptant de 1 à 4 employés et 41,2 % pour les entreprises de 5 employés et plus).

Figure 37

Proportion d'entreprises qui utilisent des technologies propres, excluant les technologies pour la gestion des matières résiduelles, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2019



* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Suite à la page 79

Les entreprises des secteurs primaires (SCIAN 11-21-23), du commerce (SCIAN 41-44-45), de l'industrie de l'information, de l'industrie de la culture, des arts, spectacles et loisirs, et de l'hébergement et la restauration (SCIAN 51-71-72) présentent des proportions statistiquement semblables, tournant autour de 37 % à 41 %, tandis qu'une entreprise sur deux des secteurs manufacturier (SCIAN 31 à 33), du transport et de l'entreposage (SCIAN 48 et 49) et des services administratifs, de soutien, de gestion des déchets, d'assainissement, d'entretien et de réparation (SCIAN 56 et 811) utilise des technologies propres à d'autres fins que la gestion des matières résiduelles.

Plus des deux tiers des entreprises ayant un chiffre d'affaires de 20 millions \$ et plus utilisent des technologies propres qui ne sont pas liées à la gestion des matières résiduelles. Cette proportion est plus faible chez les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 millions \$ (environ 40 %).

► Regroupement des thèmes liés aux technologies propres

Les thèmes selon lesquels les technologies propres étaient classées ont été regroupés en quatre classes plus synthétiques.

Tableau 8

Thèmes et regroupement de thèmes liés aux technologies propres

Thème	Regroupement
<ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'air et du climat • Traitement des eaux usées • Gestion des matières résiduelles (y compris le recyclage) • Protection et assainissement du sol, des sédiments, des boues, des eaux souterraines, des eaux de surface et du lixiviat 	Protection de l'environnement
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation ou production de produits qui ne sont pas fabriqués à partir de combustibles fossiles (biocarburants, biomatériaux, produits biochimiques et bioénergétiques) • Production d'énergie renouvelable (énergie éolienne, géothermique, solaire, etc.) pour les propres besoins de l'entreprise ou pour la revente • Utilisation de réseaux intelligents et stockage de l'énergie • Amélioration de l'efficacité énergétique, gestion de l'énergie ou équipements industriels ou commerciaux efficaces 	Énergie
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la consommation d'eau et des pertes d'eau, recyclage de l'eau 	Eau (gestion de la ressource)
<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité durable (véhicules propres et leurs infrastructures, équipements de transport économes en carburant) 	Produits adaptés pour la mobilité durable

Source : Institut de la statistique du Québec.

Les technologies propres visant la protection de l'environnement sont utilisées par 58,6 % des entreprises. Cette proportion élevée, comparativement à l'utilisation des autres technologies propres, s'explique en bonne partie par les efforts des entreprises en gestion des matières résiduelles. Les technologies propres liées à la gestion de l'énergie figurent en 2^e position, avec 17,7 % des entreprises, suivies par les technologies propres liées à la gestion de l'eau (13,7 %) et, finalement, par les technologies propres liées à la mobilité durable (9,1 %).

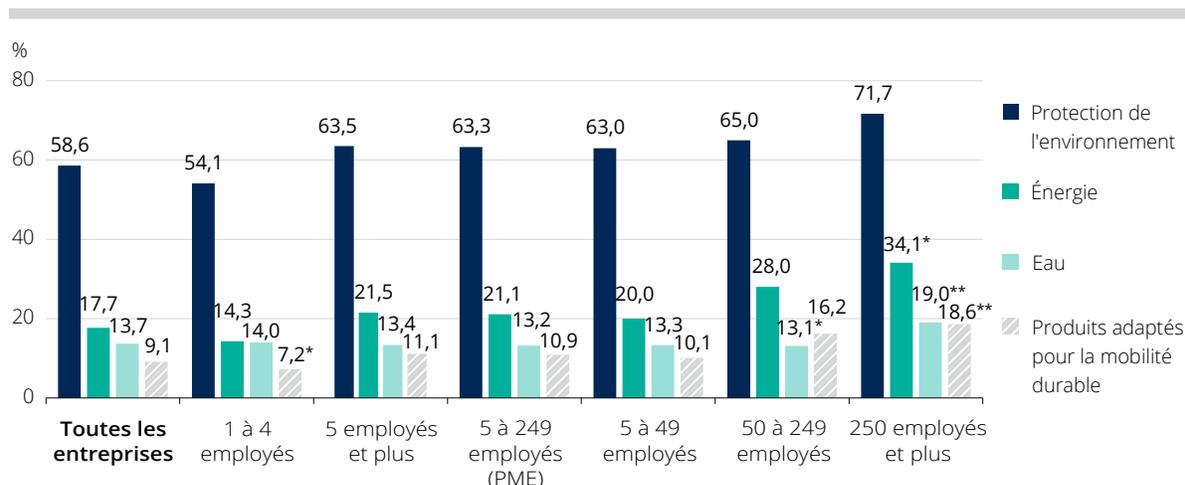
La proportion d'entreprises utilisant des technologies propres visant la protection de l'environnement présente des disparités selon que l'entreprise compte de 1 à 4 employés (54,1 %) ou 5 employés et plus (63,5 %). Par contre, il n'y a plus de différence significative lorsque l'on compare la proportion observée chez les PME de 5 à 249 employés ou les entreprises de 250 employés et plus.

Le constat est semblable pour les entreprises qui utilisent les technologies propres dont le but est la gestion de l'énergie.

En ce qui concerne les entreprises qui emploient les technologies propres dont le but est la gestion de l'eau, les proportions sont semblables, peu importe la taille de l'entreprise. C'est également le cas pour les technologies propres visant une mobilité durable.

Figure 38

Proportion d'entreprises qui utilisent des technologies propres, selon le regroupement de thèmes et la taille de l'entreprise, Québec, 2019



* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

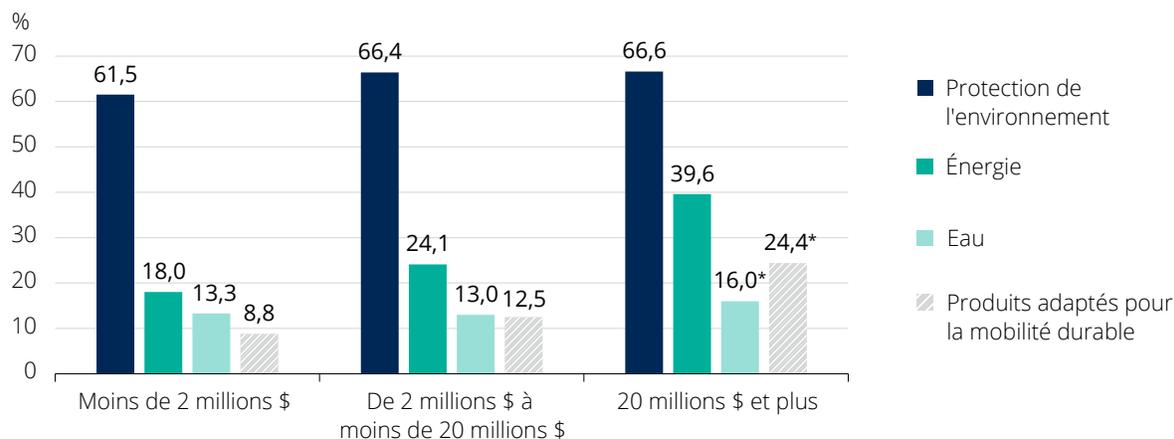
** : La qualité de l'estimation est faible. L'estimation est donnée à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

La proportion d'entreprises qui utilisent des technologies propres relatives à la gestion de l'énergie ou aux produits adaptés augmente selon le chiffre d'affaires.

Figure 39

Proportion d'entreprises qui utilisent des technologies propres, selon le regroupement de thèmes et le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2019



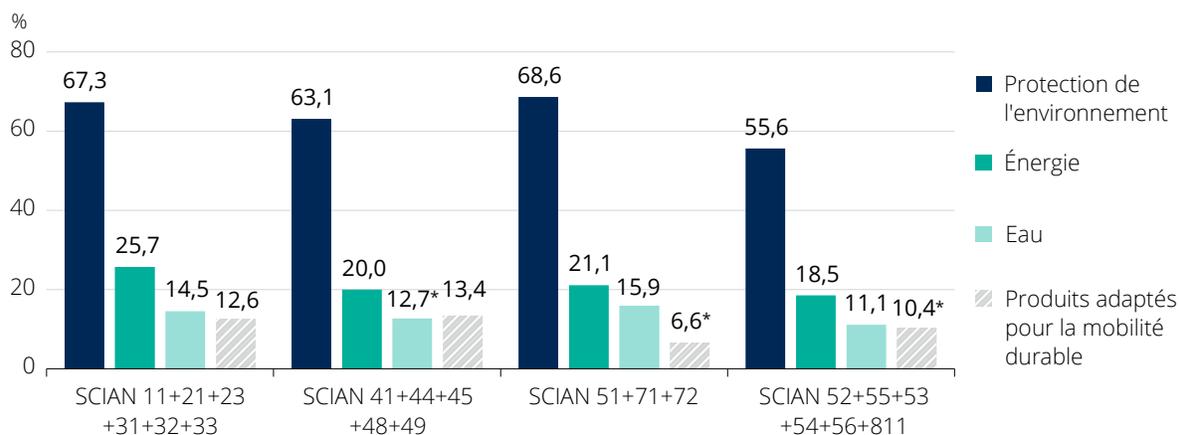
* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres.*

Le regroupement des secteurs SCIAN 52, 53, 54, 55, 56 et 811 utilise proportionnellement moins de technologies propres liées à la protection de l'environnement que les autres secteurs. Aucune autre différence entre secteurs d'activité n'est significative, et ce, peu importe le regroupement de technologies propres.

Figure 40

Proportion d'entreprises qui utilisent des technologies propres, selon le regroupement de thèmes et le secteur d'activité des entreprises de 5 employés et plus, Québec, 2019



* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres.*

► Lutte contre les changements climatiques

L'analyse qui suit s'attarde aux technologies propres qui servent à la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit de technologies liées aux thèmes suivants :

- Protection de l'air et du climat
- Utilisation ou production de produits qui ne sont pas fabriqués à partir de combustibles fossiles (biocarburants, biomatériaux, produits biochimiques et bioénergétiques)
- Production d'énergie renouvelable (énergie éolienne, géothermique, solaire, etc.) pour les propres besoins de l'entreprise ou pour la revente
- Amélioration de l'efficacité énergétique, gestion de l'énergie ou équipements industriels ou commerciaux efficaces
- Mobilité durable

Plus d'une entreprise sur quatre utilise des technologies propres qui visent à lutter contre les changements climatiques (26,1 %).

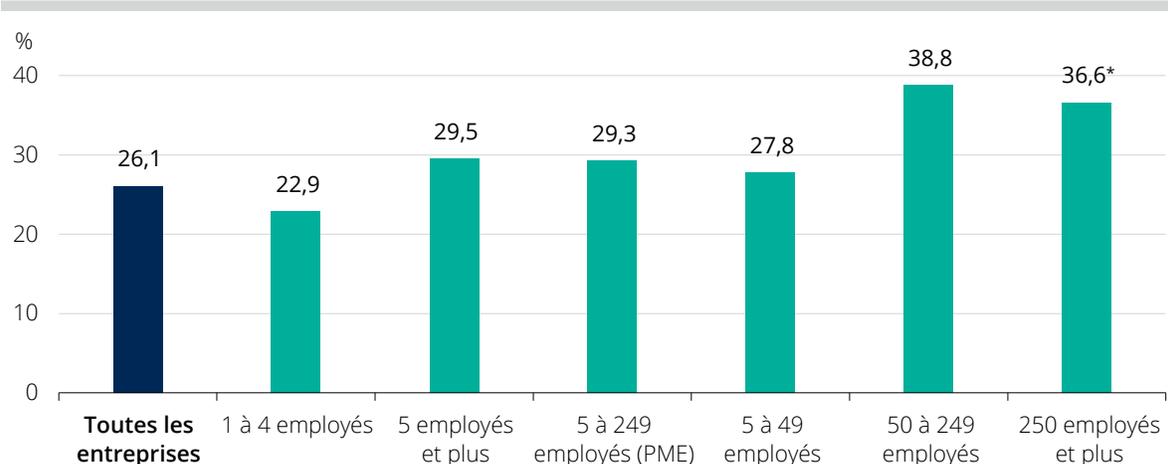
Cette proportion est plus importante chez les entreprises de 5 employés et plus (29,5 %) que chez celles comptant de 1 à 4 employés (22,9 %).

Par contre, il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les PME de 5 à 249 employés et les entreprises de 250 employés et plus.

Il semble que la proportion d'entreprises utilisant les technologies propres qui aident à lutter contre les changements climatiques soit plus élevée parmi celles comptant entre 50 et 249 employés que chez celles ayant moins de 50 employés.

Figure 41

Proportion d'entreprises qui utilisent des technologies propres visant la lutte contre les changements climatiques, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2019



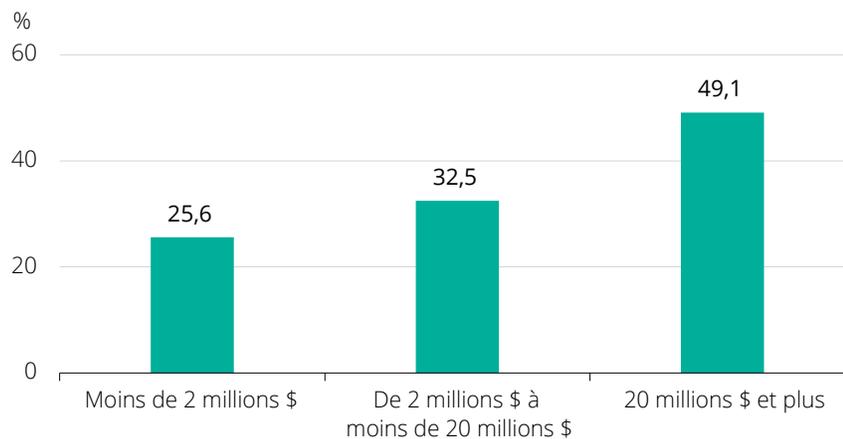
* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Le graphique suivant montre que plus leur chiffre d'affaires est élevé, plus les entreprises sont proportionnellement nombreuses à utiliser des technologies propres liées à la lutte contre le changement climatique. Ainsi, près d'une entreprise sur deux (49,1 %) utilise ces technologies lorsque le chiffre d'affaires est de 20 millions \$ et plus, comparativement à une sur quatre lorsque le chiffre d'affaires est de moins de 2 millions \$.

Figure 42

Proportion d'entreprises qui utilisent des technologies propres visant la lutte contre les changements climatiques, selon le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2019



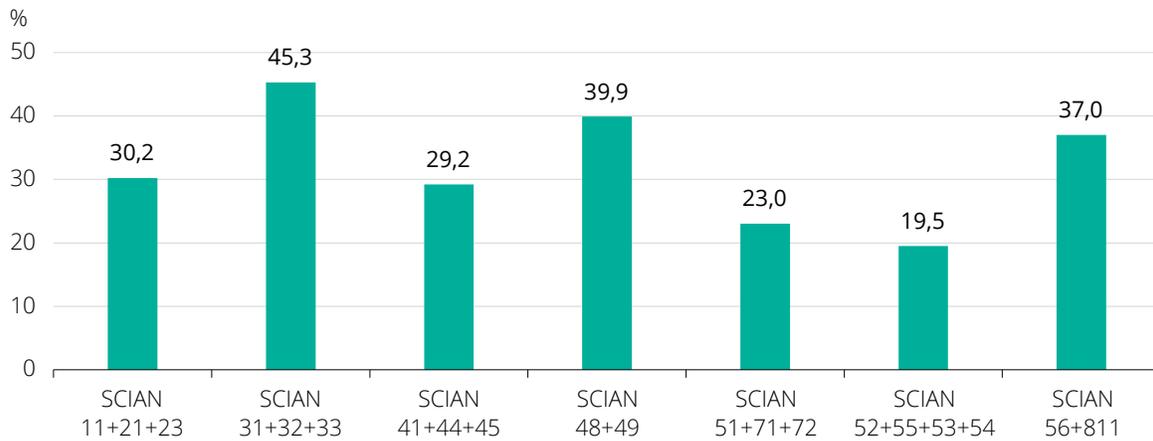
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Les secteurs manufacturier (SCIAN 31 à 33), du transport et de l'entreposage (SCIAN 48 et 49) ainsi que le secteur des services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets, services d'assainissement et services de réparation et d'entretien (SCIAN 56 et 811) se distinguent de l'ensemble des autres secteurs, avec des proportions respectives de 45,3 %, 39,9 % et 37,0 %.

Le regroupement des secteurs des services de la finance et des assurances, de la gestion de sociétés et d'entreprises, des services immobiliers et services de location et de location à bail et le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52+53+54+55) est le regroupement qui utilise proportionnellement le moins (19,5 %) de technologies propres liées à la lutte contre les changements climatiques, avec le regroupement des secteurs de l'industrie de l'information et industrie culturelle, des arts, spectacles et loisirs, des services d'hébergement et de restauration (SCIAN 51+71+72 – 23,0 %).

Figure 43

Proportion d'entreprises qui utilisent des technologies propres visant la lutte contre les changements climatiques, selon le secteur d'activité des entreprises de 5 employés et plus, Québec, 2019



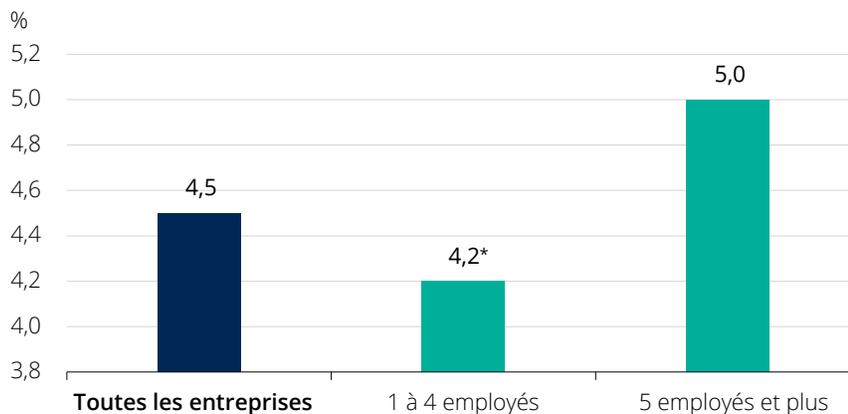
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

7.5 Accompagnement gouvernemental pour aider les entreprises dans leur transition verte

Environ 5 % des entreprises interrogées dans le cadre de cette enquête connaissent l'existence du Fonds Écoleader, et ce, peu importe leur taille (il n'y a pas de différence significative d'un point de vue statistique entre les résultats).

Figure 44

Proportion d'entreprises connaissant l'existence du Fonds Écoleader selon la taille de l'entreprise, Québec, 2020



* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

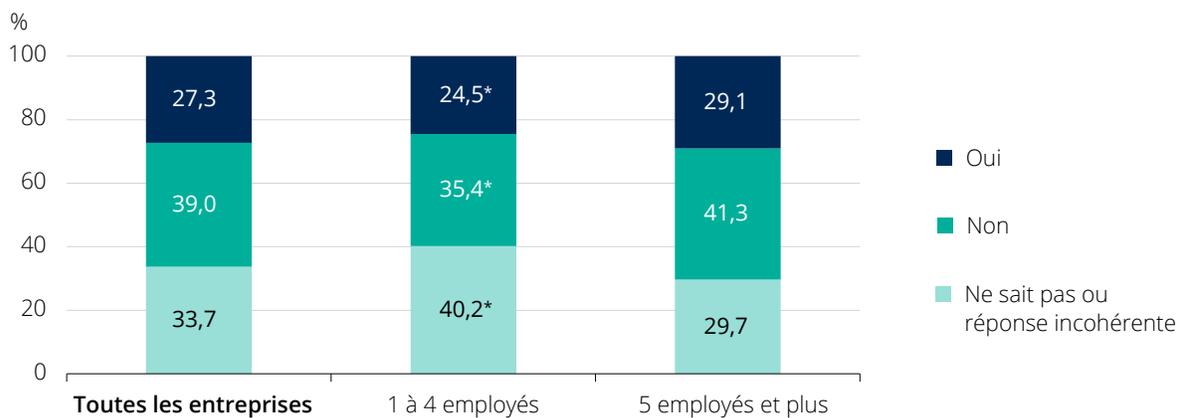
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

7.6 Répercussions de la crise de la COVID-19

Parmi les entreprises qui ont déclaré être engagées dans une démarche formelle de développement durable (questions 4 et 5 du questionnaire), 27,3 % mentionnent que cette démarche leur a permis de mieux s'adapter aux répercussions de la COVID-19 par rapport aux autres entreprises de leur secteur. Ce résultat ne varie pas significativement selon la taille de l'entreprise. Il est à noter qu'un faible pourcentage d'entreprises (environ 5 %) ont choisi la réponse « n'a pas de démarche de développement durable », alors qu'elles avaient déclaré le contraire plus tôt dans le questionnaire. Ces réponses ont été fusionnées avec « Ne sait pas ».

Figure 45

Répartition des entreprises selon que leur démarche de développement durable leur a permis de mieux s'adapter aux répercussions de la COVID-19 que les autres entreprises de leur secteur, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2020



* : La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

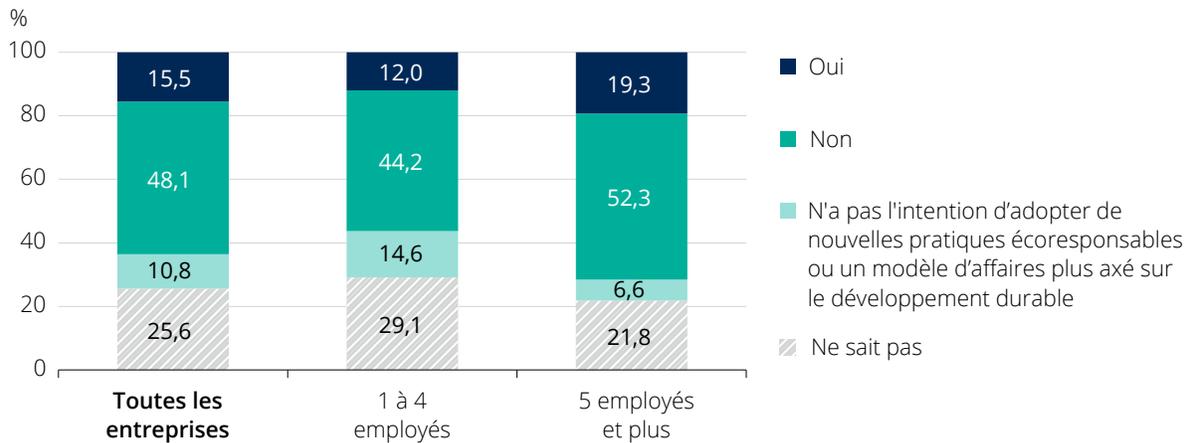
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Par ailleurs, la situation entourant la COVID-19 aurait donné de nouvelles occasions d'adopter de nouvelles pratiques écoresponsables ou un modèle d'affaires plus axé sur le développement durable à 15,5 % des entreprises, toutes tailles confondues, et à près d'une entreprise sur cinq comptant 5 employés et plus.

Pour près de la moitié (48,1 %) des entreprises, la pandémie ne semble pas avoir créé de nouvelles occasions d'adopter de nouvelles pratiques écoresponsables ou un modèle d'affaires plus axé sur le développement durable. Par ailleurs, 10,8 % des entreprises ont déclaré ne pas avoir l'intention d'adopter de telles pratiques ou modèle d'affaires.

Figure 46

Répartition des entreprises selon que la crise de la COVID-19 a donné à l'entreprise l'occasion d'adopter de nouvelles pratiques écoresponsables ou un modèle d'affaires plus axé sur le développement durable, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2020



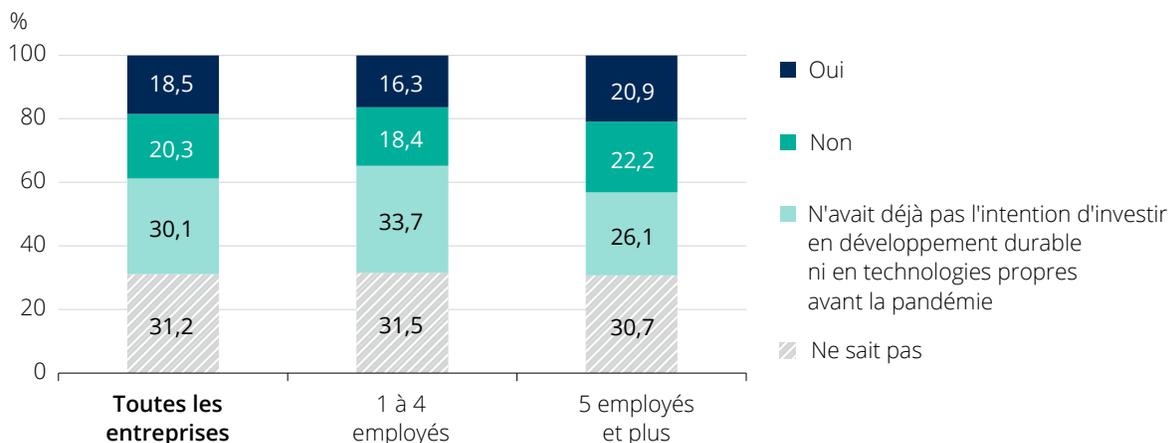
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Peu importe qu'elles aient déjà adopté une démarche de développement durable ou non, 18,5 % des entreprises, toutes tailles confondues, déclarent que la pandémie a retardé les investissements en développement durable ou en technologies propres. Pour 20,3 % des entreprises, la pandémie n'a pas retardé les investissements. Enfin, 30,1 % des entreprises n'avaient pas l'intention d'investir de cette façon avant la pandémie.

Les entreprises comptant 1 à 4 employés sont proportionnellement plus nombreuses que celles de 5 employés et plus à déclarer qu'elles n'avaient pas l'intention d'investir en développement durable ni d'acquérir des technologies propres avant la pandémie.

Figure 47

Répartition des entreprises selon que la crise de la COVID-19 a retardé les investissements en développement durable, y compris l'acquisition de technologies propres, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2020



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

8

Commentaires, constats et recommandations

8.1 À propos du questionnaire

- La plupart des petites entreprises ne se sentent pas concernées par le sujet de l'enquête (voir l'analyse des commentaires à l'annexe 2).
 - Le questionnaire devrait être davantage adapté à ce type de répondants s'il constitue le public visé.
- Certains répondants ne comprenaient pas bien la distinction entre le développement durable et les pratiques d'affaires écoresponsables.
- Plusieurs répondants ont eu de la difficulté à comprendre les questions. Le langage utilisé était trop technique ; les questions étaient trop longues.
- Puisque les répondants consultent peu le questionnaire papier avant de répondre sur le Web, il serait pertinent d'identifier les questions obligatoires et non obligatoires dans le questionnaire Web, et non pas seulement dans le questionnaire papier. Cela pourrait peut-être faire augmenter le taux de participation. Par exemple, la question 3 sur le chiffre d'affaires de l'entreprise, qui était d'importance secondaire, semblait rendre mal à l'aise certains répondants.
- La question sur le secteur de l'entreprise est toujours délicate. En effet, il s'agit d'une question filtre mais les répondants ne se reconnaissent pas facilement dans la nomenclature du SCIAN. Cela occasionne de l'irritation, en plus d'allonger les délais et les efforts de collecte.
 - Il faudrait repenser la façon d'obtenir l'information sur le secteur d'activité afin de ne plus bloquer les répondants. Cette question étant aussi posée lors du filtre, la nouvelle solution devrait en tenir compte.
- L'ordre de présentation des sections, en commençant par les questions générales sur l'entreprise, a rendu plus difficile la recherche de la personne la plus apte à remplir le questionnaire. En effet, l'enquête commençait par des questions qui relevaient du comptable de l'entreprise, mais celui-ci n'était pas la personne la mieux placée pour répondre aux sections suivantes.
 - Il faudrait déplacer les questions sur les caractéristiques de l'entreprise en fin de questionnaire.
- La question 12 sur les pratiques d'affaires écoresponsables est vraiment très longue et décourage les répondants.
 - Il faudrait scinder la question pour couvrir les trois groupes de pratiques d'affaires écoresponsables : économiques, sociales et environnementales.
- Plusieurs entreprises ont signalé vouloir en faire davantage pour l'environnement, mais ne pas savoir quoi faire, à qui s'adresser, quelles pratiques adopter, etc. Elles auraient souhaité pouvoir exprimer leur besoin dans une question supplémentaire.

8.2 À propos de la façon de recueillir l'information

- Le télétravail en entreprise a nui à la prise de contact par l'Institut.
 - Si le télétravail est implanté de façon plus durable en entreprise, de nouvelles stratégies de communication devront être envisagées par l'Institut afin de joindre adéquatement les entreprises.
- Pour les petites entreprises, demander à parler au propriétaire semblait être une bonne technique lors du filtre. Le propriétaire pouvait lui-même répondre à l'enquête ou désigner une autre personne de son choix. Toutefois, dans les plus grandes entreprises, où il est quasi impossible d'avoir accès au responsable, le filtre était plus laborieux.
- La lettre d'invitation à l'enquête demeure nécessaire car elle rassure le répondant quant au sérieux de l'enquête et de l'Institut. Cette lettre pourrait être envoyée avant le début du filtre. Un premier contact par courriel est considéré avec méfiance par les répondants.
 - Procéder à un envoi massif de lettres d'invitation avant de commencer le filtre.
- Lors du filtre téléphonique, une adresse courriel était demandée afin d'envoyer le lien vers le questionnaire Web, mais l'Institut a rencontré certaines réticences à le fournir, surtout de la part des entreprises à caractère scientifique, technique ou informatique.
- Le nom légal et le nom usuel des entreprises devraient être utilisés à la fois pour l'adressage postal et la prise de contact téléphonique.
- Le caractère obligatoire de l'enquête a été utile pour convaincre les entreprises de répondre, surtout dans un contexte où la pandémie pouvait constituer une excuse facile.
- Il arrive que la base de sondage fournisse l'adresse du propriétaire et non celle de l'entreprise lorsque celle-ci est de petite taille. Cela amène de la méfiance chez les répondants concernés.
- Beaucoup d'efforts doivent être consacrés à la recherche des coordonnées qui sont erronées dans la base de sondage. Ces erreurs de coordonnées concernent davantage les entreprises de moins de 10 employés (80 % des cas) et particulièrement celles de moins de 5 employés (37 % des cas).

Conclusion

Malgré la pandémie et la fermeture obligatoire de certaines entreprises visées par l'enquête en cours de collecte, cette dernière s'est généralement bien déroulée, et le taux de réponse global de 74,0 % satisfait aux normes de qualité de l'Institut de la statistique du Québec pour une enquête sur les entreprises.

L'enquête a permis de fournir les informations nécessaires à l'évaluation de l'atteinte de la cible de l'objectif 2.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, du MELCC, « Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables » et de deux objectifs du Plan d'action pour la croissance et les technologies propres, du MEI, concernant les pratiques d'affaires écoresponsables et les technologies propres.

L'enquête fournit également des renseignements sur les démarches de développement durable en entreprise, les pratiques d'affaires écoresponsables implantées par les entreprises et les technologies propres qu'elles utilisent. Dans l'analyse, une attention particulière a été portée à la lutte contre les changements climatiques.

Les résultats montrent que le portrait des entreprises comptant de 1 à 4 employés diffère souvent de celui des entreprises de 5 employés et plus. Au niveau global et pour l'ensemble des entreprises de 5 employés et plus, la majorité des estimations produites ont une bonne précision. Par contre, les estimations concernant les entreprises de moins de 5 employés et celles par regroupements de secteurs d'activité (pour les entreprises de 5 employés et plus) sont plus souvent de précision plus faible. Plusieurs d'entre elles ont dû être masquées ou regroupées.

En conclusion, on peut affirmer que dans le contexte de la pandémie, l'enquête a été une réussite et qu'elle répond bien aux objectifs initiaux. Cependant, une réflexion plus approfondie sur la formulation de certaines questions serait bénéfique si l'enquête devait être reconduite auprès de la même population.

Annexe 1

Tableaux de résultats

Veillez consulter le fichier excel.

Annexe 2

Classification des commentaires écrits des répondants

Tableau A2.1

Classification des commentaires écrits des répondants

Commentaire	Nombre	%
Cette enquête ne s'applique pas bien à mon entreprise	76	22
Difficulté à comprendre les questions/le vocabulaire	11	3
Mon entreprise fait déjà des efforts pour protéger l'environnement (thèmes les plus souvent cités : réduction du papier, télétravail et recyclage)	37	11
Thème non abordé qu'il serait souhaitable d'ajouter	6	2
Description de l'entreprise	155	45
Précision apportée à une réponse	150	44
Entreprise affectée par la COVID-19 (en positif ou négatif)	13	4
Belle initiative ! ou Cela a permis de connaître le Fonds Écoleader	11	3
Commentaire qui n'apporte aucune information pertinente	34	10
Demande du répondant	13	4
Total	342	

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres.*

Tableau A2.2

Répartition des 76 répondants qui ont laissé le commentaire « Cette enquête ne s'applique pas bien à mon entreprise », selon la taille de l'entreprise

	%
1 à 4 employés	41
5 à 9 employés	32
10 à 49 employés	20
50 à 99 employés	5
100 à 249 employés	1

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres.*

Annexe 3

Questionnaire

Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres

À propos de l'enquête

L'enquête aborde trois sujets distincts et complémentaires :

- La démarche de développement durable en entreprise : démarche formelle et structurée s'appliquant à toute l'entreprise et qui vise une performance **financière, sociale et environnementale** ;
- Les pratiques d'affaires écoresponsables : initiative, action ou projet mis en place pour améliorer **la performance sociale ou environnementale** de l'entreprise ;
- Les technologies propres : équipements, produits ou services qui servent à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à **l'environnement**.

Les objectifs de l'enquête sont de mesurer l'adoption de démarches de développement durable en entreprise ainsi que de dresser un portrait des entreprises selon leurs pratiques d'affaires écoresponsables et selon leur utilisation des technologies propres. Afin que ces portraits soient le plus juste possible, il est important que votre entreprise réponde à l'enquête, peu importe les actions ou les démarches qu'elle a réalisées ou non.

L'enquête permettra d'évaluer l'effet des mesures gouvernementales en lien avec le développement durable et l'économie verte et, ultimement, d'améliorer les interventions gouvernementales.

L'enquête est réalisée à la demande du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Confidentialité

Votre entreprise a été sélectionnée pour participer à cette enquête. Votre participation est **obligatoire** conformément à la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec.

Les renseignements doivent être transmis à l'Institut de la statistique du Québec (Statistique Québec), comme demandé dans ce questionnaire. Statistique Québec garantit la confidentialité des renseignements fournis par votre entreprise dans le cadre de cette enquête.

Pour des fins de qualité et de formation, les conversations téléphoniques avec les agents de Statistique Québec sont enregistrées. Si une personne ne souhaite pas que la conversation soit enregistrée, elle peut signifier son refus à l'agent dès le début de l'appel.

Assistance

Pour toute assistance, veuillez communiquer avec la Direction de la gestion de la collecte par téléphone au numéro 1 800 561-0213 ou par courriel à l'adresse collecte@stat.gouv.qc.ca.

Directives

- ▶ **Ne nous retournez pas le questionnaire papier.** Pour participer à l'enquête, vous devez remplir le questionnaire en ligne d'ici deux semaines, en suivant les instructions contenues dans la lettre ou le courriel que vous avez reçu. Statistique Québec communiquera avec les participants qui n'auront pas soumis leur questionnaire Web afin d'obtenir leurs réponses par téléphone.
 - ▶ Il est obligatoire de répondre aux questions 1, 2 (et 2.1 au besoin), 4, 5, 7, 12 et 14. Veuillez vous assurer d'avoir les réponses à ces questions avant de remplir le questionnaire en ligne ou par téléphone.
 - ▶ Si votre entreprise est fermée ou qu'elle n'a aucun employé, veuillez communiquer avec Statistique Québec au 1 800 561-0213.
- ▶ Veuillez prendre connaissance des définitions de la section suivante avant de remplir le questionnaire.

Définitions

Ces définitions se rapportent aux termes marqués d'un astérisque (*) dans le questionnaire.

Démarche de développement durable

Pour une entreprise, une démarche de développement durable se traduit par un engagement pris à un niveau hiérarchique élevé qui vise une performance non seulement financière, mais aussi sociale et environnementale. Cette démarche repose sur l'amélioration continue et la communication. Elle s'applique à toutes les fonctions de l'entreprise.

Pratique écoresponsable

Une pratique écoresponsable est une initiative, une action ou un projet mis en place pour améliorer la performance sociale ou environnementale de l'entreprise. Par exemple, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la gestion des matières résiduelles ou l'insertion sociale sont des pratiques écoresponsables. La pratique écoresponsable se distingue d'une démarche de développement durable, qui, elle, s'intègre de façon transversale dans l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

SCIAN

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

Technologie propre

Une technologie propre (TP) est un équipement, un produit, un service ou un procédé servant à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement. Sont également comprises les technologies permettant d'économiser les ressources ou portant moins atteinte à l'environnement que leur contrepartie dans le marché.

Section 1 Caractéristiques de l'entreprise

- 1 En 2019, combien d'employés travaillaient pour votre entreprise au Québec ?**
Comptez toutes les personnes qui ont reçu un Relevé 1 de Revenu Québec, peu importe leur statut d'emploi.

- Aucun → [Communiquez avec Statistique Québec](#)
- 1 à 4
- 5 à 9
- 10 à 49
- 50 à 99
- 100 à 249
- 250 et plus

- 2 Le code SCIAN* inscrit dans le courriel que vous avez reçu ou sur la première page de ce questionnaire correspond-il au principal secteur d'activité économique de votre entreprise au Québec ?**

- Oui → [Passez à la question 3](#)
- Non → [Passez à la question 2.1](#)

L'activité principale de votre entreprise au Québec est celle qui génère le plus grand chiffre d'affaires.

- 2.1 Parmi les secteurs d'activité suivants, lequel représente le mieux l'activité principale de votre entreprise au Québec ?**

- Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN* 11)
- Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21)
- Services publics (SCIAN 22) → [Communiquez avec Statistique Québec](#)
- Construction (SCIAN 23)
- Fabrication (SCIAN 31-33)
- Commerce de gros (SCIAN 41)
- Commerce de détail (SCIAN 44-45)
- Transport et entreposage (SCIAN 48-49)
- Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51)
- Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52 et 55)
- Services immobiliers et services de location et de location à bail (SCIAN 53)
- Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54)
- Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56)
- Services d'enseignement (SCIAN 61) → [Communiquez avec Statistique Québec](#)
- Soins de santé et assistance sociale (SCIAN 62) → [Communiquez avec Statistique Québec](#)
- Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71)
- Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)
- Services de réparation et d'entretien (SCIAN 811)

- Autres services (SCIAN 81 sauf 811) → [Communiquez avec Statistique Québec](#)
- Administrations publiques (SCIAN 91) → [Communiquez avec Statistique Québec](#)
- Autre secteur, précisez : _____ → [Communiquez avec Statistique Québec](#)

3 Pour l'année financière se terminant en 2019, veuillez indiquer dans quelle tranche se situait le chiffre d'affaires de votre entreprise au Québec.

- De 0\$ à moins de 100 000\$
- De 100 000\$ à moins de 500 000\$
- De 500 000\$ à moins de 2 millions\$
- De 2 millions \$ à moins de 10 millions\$
- De 10 millions \$ à moins de 20 millions\$
- De 20 millions \$ à moins de 50 millions\$
- 50 millions \$ et plus

Section 2 Démarche de développement durable

La responsabilité sociale ou sociétale de l'entreprise (RSE) et la politique environnementale sont aussi considérées comme des démarches de développement durable si elles incluent les trois sphères du développement durable (économique, sociale et environnementale).

Pour une entreprise, une démarche de développement durable se traduit par un engagement pris à un niveau hiérarchique élevé qui vise une performance non seulement financière, mais aussi sociale et environnementale. Cette démarche repose sur l'amélioration continue et la communication. Elle s'applique à toutes les fonctions de l'entreprise.

4 Votre entreprise s'est-elle engagée formellement dans une démarche de développement durable par l'inclusion d'une section sur le développement durable dans un document d'affaire de l'entreprise (politique, stratégie ou modèle d'affaires, vision, mission, site Web, etc.)

et/ou

par la production d'un document spécifique au développement durable (politique en développement durable, stratégie de développement durable, plan d'action de développement durable, charte ou déclaration de principes de développement durable, cadre de gestion du développement durable, etc.) ?

- Oui → [Passez à la question 5](#)
- Non, mais la réflexion est en cours → [Passez à la question 11](#)
- Non → [Passez à la question 11](#)

5 Pouvez-vous spécifier le type de document ?

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- Politique de l'entreprise
- Stratégie de l'entreprise
- Modèle d'affaires de l'entreprise
- Vision de l'entreprise
- Mission de l'entreprise
- Site Web de l'entreprise
- Politique en développement durable
- Stratégie de développement durable
- Plan d'action de développement durable
- Charte ou déclaration de principes de développement durable
- Cadre de gestion du développement durable
- Autre, précisez : _____

6 Les parties prenantes sont-elles consultées dans le cadre de votre démarche de développement durable ?

- Oui, les parties prenantes consultées sont :
Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.
 - Les employés
 - Les fournisseurs
 - Les clients
 - La communauté (chambre de commerce, milieu local, milieu des affaires, milieu communautaire, etc.)
 - Les investisseurs et actionnaires
 - Un autre groupe
- Non, l'entreprise ne consulte aucune partie prenante

7 Est-ce que la démarche de développement durable de votre entreprise fait l'objet d'un suivi sous la forme d'un bilan, d'un tableau de bord, d'un chiffrier Excel, d'un rapport de développement durable ou d'un autre document de suivi ou de reddition de compte ?

- Oui → [Passez à la question 8](#)
- Non, mais la réflexion est en cours → [Passez à la question 9](#)
- Non → [Passez à la question 9](#)

8 Est-ce que le suivi de votre démarche de développement durable est *communiqué* aux principales parties prenantes (diffusion sur le site Web ou autre, présentation au conseil d'administration [CA], conférence, etc.) ?

- Oui
- Non, mais la réflexion est en cours
- Non

9 Votre entreprise s'est-elle fixé des objectifs d'amélioration dans le temps de sa performance liée au développement durable ?

- Oui
- Non

10 Votre entreprise a-t-elle perçu l'un des bénéfices suivants en lien avec sa démarche de développement durable ?

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- Reflet d'une image plus positive de l'organisation
- Acceptabilité sociale des activités de l'entreprise renforcée
- Amélioration du climat de travail et de la motivation des employés
- Implantation d'une culture d'apprentissage et d'innovation favorisée
- Amélioration de la planification stratégique
- Amélioration des relations avec les parties prenantes
- Attraction et rétention de la main-d'œuvre
- Réduction de la consommation de ressources
- Amélioration de la gestion des risques et des crises
- Amélioration de la productivité
- Réduction des coûts de fonctionnement et d'exploitation
- Différenciation des produits de l'entreprise
- Autre
- Aucun bénéfice perçu

[→ Passez à la section 3](#)

11 Pour quelle(s) raison(s) votre entreprise n'a-t-elle pas entamé de démarche de développement durable ?

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- Le manque d'intérêt ou la résistance des clients ou donneurs d'ordres
- La résistance à l'interne (dirigeants, personnel, CA, etc.)
- Le manque de moyens financiers
- Le manque d'information pour démarrer le processus
- Le manque de ressources compétentes
- Le manque de convictions en ce qui a trait aux répercussions positives (« Ça ne sert à rien »)
- L'absence de pression pour démarrer le processus
- L'adoption d'une démarche de développement durable relève d'un autre centre décisionnel
- Pour une autre raison

Section 3 Pratiques écoresponsables

Une pratique écoresponsable est une initiative, une action ou un projet mis en place pour améliorer la performance sociale ou environnementale de l'entreprise. Par exemple, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la gestion des matières résiduelles ou l'insertion sociale sont des pratiques écoresponsables. La pratique écoresponsable se distingue d'une démarche de développement durable, qui, elle, s'intègre de façon transversale dans l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

Ne considérer que les pratiques écoresponsables mises en œuvre par votre entreprise au Québec.

Ne pas considérer les pratiques qui sont adoptées pour se conformer à des lois ou règlements s'appliquant au secteur d'activité.

Inclure les pratiques, actions ou projets mis en œuvre dans le passé et qui étaient toujours d'actualité en 2019.

12 En 2019, votre entreprise a-t-elle réalisé des initiatives, actions ou projets visant à ...

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- a) Intégrer des critères sociaux ou environnementaux dans ses décisions d'investissement (investissement responsable)
- Ex. : Lors de la sélection de ses projets, des placements, des obligations, etc.
- b) Intégrer des critères sociaux ou environnementaux dans ses décisions d'achat ou pour la sélection de ses fournisseurs (approvisionnement écoresponsable)
- Ex. : Achat de produits à caractéristiques écoresponsables – possédant une certification ou non – tels que des produits écoénergétiques, remis à neuf, à contenu recyclé, biologiques et à emballages réduits ; recours à des fournisseurs mettant en œuvre des pratiques environnementales ou sociales, notamment les entreprises d'économie sociale, etc.
- c) Contribuer au développement et à la qualité de vie de la communauté
- Ex. : Commandites ou bénévolat dans la communauté, création de richesse dans la communauté, amélioration de la qualité de vie de la communauté, participation de l'entreprise au développement économique régional, collaboration avec les communautés autochtones, minimisation des répercussions négatives des activités de l'entreprise sur les communautés, etc.
- d) Promouvoir ses préoccupations environnementales ou sociales dans le cadre de ses activités de marketing
- Ex. : Communication de l'obtention d'une certification environnementale ou sociale pour un produit, positionnement écologique d'une marque ou d'un produit comme argument de vente, sensibilisation des consommateurs sur l'utilisation responsable des produits en fin de vie, communication des actions environnementales ou sociales de l'entreprise pour valoriser son image de marque, etc.
- e) Diminuer l'impact environnemental ou social de ses produits et services
- Ex. : Intégration de critères sociaux ou environnementaux dans les activités de recherche et développement ou de développement de produits, réalisation d'analyses de cycle de vie, augmentation de la durée de vie des produits, réparation du produit possible, utilisation de matériaux plus écologiques, réduction des emballages, etc.
- f) Intégrer au système comptable traditionnel les coûts et les risques environnementaux ou sociaux qu'elle encoure (ex. : écomptabilité, bilan carbone)
- Ex. : Comptabilisation des coûts associés à la gestion environnementale : passif lié à la contamination, coût de la gestion des matières résiduelles, coûts des émissions de gaz à effet de serre, coûts relatifs à la conformité environnementale, etc. Coûts associés aux risques encourus par l'entreprise en lien avec l'environnement : coûts relatifs à une controverse médiatique, coûts d'assainissement après un accident environnemental, coûts d'indemnisation d'employés en raison de la mauvaise qualité de l'air dans l'entreprise, etc.
- g) Améliorer la participation des employés et les relations de travail
- Ex. : Mécanismes visant les saines relations entre employeur et employés, consultation des employés dans le cadre des prises de décisions de l'entreprise, mesures visant à assurer un climat de travail positif dans l'entreprise, mesures visant à éviter les conflits, etc.
- h) Favoriser l'égalité entre les employés et la diversité de la main-d'œuvre
- Ex. : Mécanismes visant à faciliter l'intégration au travail de personnes de différentes générations, ayant un handicap ou issues de minorités ethniques, projets d'insertion sociale, etc.

- i) Favoriser la bonne santé des employés
- Ex. : Promotion de saines habitudes de vie telles qu'une alimentation saine, durable et accessible ainsi que la pratique d'activités physiques, promotion du transport actif, environnement avec peu de bruits et de vibrations, aménagement de bureau adapté ou ergonomique, lumière, etc.
- j) Favoriser le bien-être et le développement des employés
- Ex. : Programme de conciliation travail-vie personnelle, programmes encourageant le développement des compétences, conditions de travail supérieures à celles du secteur, etc.
- k) Promouvoir la culture
- Ex. : Aménagement des lieux en encourageant les artistes locaux, confection d'uniformes ou de meubles par des designers ou artistes locaux, promotion des sorties culturelles, projets visant à mettre en valeur la diversité culturelle ou autochtone, préservation du patrimoine bâti, appui à des œuvres artistiques, etc.
- l) Améliorer la gestion des matières résiduelles
- Ex. : Plan de gestion des matières résiduelles, effort de réduction à la source, réutilisation ou réparation, recyclage, valorisation des matières, participation à une symbiose industrielle, engagement zéro déchet, réduction des emballages, compostage, etc.
- m) Améliorer la gestion de l'énergie
- Ex. : Projet de réduction de la consommation d'énergie, efficacité énergétique des bâtiments ou de la chaîne de production, transition vers les énergies renouvelables, production d'énergie renouvelable pour sa propre consommation, etc.
- n) Améliorer la gestion de l'eau
- Ex. : Réduction de la consommation d'eau ou réutilisation de l'eau (cycle en boucle fermée), captation des eaux (eaux de pluie, eaux de surface ou eaux souterraines), traitement des eaux usées, prévention et gestion des risques liés à l'eau, gestion intégrée des ressources en eau (gestion coordonnée de l'eau), etc.
- o) Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à ses activités (atténuation) et lutter contre les changements climatiques
- Ex. : Changement des équipements ou des procédés, optimisation du transport des marchandises, compensation des émissions de carbone liées aux activités de l'entreprise, promotion de l'utilisation des transports actifs et collectifs, acquisition de véhicules électriques, préservation des réservoirs de carbone, prévention des îlots de chaleur (toits verts), agriculture urbaine, télétravail, etc.
- p) S'adapter aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique)
- Ex. : Existence d'un plan de continuité des activités après des événements météorologiques extrêmes (verglas, inondations, etc.), santé et sécurité des employés dans le contexte de changements climatiques, évaluation des risques climatiques pour les bâtiments, etc.
- q) Gérer les émissions atmosphériques
- Ex. : Surveillance de la qualité de l'air ambiant, efforts de réduction des émissions de contaminants atmosphériques, etc.
- r) Prévenir la contamination ou la dégradation des sols
- Ex. : Prévention de la contamination des sols et des eaux souterraines, réhabilitation des terrains contaminés, prévention de l'érosion des sols, gestion des produits dangereux représentant un risque de dégradation de l'environnement (ex. : pesticides), etc.

- s) Préserver la biodiversité et les ressources naturelles
- Ex. : Protection ou restauration des milieux humides, aménagement de terrains favorisant la biodiversité (ex. : plantes indigènes, forêts urbaines, préservation des habitats, etc.), soutien aux projets de préservation de la biodiversité, prévention de la présence d'espèces envahissantes ou contrôle de celles-ci, protection des espèces menacées ou vulnérables, gestion saine des ressources naturelles, préservation des milieux riverains, etc.
- t) Autres initiatives, actions ou projets. Précisez : _____

- Aucun → Si « Aucun », veuillez passer à la question 13

→ Passez à la section 4

13 Pour quelle(s) raison(s) votre entreprise n'a-t-elle pas mis en œuvre des pratiques écoresponsables ?

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- Le manque d'intérêt ou la résistance des clients ou donneurs d'ordres
- La résistance à l'interne (dirigeants, personnel, CA, etc.)
- Le manque de moyens financiers
- Le manque d'information pour démarrer le processus
- Le manque de ressources compétentes
- Le manque de convictions en ce qui a trait aux répercussions positives (« Ça ne sert à rien »)
- L'absence de pression pour démarrer le processus
- L'adoption de pratiques écoresponsables relève d'un autre centre décisionnel
- Pour une autre raison

Section 4 Technologies propres

Les TP constituent souvent le moyen de mettre en œuvre les pratiques écoresponsables.

Une technologie propre (TP) est un équipement, un produit, un service ou un procédé servant à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement. Sont également comprises les technologies permettant d'économiser les ressources ou portant moins atteinte à l'environnement que leur contrepartie dans le marché.

14 En 2019, votre entreprise utilisait-elle au Québec une technologie (procédé, équipement, produit, service) visant à réduire ses impacts environnementaux ?

Cochez tous les thèmes pour lesquels votre entreprise utilise une technologie propre.

- a) La protection de l'air et du climat (contrôle des émissions et gestion ou traitement de la pollution atmosphérique)
- b) Le traitement des eaux usées
- c) La gestion des matières résiduelles (y compris le recyclage)
- d) La protection et l'assainissement du sol, des sédiments, des boues, des eaux souterraines, des eaux de surface et du lixiviat (traitements, contrôles)
- e) L'utilisation ou la production de produits qui ne sont pas fabriqués à partir de combustibles fossiles tels que les biocarburants, les biomatériaux, les produits biochimiques et bioénergétiques
- f) La production d'énergie renouvelable (énergie éolienne, géothermique, solaire...) pour les propres besoins de l'entreprise ou pour la revente
- g) L'utilisation de réseaux intelligents et le stockage de l'énergie
- h) L'amélioration de l'efficacité énergétique, la gestion de l'énergie ou les équipements industriels ou commerciaux efficaces (ex. : appareils à haute efficacité énergétique)
- i) La réduction de la consommation d'eau et des pertes, le recyclage de l'eau, etc.
- j) La mobilité durable : véhicules propres et leurs infrastructures (véhicules électriques et hybrides, station de recharge), équipements de transport économes en carburant (matériaux plus légers, pneus à faible résistance, etc.)
- k) Autre équipement, produit, service ou technologie propre. Précisez : _____

- Aucune technologie propre n'est utilisée par mon entreprise

Section 5 Accompagnement gouvernemental pour aider les entreprises dans leur transition verte

Le gouvernement du Québec a mis sur pied le Fonds Écoleader, un service d'accompagnement gratuit offert dans toutes les régions du Québec. Celui-ci vise à aider les entreprises à trouver les bonnes ressources et les bons programmes d'aide financière pour qu'elles puissent réaliser des projets qui leur permettent de réduire leur impact environnemental.

15 Connaissez-vous l'existence du Fonds Écoleader ?

- Oui
- Non

Section 6 Répercussions de la crise de la COVID-19

16 La démarche de développement durable de votre entreprise lui a-t-elle permis de mieux s'adapter aux répercussions de la COVID-19 que les autres entreprises de votre secteur ?

- Oui
- Non, la démarche de développement durable de mon entreprise ne lui a pas permis de mieux s'adapter
- Mon entreprise n'a pas de démarche de développement durable
- Je ne sais pas

17 La situation entourant la crise de la COVID-19 donne-t-elle à votre entreprise l'opportunité d'adopter de nouvelles pratiques écoresponsables ou un modèle d'affaires plus axé sur le développement durable ?

- Oui
- Non, la situation entourant la crise de la COVID-19 ne donne pas une telle opportunité
- Mon entreprise n'a pas l'intention d'adopter de nouvelles pratiques écoresponsables ou un modèle d'affaires plus axé sur le développement durable
- Je ne sais pas

18 La situation entourant la crise de la COVID-19 retardera-t-elle les investissements en développement durable de votre entreprise, y compris l'acquisition de TP ?

- Oui
- Non, la crise de la COVID-19 ne retardera pas les investissements en développement durable de mon entreprise
- Non, avant la crise de la COVID-19, mon entreprise n'avait pas l'intention d'investir en développement durable ni d'acquies des TP
- Je ne sais pas

Commentaires

Si vous le désirez, vous pouvez inscrire vos commentaires dans l'espace qui suit.

Merci de votre collaboration !

Les résultats de l'enquête seront publiés sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec. Si vous désirez recevoir un courriel lorsque ceux-ci seront disponibles, veuillez nous indiquer votre adresse :

Pour plus de renseignements sur le Fonds Écoleader, vous pouvez visiter le site Web www.fondsecoleader.ca.

« La statistique au
service de la société :
la référence au Québec »

statistique.quebec.ca